



# Insécurité et délinquance en 2016 : premier bilan statistique

Janvier 2017



# Vue d'ensemble

L'analyse des crimes et des délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2016 (cf. encadré) permet de dresser un premier bilan de l'évolution de l'insécurité en France, par rapport à l'année 2015 et aux années antérieures. Un bilan plus complet sera possible à l'automne lors des résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) réalisée par l'Insee auprès de l'ensemble de la population : cette enquête renseigne sur les victimes d'infractions qui n'ont pas été comptabilisées par les forces de sécurité.

## Les violences physiques et sexuelles à un niveau élevé

Les morts violentes sont à un niveau élevé en 2016 comme en 2015, en lien avec les attentats terroristes qui ont fait au total 238 victimes entre janvier 2015 et juillet 2016 : il y a eu 892 victimes d'**homicides** en 2016, et 872 en 2015, contre 803 en 2014 (cf. encadré 2). Hormis cette circonstance, les homicides sont principalement commis dans le cadre de relations interpersonnelles et marginalement à l'occasion de règlements de compte ou de vols ; près d'un homicide sur cinq est commis dans la cellule familiale.

Les **violences physiques commises sur les personnes de plus de quinze ans** continuent leur progression entamée en 2013. Cette progression est certes modérée : de 203 000 victimes enregistrées en 2012 à 214 800 en 2016 (cf. encadré 2). Les enquêtes CVS de victimation en population générale ne permettent d'ailleurs pas de conclure à une évolution du phénomène, les violences physiques y apparaissant stables depuis dix ans. En revanche, les enquêtes mettent en avant une toute autre ampleur du phénomène des violences physiques dans la société : chaque année, autour d'1,1 million de personnes seraient victimes de telles violences (coups, blessures, gifles, bousculades, empoignades, et autres violences physiques), de la part d'individus ne vivant pas ou plus avec elles (cas de 1,5 % des personnes âgées de 14 ans et plus interrogés à l'enquête sur ces violences), ou au contraire vivant au sein de leur ménage (un peu moins de 1 % des 18-75 ans interrogés à l'enquête). Mais seulement une faible proportion de victimes finit par porter plainte auprès des forces de l'ordre, tout particulièrement lorsque les violences se sont exercées dans le ménage (9 %, contre 25 % dans le cas des atteintes hors ménage). La hausse entre 2014 et 2016 constatée dans les données enregistrées par les forces de sécurité peut ainsi aussi bien refléter une réelle augmentation du phénomène qu'une meilleure déclaration des atteintes subies par les victimes à la police et à la gendarmerie.

Ces violences ont des dynamiques différentes selon qu'elles se déroulent dans des lieux publics, au sein des ménages ou au travail : l'enquête de l'Insee le mesure, les données administratives l'illustrent également. En 2016, 44 % des faits de coups et blessures à l'encontre de personnes de plus de quinze ans ont impliqué des auteurs présumés appartenant à la même famille que leurs victimes, le conjoint le plus souvent. Les femmes sont les plus exposées à ces actes à l'âge adulte, tandis que les hommes sont plus touchés que les femmes avant 20 ans, dans un contexte qui est relativement rarement familial.

La carte des violences par région montre que l'Ouest est plus épargné, de même que les communes rurales et les petites villes. Néanmoins, l'écart entre les lieux les plus et les moins impactés par ces violences est plus faible que pour d'autres catégories de délinquance. Cet écart peut aussi refléter une différence de propension à porter plainte. Il s'agit donc d'un phénomène assez uniformément réparti sur le territoire.

Dans le domaine des **violences sexuelles**, l'enquête de l'Insee montre que le nombre de crimes et de délits n'augmente pas depuis 10 ans, mais elle ne permet pas de repérer d'évolution avec certitude. Chaque année, les violences sexuelles en dehors du ménage concernent en effet un effectif assez faible d'enquêtés. De plus, c'est un domaine où les chiffres sous-estiment vraisemblablement le nombre réel de victimes : certaines personnes interrogées peuvent hésiter, malgré le caractère anonyme de l'enquête, à décrire ces violences. Les données administratives sont tout aussi délicates à exploiter, d'abord parce que moins d'une victime sur 10 se fait connaître des forces de sécurité, ensuite parce que leur mode de traitement administratif a évolué au cours des dernières années. Le nombre de victimes comptabilisées par les forces de sécurité a tendance à augmenter, en partie suite aux consignes de traitement plus systématiques des faits portés à la connaissance de la police et de la gendarmerie. Là encore, les violences intrafamiliales ont une importance considérable (30 % des viols).

## Les vols avec violence sont en baisse

Pour la troisième année consécutive, les vols avec arme et les vols violents mais commis sans usage d'une arme sont en net recul dans les données enregistrées par la police et la gendarmerie (cf. encadré 2). Cette tendance à la baisse est corroborée par les résultats des enquêtes CVS de victimation pour 2014 et 2015. Ensemble, ces vols représentent environ 100 000 infractions enregistrées par les forces de l'ordre en 2016, dont 91 200 pour les vols violents sans arme. La baisse des vols violents sans arme en 2016 est plus forte pour les vols commis à l'encontre des femmes sur la voie publique que contre d'autres victimes.

Il s'agit d'un phénomène très urbain, et concentré sur l'agglomération parisienne. Il implique les jeunes : en tant que victimes, avec un pic entre 18 et 22 ans d'exposition à ces actes ; mais aussi en tant qu'auteurs présumés, avec 3 personnes sur 4 mises en cause dans des affaires de vols violents avec ou sans arme qui sont âgées de 15 à 29 ans.

## Les vols sans violence visant les biens ou les personnes sont mal orientés, hormis les vols liés à l'automobile

Il existe un autre domaine dans lequel la tendance à la baisse sur plusieurs années mise en lumière par l'enquête CVS est confirmée par les données administratives : les vols liés à l'automobile, et notamment les **vols de voitures**. La baisse des vols d'automobiles enregistrés par les forces de sécurité entre 2015 et 2016 est portée dans des proportions presque égales par l'Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les auteurs de ces vols sont jeunes et quasi-exclusivement (93 %) de nationalité française ce qui est moins le cas pour d'autres catégories d'infraction.

Dans le domaine des **cambriolages de logement**, l'enquête CVS fait apparaître une stabilisation globale du nombre d'infractions depuis 2012, après une forte hausse dans les années 2008 à 2011. Même si tous les cambriolages de logements ne sont pas enregistrés par la police et la gendarmerie, les données administratives confirment ce constat, puisqu'après les baisses des années 2014 et 2015, les chiffres de l'année 2016 sont en légère hausse (cf. encadré 2). L'évolution des cambriolages de logement enregistrés par les forces de sécurité entre 2015 et 2016 marque un net clivage entre l'Île-de-France où la situation s'améliore et les autres régions françaises qui affichent un bilan négatif.

Enfin, concernant **les vols sans violences à l'encontre des personnes**, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » fait apparaître une baisse du nombre de victimes jusqu'en 2015. Moins de la moitié de ces vols étant déclarés à la police et à la gendarmerie, et des différences de champ existant entre les deux sources, les données administratives sont éloignées des résultats de l'enquête.

Ces données présentent un volume important : 704 200 vols sans violence ont été enregistrés par les forces de police et de gendarmerie en 2016. Le nombre de victimes a augmenté en 2016, après avoir diminué en 2015 : il est en hausse tendancielle depuis au moins 2008, nettement supérieur à ce qu'on observait en 2012. La hausse des vols sans violence contre des personnes enregistrés par les forces de sécurité entre 2015 et 2016 est essentiellement portée par l'Île-de-France et dans une moindre mesure la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'agglomération parisienne, et dans une moindre mesure les agglomérations de province de plus de 200 000 habitants, se distinguent par une forte intensité de ces vols.

Ces délits, qui prennent place en grande partie dans la rue, les transports en commun, et les lieux de sortie (restaurants, commerces, gymnases, etc.), touchent les personnes à partir de l'adolescence, avec la plus grande fréquentation de l'espace public par les jeunes. En 2016, dans les données de la police et de la gendarmerie, ce sont 108 627 vols sans violence, soit 15 % du total des vols sans violence, qui se sont déroulés dans les **transports en commun** sur l'ensemble du territoire. En Île-de-France, cette proportion est même deux fois plus élevée (29 %).

## En outremer, des situations variées selon les territoires

Dans les Outremer, ces crimes et délits de violence et de vol ont souvent plus d'importance, rapportés à la population, sauf pour les vols personnels sans violence. Ces territoires présentent toutefois des dynamiques variées. Un **éclairage** leur est consacré.

## Entre violence et atteintes aux biens, les dégradations et destructions volontaires

Plus de 620 000 contraventions ou délits de dégradations ou destructions de biens privés (particuliers, commerçants, etc.) ou publics ont été enregistrés par les forces de sécurité en 2016. Tout comme dans les données de l'enquête CVS sur le vandalisme, les délits de destructions et dégradations enregistrés ont nettement baissé depuis 2012 (-6 % en moyenne par an). En revanche, les contraventions pour destructions et dégradations ont augmenté bien que de moins en moins vite, jusqu'en 2015. Au total, les années 2015 et 2016 (et 2014 dans une moindre mesure), auront été des années favorablement orientées dans ce domaine.

Dans l'enquête CVS, en 2015, c'est 1 770 000 de ménages qui ont déclaré avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement ou contre leur voiture au cours de l'année, soit 6,2 % de l'ensemble des ménages. Le taux de plainte pour ces atteintes est faible.

## Autres éclairages

Toutes ces catégories d'infractions sont complétées par les délits économiques et financiers, au premier titre desquels, du point de vue de l'activité des services, figurent les escroqueries. La part de la cybercriminalité dans ces délits est en augmentation constante. Ce rapport est l'occasion de présenter un nouvel indicateur lié à ce domaine, à savoir **les atteintes aux systèmes informatisés de données** des entreprises et des particuliers.

Outre sa vocation à présenter les enrichissements des statistiques mis en œuvre par le SSMSI, ce rapport permet de diffuser des études nées dans le contexte de l'année écoulée. Cette année, une étude sur les faits enregistrés d'**apologie et de provocation au terrorisme** est proposée. En effet, depuis janvier 2015, dans les jours qui ont suivi les différents attentats terroristes, les forces de sécurité ont enregistré de fortes hausses du nombre d'infractions d'apologie et provocation au terrorisme. L'éclairage proposé vise à mieux comprendre la nature de ces faits.

## Encadré 1 : les catégories de crimes et délits présentées

Les infractions pénales sont constatées suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un délit flagrant, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité. Comme tout système d'information d'origine administrative à vocation statistique, la qualité des données dépend de la qualité de la saisie des procédures par les fonctionnaires, dont la mission essentielle n'est pas statistique. En outre, la transition entre les anciens et les nouveaux systèmes d'information a généré des discontinuités dans les séries de chiffres, des « ruptures statistiques », qui compliquent le travail d'analyse des données. L'exploitation statistique de l'enregistrement des crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie se concentre sur 9 catégories d'index, suivies mensuellement par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Ces catégories ont été retenues pour leur qualité statistique, leur stabilité technique, et leur pertinence à éclairer le débat public<sup>1</sup>.

Il s'agit des homicides (règlements de comptes, homicides pour voler ou pour autres motifs, coups et blessures volontaires suivis de mort), et des coups et blessures volontaires sur personnes de plus de quinze ans, que l'on regroupe ici sous un intitulé global de « **violences physiques** » contre les personnes. Il s'agit ensuite de trois ensembles d'atteintes aux biens, regroupés comme « **vols sans violence** » : les cambriolages de logement, les vols sans violence contre les personnes (par exemple les vols de type « pickpocket » dans les lieux publics), les vols liés aux véhicules (vols de véhicules motorisés et vols dans ou sur les véhicules comme les vols d'accessoires ou de carburant, et les vols de deux-roues motorisés). Enfin, les vols avec armes (avec armes à feu, armes blanches ou armes par destination) et les vols violents sans arme (essentiellement les vols commis sur la voie publique, comme les vols à l'arraché de bijoux ou sacs), qui forment une catégorie globale de « **vols avec violence** ».

En mettant de côté les procédures d'infraction à la législation, qui n'ont pas de victimes « directes », pour se concentrer sur les infractions dirigées contre des personnes ou leurs possessions, 83 % du volume total enregistré des crimes et délits pour vols et 75 % des violences physiques ayant un autre motif que le vol sont concernées par l'un ou l'autre de ces indicateurs.

On a choisi de présenter également, pour la première fois, trois nouveaux indicateurs :

- les viols et les agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel), avec la précaution posée que les chiffres présentés ne traduisent qu'une faible part du phénomène réel. L'objectif est de présenter les caractéristiques connues des victimes identifiées de ces atteintes dans un domaine où la connaissance statistique reste à développer. Ces deux atteintes sont regroupées au sein des « violences sexuelles ».

- les dégradations et destructions volontaires, construit par le comptage d'infractions constatées par la police et la gendarmerie, qu'elles soient enregistrées comme des contraventions ou comme des délits.

- un indicateur du domaine des infractions économiques et financières qui a trait à la cybercriminalité : les atteintes aux systèmes de traitements automatisés de données.

<sup>1</sup> « L'enregistrement des crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie », *Interstats Méthode n° 2*, SSMSI, octobre 2015.

« La première génération des indicateurs statistiques des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie », *Interstats Méthode n° 3*, SSMSI, octobre 2015.

## Encadré 2 : bilan conjoncturel des crimes et délits enregistrés : 2016 moins bien orientée que 2015, sauf pour les vols liés à l'automobile

Le nombre de victimes d'homicides est en très légère hausse en 2016 (+2 %) alors qu'il avait progressé de 9 % en 2015. En enlevant les victimes d'attentat, le bilan de 2016 est en hausse de 11 % après une baisse de 10 % en 2015 : l'année 2016 se situe au même niveau que 2014.

La forte baisse des vols avec armes (-12 %) se poursuit pour la 3ème année consécutive. Celle des vols violents sans arme ralentit un peu (-4 %) après -9 % en 2015 et -8 % en 2014.

Les coups et blessures volontaires enregistrés par les forces de sécurité progressent modérément en 2016 (+1 %), à un rythme un peu inférieur à celui de 2015 et 2014 (+2 %).

En hausse en 2016 (+2 %), les vols sans violence contre des personnes dépassent leur point haut de 2014 après une année de 2015 en légère baisse (-1 %).

Les cambriolages de logements se situent en hausse sensible en 2016 (+4 %) après une légère baisse en 2015 et une année 2014 favorable. Leur niveau reste toutefois en deçà du point haut atteint en 2013.

Les vols liés à l'automobile sont bien orientés en 2016. Stables en 2015, les vols de véhicules renouent avec la baisse (-3 %) en 2016 à un rythme voisin de celui de 2014 et de 2013. Après trois années de hausse (2013 à 2015), les vols dans les véhicules sont en très légère baisse (-1 %). Enfin, les vols d'accessoires sur véhicules baissent nettement (-8 %) pour la troisième année consécutive.

	Nombre de Faits constatés cumul annuel			Variation (A/A-1) en %			
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2013
Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort) <sup>2</sup>	892	872	803	+2	+9	+2	0
Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination)	8 800	10 000	11 500	-12	-14	-18	+3
Vols violents sans arme	91 200	95 000	104 800	-4	-9	-8	0
Vols sans violence contre des personnes	704 200	690 100	699 900	+2	-1	+4	+6
Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus)	214 800	212 700	208 500	+1	+2	+2	+1
Cambriolages de logement	243 500	233 500	235 600	+4	-1	-6	+5
Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés)	164 000	168 600	168 600	-3	0	-3	-3
Vols dans les véhicules	262 900	264 800	260 800	-1	+2	+4	+3
Vols d'accessoires sur véhicules	104 800	113 300	122 900	-8	-8	-5	+4

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Les statistiques pour l'indicateur « homicides » portent sur les données brutes.

<sup>2</sup> Les données d'homicides de 2015 et 2016 ont été corrigées (cf. infra, Fiche « homicides »)



# Table des matières

<b>Fiches</b> .....	<b>11</b>
Les homicides.....	12
Les coups et blessures volontaires contre les personnes de 15 ans ou plus.....	16
Les vols avec armes.....	24
Les vols violents sans arme.....	30
Les vols sans violence contre les personnes.....	38
Les cambriolages et tentatives de cambriolage de logements.....	46
Les vols de véhicules (automobiles ou deux-roues motorisés).....	56
Les vols dans les véhicules et les vols d'accessoires sur les véhicules.....	64
<b>Éclairages</b> .....	<b>75</b>
Les personnes mises en cause en 2016.....	76
La délinquance enregistrée Outre-mer.....	84
Les violences sexuelles.....	90
Les destructions et dégradations volontaires.....	98
Éléments statistiques relatifs à la cybercriminalité.....	100
Les vols et agressions dans les réseaux de transports en commun.....	106
Apologie et provocation du terrorisme.....	114



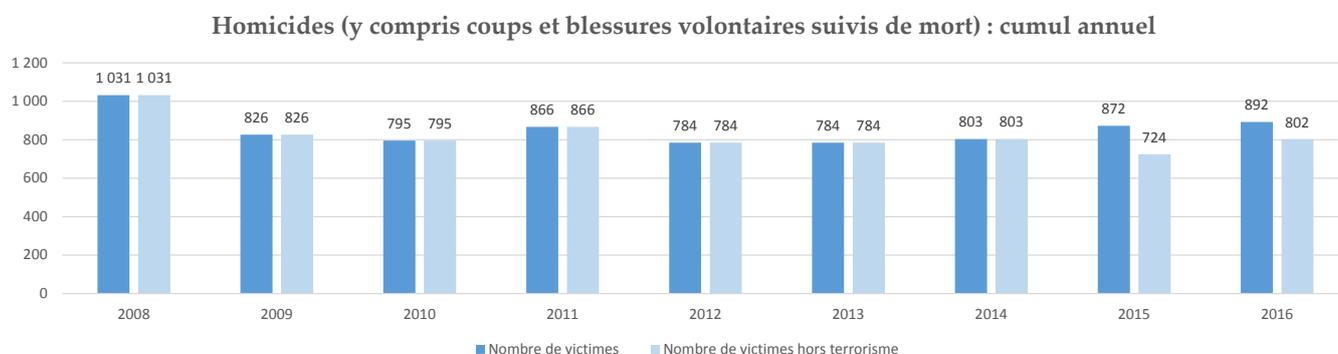
# Fiches

# Les homicides

Les homicides enregistrés par les services de police et de gendarmerie : en 2016, comme en 2015, un niveau élevé en raison des attentats terroristes

En 2016, le nombre de victimes d'homicides<sup>1</sup> enregistrées par les forces de sécurité en métropole (892 victimes) est en très légère hausse (20 victimes de plus qu'en 2015 soit +2 %) alors qu'il avait fortement progressé en 2015 (69 victimes de plus qu'en 2014 soit +9 %). En 2014 et 2013, les homicides étaient restés à peu près stables.

Le niveau élevé des homicides de ces deux dernières années est lié aux attentats terroristes qui ont fait au total 238 victimes entre janvier 2015 et juillet 2016. En ne prenant pas en compte ces circonstances particulières d'homicides, le bilan annuel 2015 des homicides se serait situé en baisse par rapport à 2014 (79 victimes de moins) mais celui de 2016 en hausse par rapport à 2015 (78 victimes de plus). Hors événements terroristes, l'année 2016 se situe presque exactement au niveau de l'année 2014.

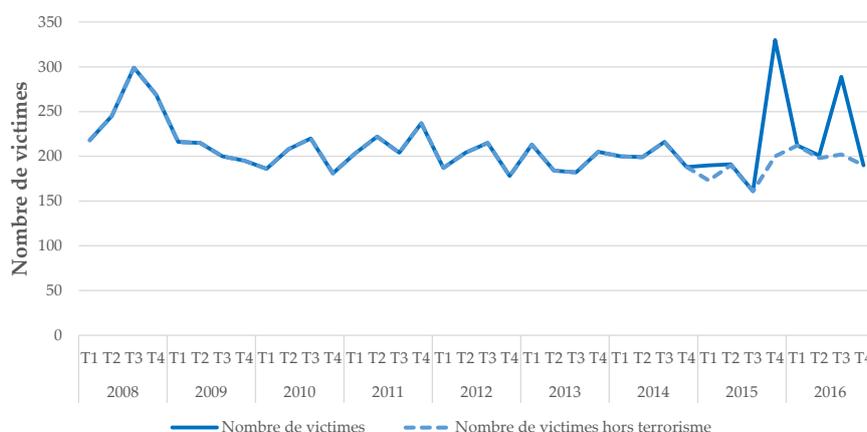


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

<sup>1</sup> La comptabilisation du nombre d'homicides a fait l'objet à l'automne 2016 de travaux spécifiques du SSMSI visant à corriger des erreurs d'enregistrement. Les données présentées ici tiennent compte de ces travaux, qui sont détaillés dans la publication *Interstats Méthodes n°9*.

### Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort) : cumul trimestriel



Champ : France métropolitaine.

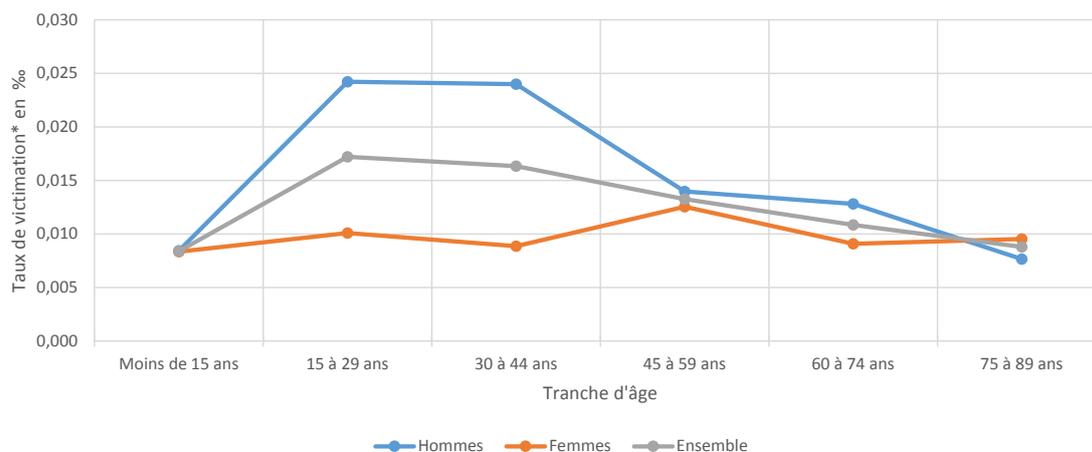
Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Les victimes d'homicides en 2016

En 2016, 892 personnes ont été victimes d'homicide (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort), soit 0,014 décès pour 1000 habitants. 39 % de ces victimes sont des femmes. Les classes d'âges les plus touchées sont les 15-29 ans et les 30-44 ans avec un nombre de victimes proche de 0,02 pour 1000 personnes de ces âges. Les hommes entre 15 et 44 ans sont 2,5 fois plus exposés que les femmes de ces tranches d'âge. L'écart se resserre ensuite, avec sans doute le changement de contexte des faits et notamment la hausse progressive de la part des homicides intrafamiliaux.

Presque un homicide sur cinq hors vols et règlements de compte a lieu dans la sphère familiale, une proportion qui grimpe à 55 % dans le cas des homicides d'enfants de moins de quinze ans (7 % du total des homicides) et 32 % dans le cas des coups et blessures volontaires suivis de mort (17 %).

### Homicides (y compris coups et blessures volontaires suivis de mort) : taux de victimation par sexe et tranche d'âge en 2016



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2016, données provisoires, SSMSI ; Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

\* Taux de victimation : cf. définitions.

## Les auteurs présumés

En 2016, 845 personnes ont été **mises en cause** par la police et la gendarmerie dans une affaire d'homicide. Parmi elles, les femmes sont minoritaires (15 %). Les auteurs présumés sont plutôt jeunes : 44 % d'entre eux ont entre 15 et 29 ans, et encore 30 % ont entre 30 et 44 ans.

Nombre de personnes mises en cause pour homicide en 2016, par classe d'âge et par sexe

	Nombre de personnes mises en cause (MEC)	Nombre de MEC femmes	Nombre de MEC hommes	Part des hommes dans les MEC	Part des différentes classes d'âge dans le total des MEC
Moins de 15 ans	1	1	0	0 %	0 %
15-29 ans	369	47	322	87 %	44 %
30-44 ans	261	51	210	80 %	31 %
45-59 ans	137	18	119	87 %	16 %
60-74 ans	58	8	50	86 %	7 %
75-89 ans	17	3	14	82 %	2 %
90 ans et plus	2	0	2	100 %	0 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>845</b>	<b>128</b>	<b>717</b>	<b>85 %</b>	<b>100 %</b>

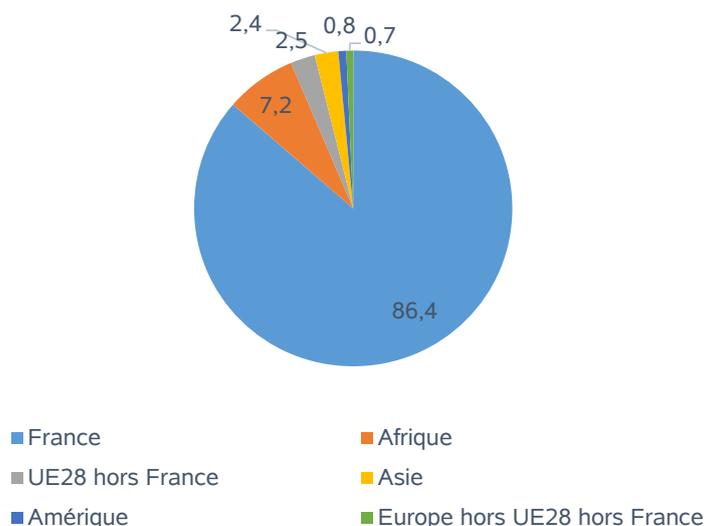
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2016, données provisoires ; Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

Lecture : En 2016, 845 personnes ont été enregistrées comme mises en cause (MEC) par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont 85 % d'hommes. 44 % des MEC ont entre 15 et 29 ans.

La grande majorité des personnes mises en cause pour homicide en 2016 est de nationalité française (86 %).

Nationalités des personnes mises en causes pour homicide en 2016 (en %)



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

## L'intensité des homicides sur le territoire

Les taux de victimation sont un peu plus faibles dans les communes rurales et dans les petites villes que dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants.

En revanche, une fois mis à part le cas de Nice du fait de l'attentat du 14 juillet, il n'y pas de différence significative entre moyennes, grandes et très grandes agglomérations.

Au niveau régional, la Corse et, dans une moindre mesure, la région PACA sont particulièrement exposées aux homicides. Au contraire, la Bretagne est moins touchée que les autres régions métropolitaines.

## Définitions

- **Taux de victimation** : le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1000 habitants.
- **Mise en cause** : Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas et uniquement dans ce cas, que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

## Pour en savoir plus

- SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », Interstats Méthode N° 9, Janvier 2017 ;
- M.Scherr, A.Langlade, « Les caractéristiques des homicides commis à Paris et petite couronne, d'après le recensement effectué par corail entre 2007 et 2013 », Grand angle n°35, 2014, Inhesj/Ondrp.

# Les coups et blessures volontaires contre les personnes de 15 ans ou plus

## Données de l'enquête « cadre de Vie et Sécurité »<sup>1</sup>

En 2015, 1,5 % des personnes âgées de 14 ans ou plus (soit environ 775 000 personnes) déclarent avoir été victimes de violences physiques (coups, gifles, bousculades, blessures, et autres violences) commises hors situations de vol ou tentative de vol par une (ou des) personne(s) ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (« en dehors du ménage »).

De plus, en moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 0,9 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 386 000 personnes) ont déclaré avoir été subi des violences sexuelles (viols, tentatives de viol ou attouchements sexuels) et/ou physiques (coups, gifles, bousculades,...) de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) vivant avec elles au moment de l'enquête (« au sein du ménage »). Dans huit cas sur dix, la victime déclare avoir subi exclusivement des violences physiques.

Cela donne une estimation minimale du nombre de victimes de violences physiques selon l'enquête d'environ 1,1 millions de personnes. Les jeunes sont sur-représentés parmi les victimes, de même que, dans le cas des violences intra-ménage, les femmes<sup>2</sup>.

Mais plus de la majorité des victimes ne déclarent pas les faits subis à la police ou à la gendarmerie : en moyenne entre 2013 et 2015, 25 % des victimes de violences physiques (en dehors du ménage et hors situations de vol ou tentative de vol) ont formellement déposé plainte dans un commissariat de police ou à la gendarmerie, et seules 9 % des victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein de leur ménage déclarent avoir déposé plainte.

Les chiffres de la police et de la gendarmerie du nombre de victimes enregistrées dans la catégorie des coups et blessures volontaires sur personnes de plus de quinze ans correspondent assez bien au nombre de victimes qui ont porté plainte selon l'enquête. En revanche, l'enquête ne permet pas de conclure à une évolution de ce type de victimation : étant donné la précision des résultats de l'enquête, les violences physiques semblent stables depuis dix ans. La hausse entre 2014 et 2016 constatée dans les données enregistrées par les forces de sécurité peut ainsi aussi bien refléter une réelle augmentation du phénomène qu'une meilleure déclaration des atteintes subies par les victimes à la police et à la gendarmerie.

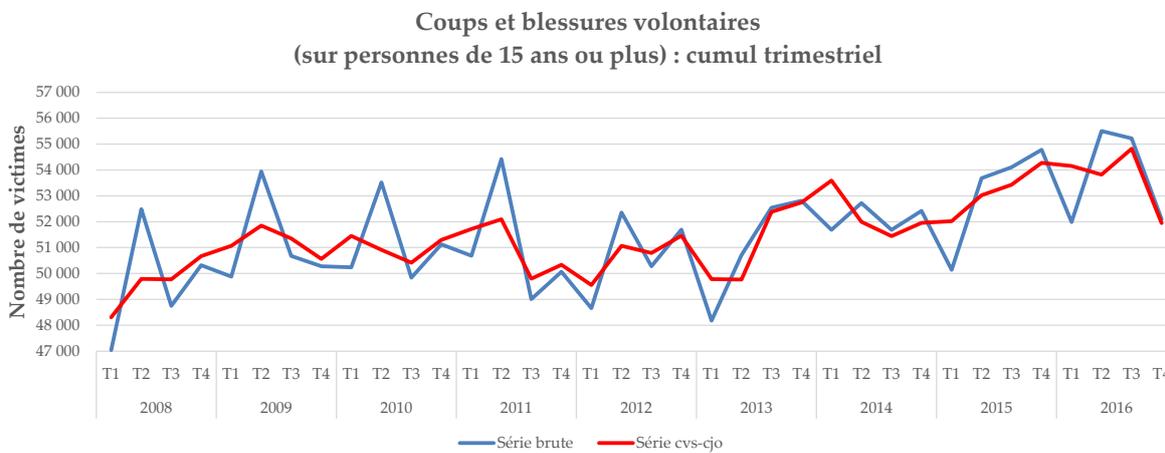
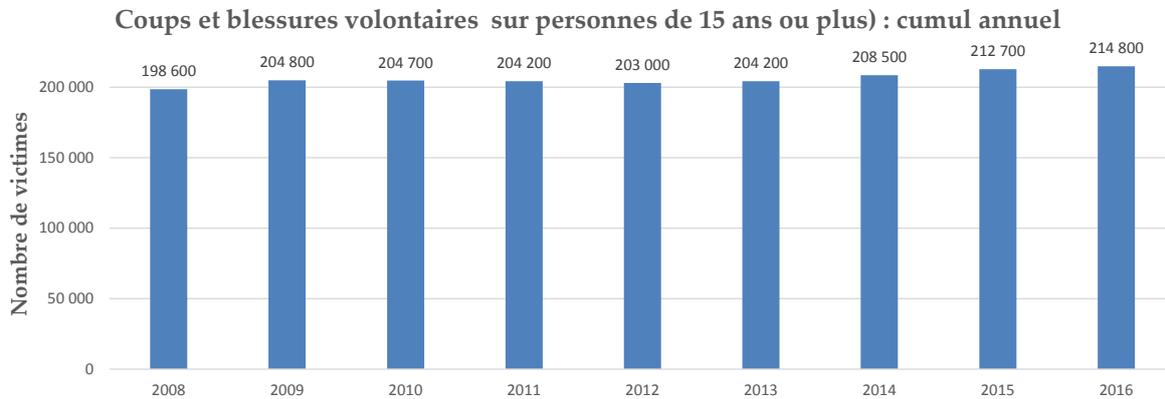
## Coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) : poursuite d'une hausse modérée en 2016

En 2016, le nombre de coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) enregistrés par les forces de sécurité s'élève à 214 800. Il poursuit sa hausse modérée (+1 %) à un moindre rythme qu'en 2015 et 2014 (+2 %).

En données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, les coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) sont en hausse modérée du troisième trimestre 2014 jusqu'au troisième trimestre 2016. Le dernier trimestre 2016 marque un net infléchissement à la baisse (-5 %).

<sup>1</sup> Ces données sont issues du « Rapport de l'enquête cadre de Vie et Sécurité », décembre 2016, SSMSI.

<sup>2</sup> Cf. le rapport d'enquête (note 1).

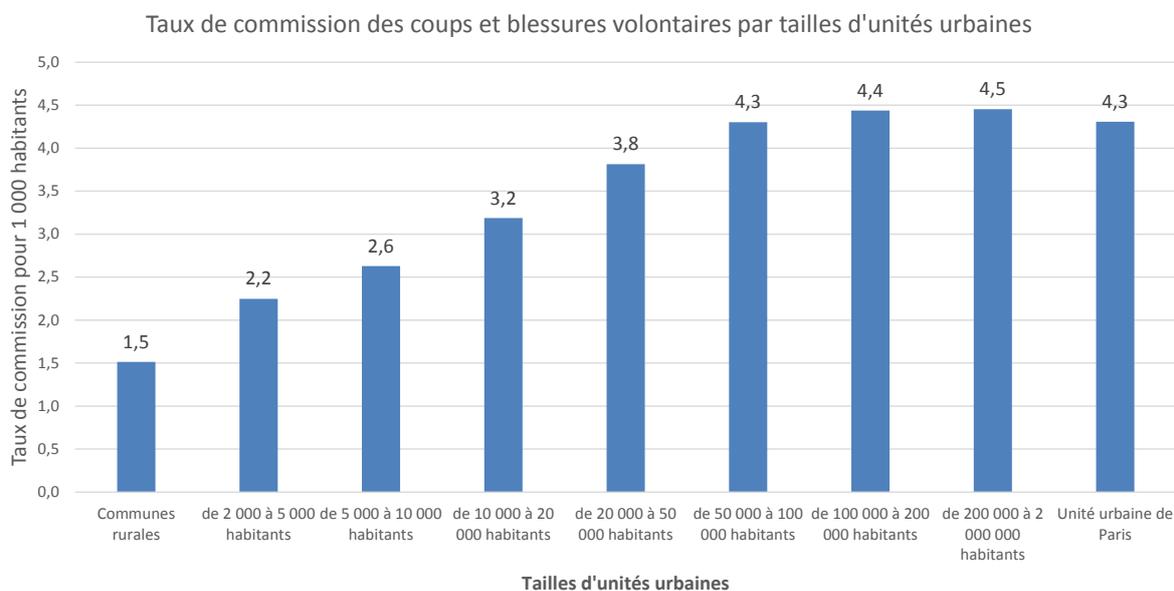


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Intensité des violences sur le territoire

Jusqu'à 100 000 habitants, la fréquence des coups et blessures volontaires augmente avec la taille des agglomérations. En revanche, les taux de commission sont relativement proches entre les agglomérations de 50 000 à 100 000 habitants et les plus grandes agglomérations : on n'y distingue pas d'augmentation significative des violences par nombre d'habitant. Les écarts entre les zones les plus et les moins impactées sont de 1 à 3, alors qu'ils sont de 1 à 11 pour les vols à main armée ou encore de 1 à 60 pour les vols violents sans arme. Les communes rurales et les petites agglomérations sont donc relativement moins épargnées dans ce domaine.

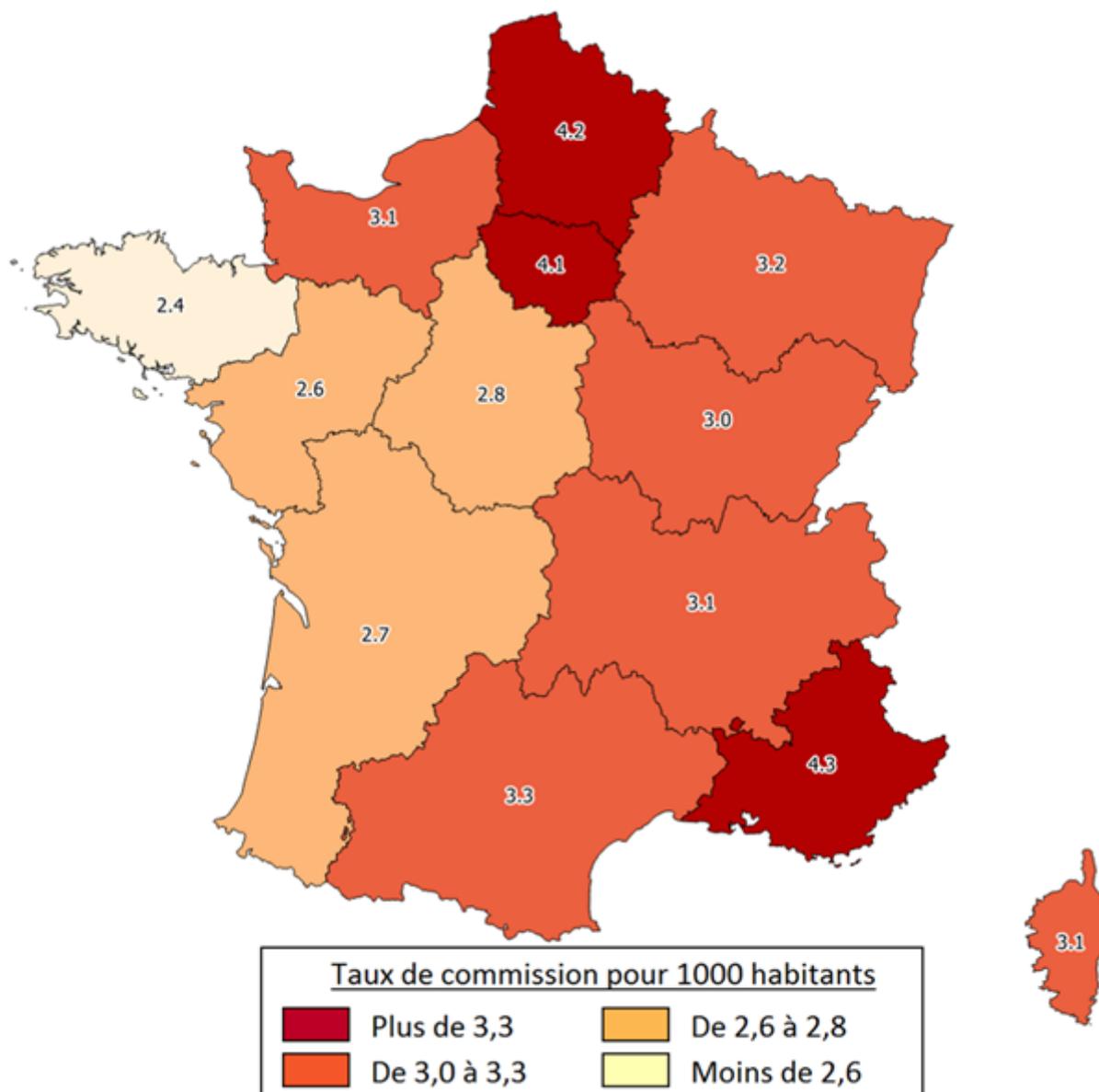


Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

La région PACA, les Hauts-de-France et l'Île-de-France sont les trois régions les plus exposées, avec plus de 4 victimes enregistrées pour 1000 habitants en 2016. Au contraire, la Bretagne est moins touchée que les autres régions avec 2,4 victimes pour 1000 habitants. L'Ouest de la France est en moyenne plus épargné que l'Est par ce type de délinquance.

## Taux de commission des coups et blessures volontaires contre les personnes de 15 ans ou plus par région

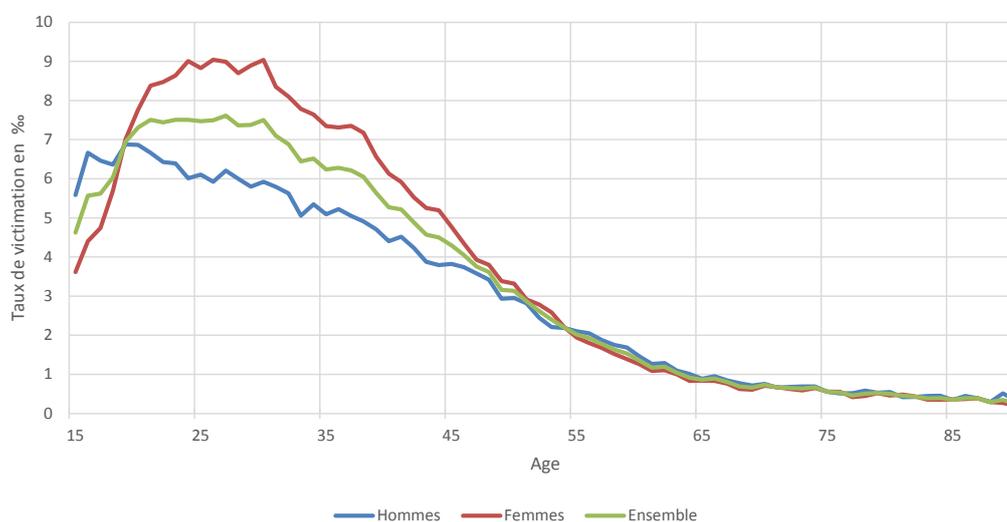


Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.  
 Champ : France métropolitaine.

## Les victimes

En 2016, 202 000 personnes de plus de quinze ans ont été enregistrées comme victimes de coups et blessures volontaires<sup>3</sup> par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, ce qui représente un peu plus de 3 victimes pour 1000 habitants. 55 % des victimes enregistrées sont des femmes. Les femmes sont plus exposées que les hommes à ce type de violence, sauf chez les mineurs. Les jeunes hommes sont particulièrement touchés entre 15 et 22 ans, avec un pic à 19 et 20 ans (près de 7 victimes pour 1000 garçons de ces âges). Les filles deviennent à ces mêmes âges très exposées à ces violences, qui progressent jusqu'à 25 ans : 9 femmes sur 1000 femmes âgées de 25 à 30 ans sont enregistrées comme victimes de coups et blessures en 2016. L'exposition à ces violences décroît lentement, à partir de 20 ans pour les hommes, de 30 ans pour les femmes. À 50 ans, environ 3 femmes sur 1000 femmes de cet âge sont victimes ; cette proportion est alors identique pour les hommes.

Coups et blessures volontaires sur 15 ans et plus : taux de victimation par sexe et par âge en 2016



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI – Base de victimes de crimes ou de délits 2016, version provisoire – Insee, recensement de la population.

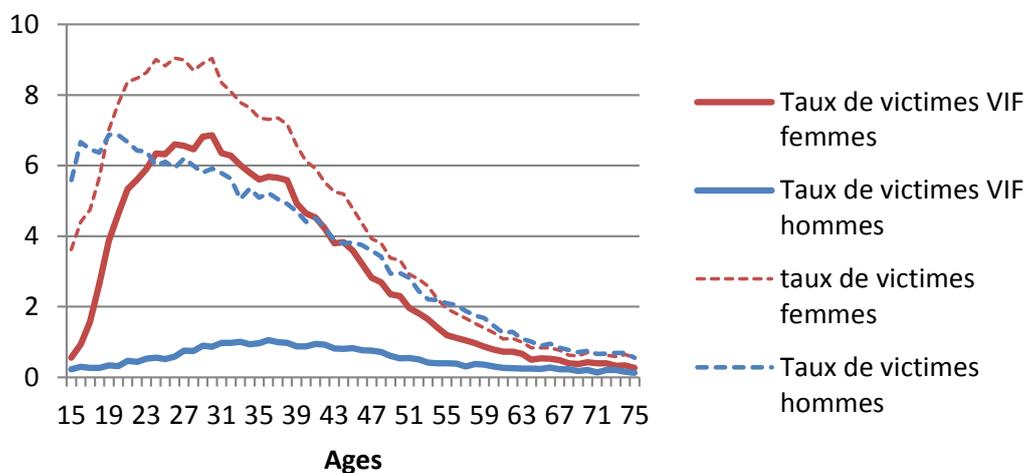
Lecture : sur 1000 femmes âgées de 25 ans, 9 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes de coups et blessures volontaires.

Parmi les victimes enregistrées, 44 %, soit près de 90 000 victimes, ont subi ces violences dans la sphère familiale ; dans neuf cas sur dix il s'agit alors de violences conjugales. Les femmes sont les plus exposées : 85 % des victimes de violences intrafamiliales et 87 % des victimes de violences conjugales sont des femmes. Les violences intrafamiliales touchent les femmes à tous âges, davantage à l'âge du couple. Entre 20 et 50 ans, 70 % des femmes victimes de violences subissent ces violences de la part de leur conjoint.

Les hommes sont moins que les femmes victimes des violences intrafamiliales aux âges adultes : entre 30 et 42 ans, environ 1 homme sur 1000 hommes de ces âges est enregistré comme victime par la police ou la gendarmerie.

<sup>3</sup> Dans ce paragraphe sur les victimes qui exploite les données détaillées des procédures, le harcèlement moral est exclu de l'indicateur des coups et blessures volontaires par souci d'homogénéisation entre la police nationale et la gendarmerie nationale. Il est classé dans les atteintes à la dignité (index 13), qui n'est pas étudié ici.

## Coups et blessures volontaires sur 15 ans et plus, VIF et non VIF : taux de victimation par sexe et par âge en 2016



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI – Base de victimes de crimes ou de délits 2016, version provisoire – Insee, recensement de la population.

Lecture : sur 1000 femmes âgées de 35 ans, 6 ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes de coups et blessures volontaires subis dans la sphère familiale.

## Les auteurs présumés

En 2016, 150 200 personnes ont été enregistrées comme **mises en cause** pour coups et blessures volontaire sur personne de plus de quinze ans par la police et la gendarmerie. Ces personnes sont des hommes dans 84 % des cas. Elles sont moins concentrées dans les jeunes classes d'âge que dans le cas des autres atteintes, en raison de la part importante des violences conjugales. Ainsi 40 % des personnes mises en cause ont entre 15 et 29 ans, et 35 % ont entre 30 et 44 ans. 17 % ont entre 45 et 59 ans.

### Nombre de personnes mises en cause pour CBV en 2016, par classe d'âge et par sexe

	Nombre de personnes mises en cause (MEC)	Nombre de MEC femmes	Nombre de MEC hommes	Part des hommes dans les MEC	Part des différentes classes d'âge dans le total des MEC
Moins de 15 ans	5 270	1 129	4 141	79 %	4 %
15-29 ans	60 202	9 659	50 543	84 %	40 %
30-44 ans	52 511	8 086	44 425	85 %	35 %
45-59 ans	25 295	3 886	21 409	85 %	17 %
60-74 ans	6 044	855	5 189	86 %	4 %
75-89 ans	828	101	727	88 %	1 %
90 ans et plus	26	4	22	85 %	0 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>150 176</b>	<b>23 720</b>	<b>126 456</b>	<b>84 %</b>	<b>100 %</b>

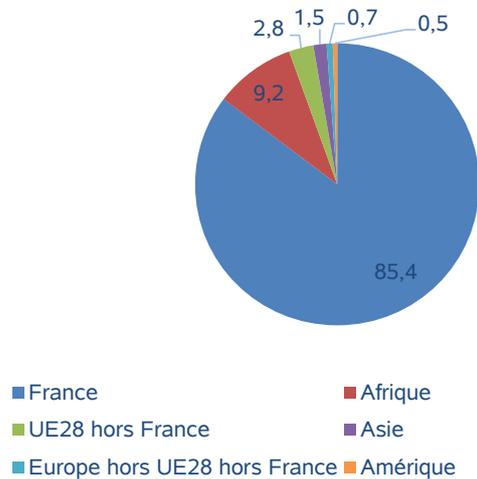
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

Lecture : En 2016, 150 176 personnes ont été enregistrées comme mises en cause (MEC) par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont 84 % d'hommes. 40 % des MEC ont entre 15 et 29 ans.

La plupart des auteurs sont de nationalité française (85 %) ou d'une nationalité africaine (9 %).

Nationalités des personnes mises en causes pour coups et blessures volontaires sur personnes de plus de 15 ans en 2016 (en %)



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

## Définitions

- **Taux de victimation** : le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1000 habitants.
- **Mise en cause** : Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas et uniquement dans ce cas, que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

## Pour en savoir plus

- Rapport de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité », SSMSI, décembre 2016 ;
- Pierre Greffet, « En 20 ans, plus de personnes mises en cause pour coups et blessures, moins pour vols à main armée », Interstats Analyse N° 11, Janvier 2016.
- Olivier Ribon, « Moins de cambriolages le dimanche, mais plus d'infractions violentes pendant le week-end », Interstats Analyse N° 13, Juin 2016.
- Laure Turner, « Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence », France Portrait Social, Insee Références - Édition 2016.
- SSMSI, « Les faits de coups et blessures volontaires enregistrés par les forces de sécurité : une partie seulement du phénomène », Interstats Analyse N° 8, Janvier 2016.
- Cyril RIZK , « Éléments de profil des hommes et des femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles sur deux ans par conjoint cohabitant » , Repères n°31, mars 2016, ONDRP.

# Les vols avec armes

## Données de l'enquête « cadre de Vie et Sécurité »<sup>1</sup>

En 2015, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus, 245 000 déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces, soit 0,5 % de la population. En moyenne, entre 2011 et 2015, 22 % des victimes de ces types de vol et tentatives déclarent qu'une arme a été utilisée ou menacée d'être utilisée au moment des faits, soit environ 60 000 personnes par an : 4 % déclarent qu'il s'agissait d'une arme à feu, 8 % d'une arme blanche, et 10 % d'une autre arme (matraque, bombe lacrymogène, ...) ou d'une autre objet (tesson de bouteille, bâton, ...) utilisé comme une arme.

Le champ des vols avec armes enregistrés par les forces de sécurité est un peu plus large que celui capté dans l'enquête. En effet, une partie des victimes de ces délits sont des personnes morales (établissements bancaires et financiers, commerces, etc.) : en 2016, sur l'ensemble des 8 800 vols avec arme enregistrés, 12 % ont visé des personnes morales.

Inversement, l'enquête nous apprend qu'environ un tiers des atteintes de vol avec violences physiques ou menaces sont des tentatives de vols qui n'ont pas abouti, et que pour ces catégories d'atteintes, le taux de déclaration à la police ou à la gendarmerie est d'environ 10 % (moyenne entre 2011 et 2015). Il est de 62 % pour les victimes de vols. La présence d'une arme au moment des faits motive davantage le dépôt de plainte, bien que pas dans une proportion très élevée : en moyenne entre 2011 et 2015, 46 % des victimes de vols ou tentatives de vol avec violences physiques ou menaces et présence d'une arme lors des faits ont déposé plainte, contre 40 % dans les cas sans arme. Le non signalement des délits aux forces de sécurité contribue à expliquer l'écart entre le nombre de victime déclarées à l'enquête et celui enregistré par les forces de sécurité.

Enfin, certains vols pourront être rangés dans les données de la police et de la gendarmerie parmi les extorsions, qui sont des vols lors desquels la victime remet elle-même son bien à l'auteur sous l'influence de la menace subie, plutôt que dans les vols avec arme. Ces atteintes ne sont pas comprises dans l'indicateur de vol avec armes enregistrés.

En termes d'évolution, comme dans l'enquête, 2014 et 2015 ont été des années de forte baisse des vols à main armée enregistrés. L'année 2016 voit la poursuite de cette tendance.

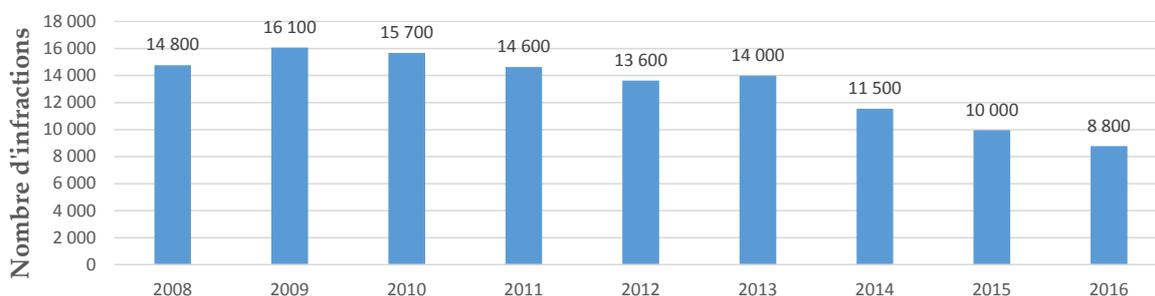
## Vols avec armes : 2016 en forte baisse comme 2015 et 2014

En 2016 le nombre de vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination) enregistrés par les forces de sécurité baisse fortement (-12 %) pour la troisième année consécutive. Le niveau de 2016 (8 800 vols) est inférieur de plus d'un tiers à celui atteint en 2013 (14 000 vols).

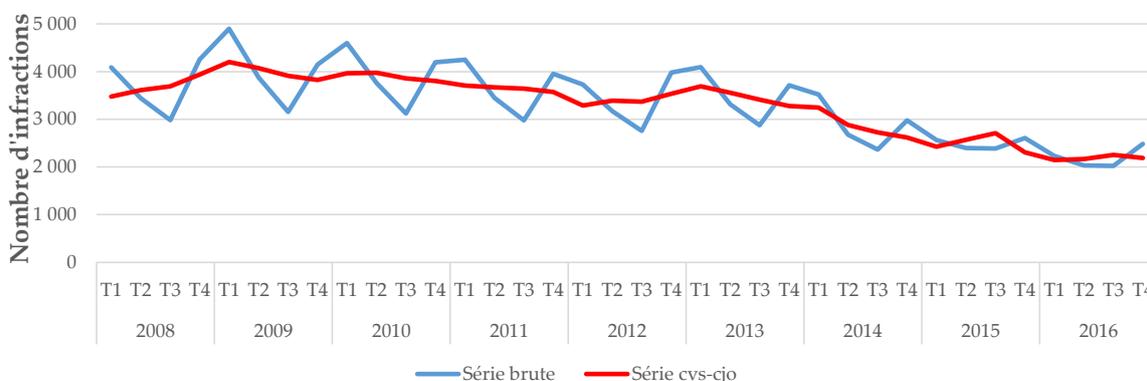
L'observation des données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables montre que cette forte baisse s'est située sur la période allant du premier trimestre 2013 au premier trimestre 2016. Depuis cette date, les vols avec armes évoluent sans tendance marquée en se situant à un niveau très inférieur à la moyenne de 2015.

<sup>1</sup> Ces données sont issues du « Rapport de l'enquête cadre de Vie et Sécurité », décembre 2016, SSMSI.

### Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination) : cumul annuel



### Vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination) : cumul trimestriel



Champ : France métropolitaine.

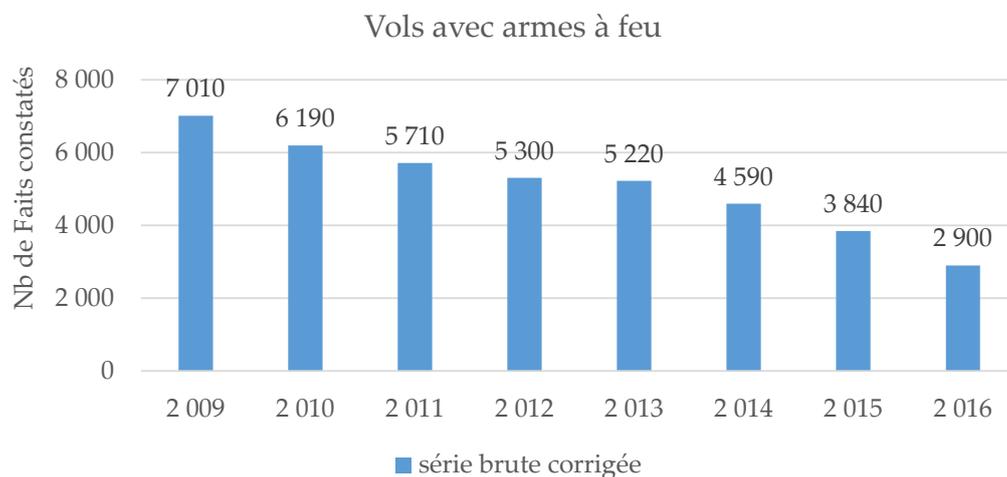
Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

### Les vols avec arme à feu

Plus d'un tiers des vols avec arme (35 %) sont des vols avec arme à feu<sup>2</sup>. Ceux-ci visent des établissements financiers, bureaux de poste, et transporteurs de fond (1,5 % des vols avec arme), des établissements industriels et commerciaux (16 %), des particuliers à leur domicile (6,5 %) et d'autres personnes physiques et morales dans l'espace public et professionnel (exploitants agricoles, artisans, entreprises de travaux publics, de transports, de services, particuliers en dehors de leur domicile, ... : 11 %).

<sup>2</sup> Le SSMSI a constaté en fin 2015 et à nouveau en novembre 2016 qu'un nombre non négligeable de procédures indexées comme des vols à main armée avec arme à feu ne comportaient pas, dans la procédure, de mention explicite d'armes à feu. Il a donc été décidé de demander dans les deux cas une vérification exhaustive par les services des procédures sur lesquelles il y avait un doute sur la qualité de leur indexation. Le détail de cette opération et des corrections apportées est explicité dans l'Interstat Méthode n°9 (cf. Pour en savoir plus). Les chiffres présentés ici tiennent compte des corrections opérées.

Les vols avec arme à feu sont nettement en baisse depuis 2013 (-24 % en 2016, après -16 % en 2015 et -12 % en 2014). Depuis son début en 2009, la série suit une tendance à la baisse prononcée, hormis une stabilité en 2013.

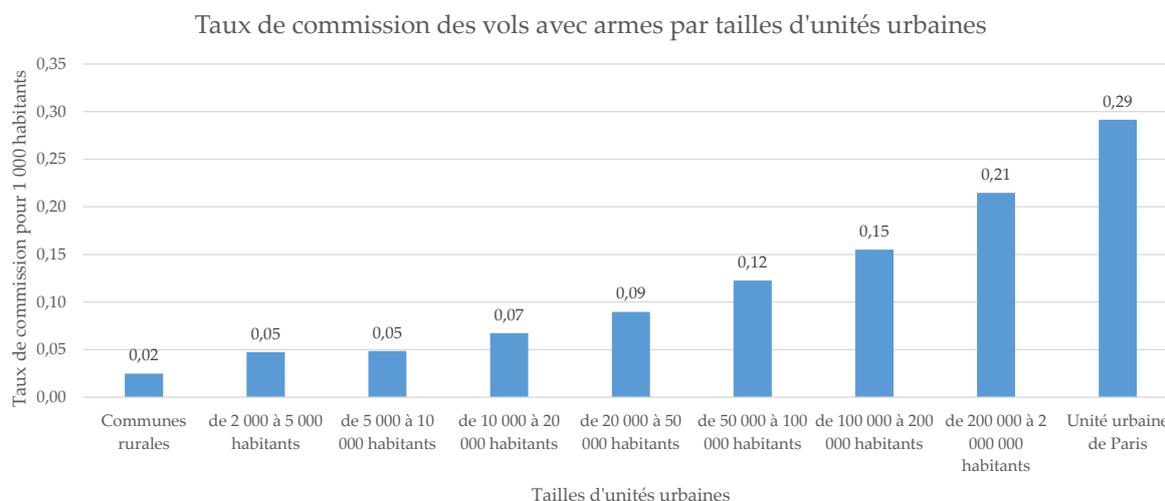


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Intensité des vols avec armes sur le territoire

La fréquence des vols avec armes augmente de manière exponentielle avec la taille des agglomérations. En moyenne, le taux de commission par habitant est plus de 10 fois supérieur dans l'agglomération parisienne que dans les communes rurales, et plus de 6 fois supérieur que dans les agglomérations de moins de 5 000 habitants.

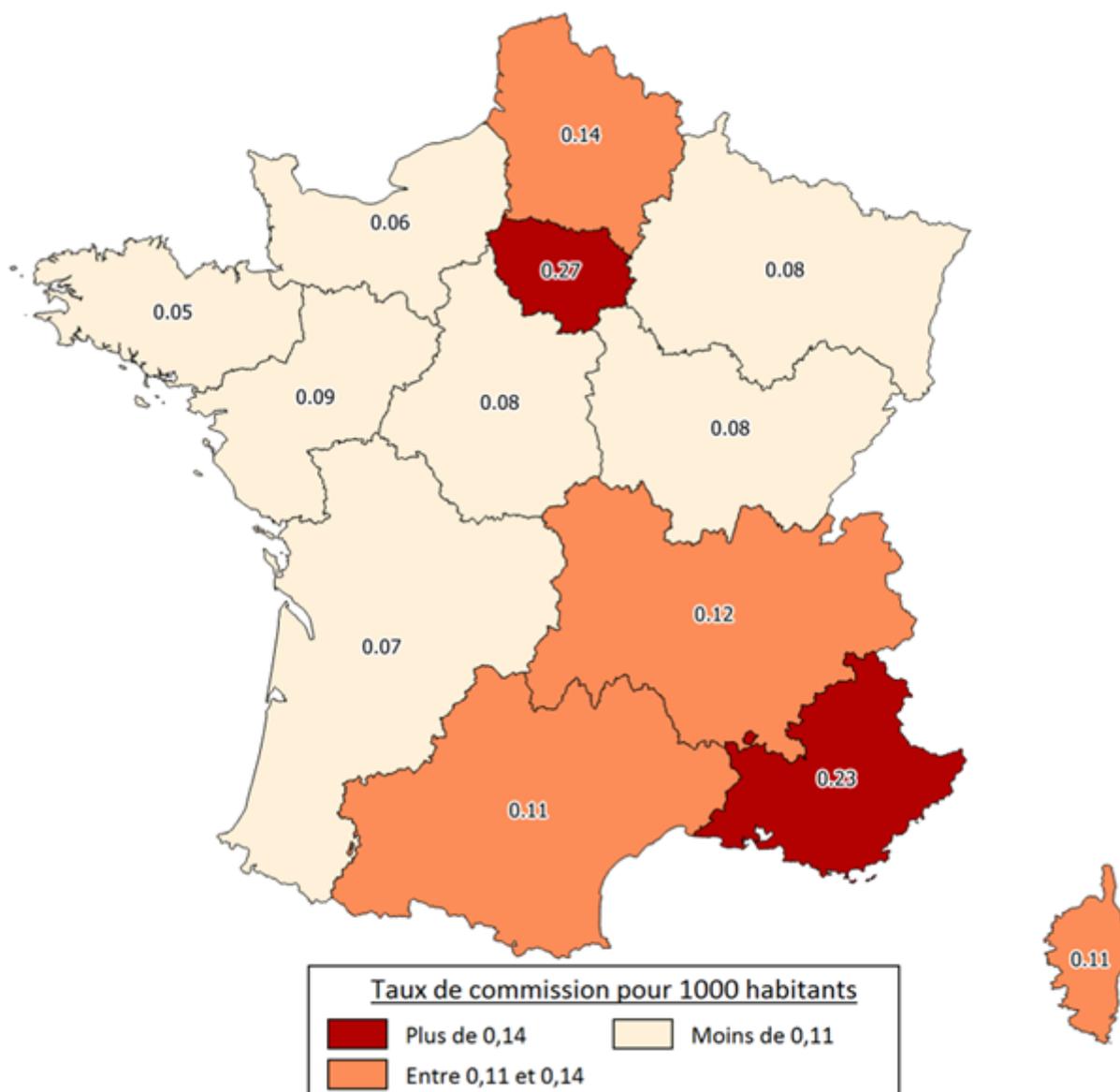


Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

L'Île-de-France et la région PACA se distinguent du reste du territoire métropolitain par la fréquence des vols avec armes, avoisinant les 0,2 fait constaté pour 1000 habitants en 2016. Viennent ensuite les Hauts-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Corse et l'Occitanie, avec un peu plus de 0,1 fait pour 1000 habitants. A contrario, la Bretagne est la région la moins touchée, avec une fréquence de ce type de vols 5 fois inférieure à celle de la région parisienne.

Taux de commission des vols avec armes par région



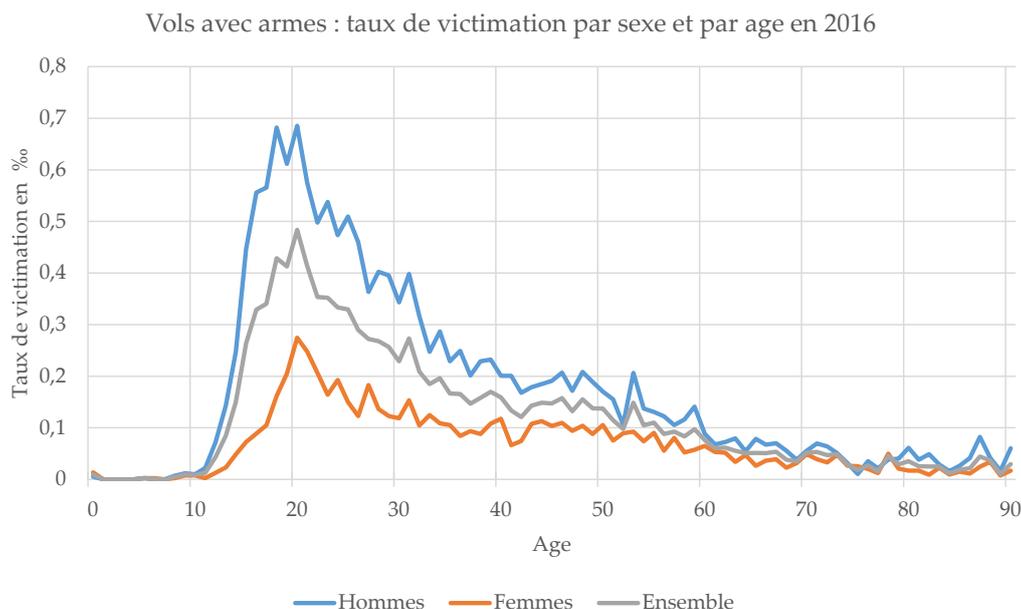
Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

## Les victimes

En 2016, il y a eu environ 8 500 victimes (personnes physiques) de vols avec arme, dont 29 % de femmes. Cela représente 0,2‰ de la population masculine métropolitaine (soit 2 hommes pour 10 000 habitants), et moins de 0,1‰ de la population féminine (0,7 femmes pour 10 000 habitants).

Les jeunes sont très nettement les plus touchés par ce type d'atteintes, avec un pic à 20 ans, pour les hommes (0,7 victimes pour 1000 habitants) comme pour les femmes (0,3 ‰). C'est aussi l'âge auquel les hommes sont les plus exposés relativement aux femmes. Ensuite, le risque d'être victime de ce type de délit diminue rapidement : à 40 ans, le **taux de victimation** n'est plus que de 0,2 ‰ pour les hommes et 0,1 ‰ pour les femmes, soit trois fois moindre. L'écart homme-femme se resserre aussi progressivement au long des âges. Il se peut que, passé les âges de jeunes adultes, l'exposition au risque tienne davantage des circonstances fortuites malencontreuses que du mode de vie.



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2016, données provisoires ; Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

## Les auteurs présumés

En 2016, environ 3400 personnes ont été **mises en cause** pour vol avec arme, dont 94 % d'hommes. Les personnes mises en cause sont jeunes : 77 % d'entre elles ont entre 15 et 29 ans, et encore 16 % entre 30 et 44 ans.

Nombre de personnes mises en cause pour vols avec armes en 2016, par classe d'âge et par sexe

	Nombre de personnes mises en cause (MEC)	Nombre de MEC femmes	Nombre de MEC hommes	Part des hommes dans les MEC	Part des différentes classes d'âge dans le total des MEC
Moins de 15 ans	148	17	131	89 %	4 %
15-29 ans	2 600	148	2 452	94 %	77 %
30-44 ans	522	25	497	95 %	16 %
45-59 ans	86	13	73	85 %	3 %
60-74 ans	7	1	6	86 %	0 %
75-89 ans	1	0	1	100 %	0 %
90 ans et plus	0	0	0	-	0 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>3 364</b>	<b>204</b>	<b>3 160</b>	<b>94 %</b>	<b>100 %</b>

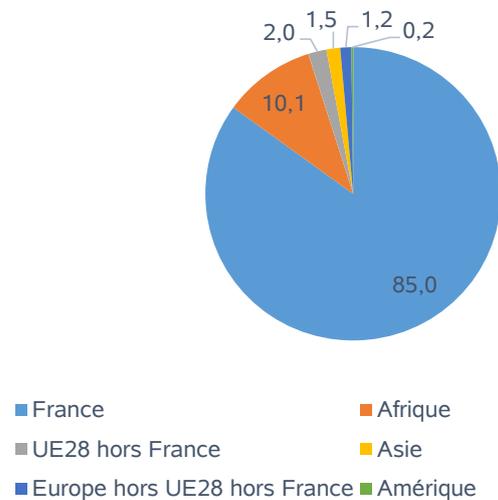
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

Lecture : En 2016, 3 364 personnes ont été enregistrées comme mises en cause (MEC) par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont 94 % d'hommes. 77 % des MEC ont entre 15 et 29 ans.

Près de neuf personnes mises en cause sur dix ont la nationalité française, 1 sur 10 une nationalité africaine. Les autres nationalités apparaissent plus minoritairement.

Nationalités des personnes mises en causes pour vol avec armes en 2016 (en %)



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

## Définitions

- **Taux de victimation** : le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1000 habitants.
- **Mise en cause** : Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas et uniquement dans ce cas, que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

## Pour en savoir plus

- Rapport de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité », SSMSI, décembre 2016 ;
- Pierre Greffet, « En 20 ans, plus de personnes mises en cause pour coups et blessures, moins pour vols à main armée », Interstats Analyse N° 11, Janvier 2016.
- Julien Pramil, « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », Interstats Analyse N° 14, Décembre 2016.
- Laure Turner, « Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence », France Portrait Social, Insee Références - Édition 2016.
- Mickaël SCHERR, « Les dynamiques récentes des vols à main armée », flash crim, Juin 2016, ONDRP.
- SSMSI, « Nette baisse du nombre de vols avec armes enregistrés, en 2015 comme en 2014 », Interstats Analyse N° 5, Janvier 2016.
- SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », Interstats Méthode N° 9, Janvier 2017.

# Les vols violents sans arme

## Données de l'enquête « cadre de Vie et Sécurité »<sup>1</sup>

En 2015, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus, 245 000 déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces, soit 0,5 % de la population, les hommes et les femmes étant autant touchés l'un que l'autre. Dans un cas sur trois, la tentative de vol n'a pas abouti et rien n'a été dérobé : ce sont donc environ 157 000 victimes qui ont été volées.

Entre 2009 et 2012, le nombre de victimes d'un vol ou d'une tentative de vol avec violences physiques ou menaces est resté relativement stable, autour de 300 000 victimes (dont 160 000 de vol effectif). Depuis, il est difficile de dégager une tendance. Cependant, en 2014 et 2015, le nombre de victime a été inférieur au niveau observé entre 2006 et 2012.

En moyenne entre 2011 et 2015, 78 % de ces vols ou tentatives de vols ont été commis sans arme. Près d'un quart des victimes déclarent avoir subis des coups et/ou des gifles durant le vol, 41 % des violences physiques d'une autre nature (bousculade, empoignade, étranglement ou autre), et 15 % déclarent avoir subi un vol à l'arraché, c'est-à-dire que l'objet convoité se trouvait sur elles et a été violemment pris (par exemple sac-à-main, téléphone portable, ou bijou)<sup>2</sup>.

L'enquête nous apprend qu'environ un tiers des atteintes de vol avec violences physiques ou menaces sont des tentatives de vols qui n'ont pas abouti, et que pour ces catégories d'atteintes, le taux de déclaration à la police ou à la gendarmerie est d'environ 10 % (moyenne entre 2011 et 2015). Il est de 62 % pour les victimes de vols. Ces éléments permettent de comprendre une grande partie de l'écart entre le nombre de victimes de vols violents sans arme ou tentatives mesuré par l'enquête et celui enregistré par la police et la gendarmerie. L'estimation du nombre de victimes ayant porté plainte selon l'enquête (76 000 environ en 2015) est même inférieure aux données des services de police et de gendarmerie (95 000 faits en 2015). Ceci est notamment lié au fait que les victimes subissent parfois plusieurs faits, auquel cas, dès lors que ces faits ne se produisent pas au même moment dans l'année, ils constituent plusieurs enregistrements dans les données administratives.

En termes d'évolution, comme dans l'enquête, 2014 et 2015 ont été des années de baisse des vols violents sans arme enregistrés. L'année 2016 prolonge cette tendance, mais avec une intensité moindre.

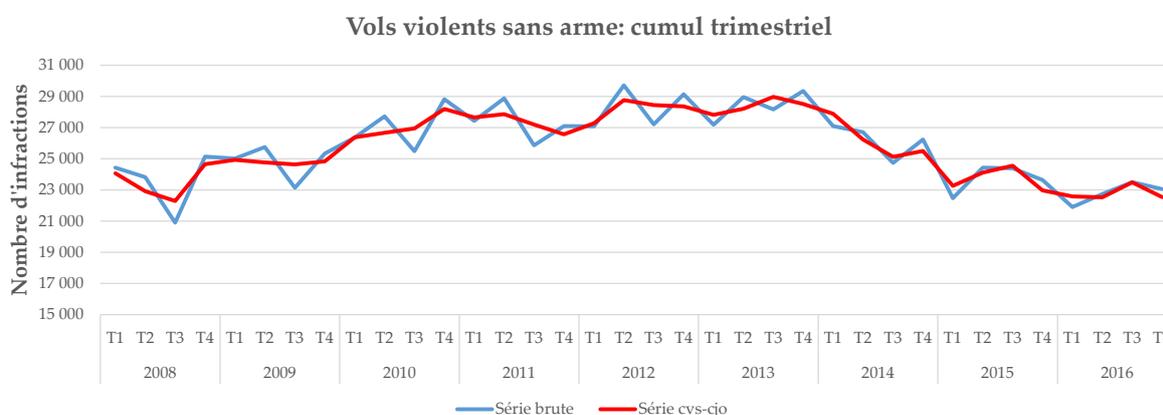
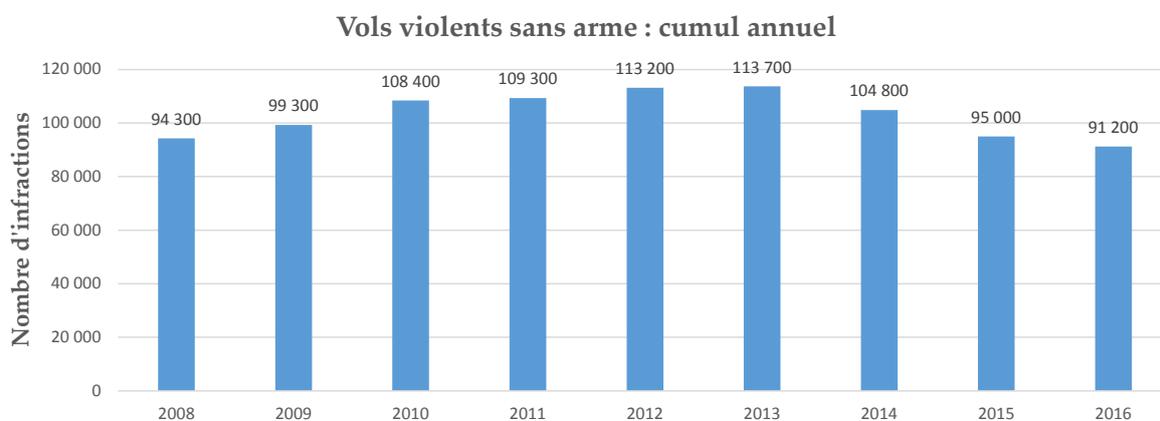
<sup>1</sup> Ces données sont issues du « Rapport de l'enquête cadre de Vie et Sécurité », décembre 2016, SSMSI.

<sup>2</sup> Ces chiffres résultent d'une classification hiérarchisée des différentes circonstances des vols recensées à l'enquête, selon une méthode décrite dans le rapport de l'enquête Cadre de Vie et Sécurité, cf. note 1.

## Vols violents sans arme enregistrés : une baisse en 2016 comme en 2015 et 2014, mais d'intensité moindre

En 2016, le nombre de vols violents sans arme, enregistrés par les forces de sécurité, diminue à nouveau (-4 %) mais à un rythme moindre que les deux années précédentes (-9 % en 2015 et -8 % en 2014). Le niveau de 2016 (91 200 vols) est inférieur d'environ 20 % au point haut de 2013 (113 700 vols).

En données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables, la forte baisse des vols violents sans arme s'est située sur la période du 3ème trimestre 2013 (29 000 vols) au 1er trimestre 2015 (23 300 vols). Le profil de l'année 2015 a été plus contrasté avec une remontée aux deuxième et troisième trimestres et une nouvelle baisse nette au quatrième trimestre 2015. A cours de l'année 2016, les vols violents sans armes évoluent sans tendance réellement marquée autour de 23 000 vols par trimestre, à un niveau au-dessous de la moyenne de 2015.

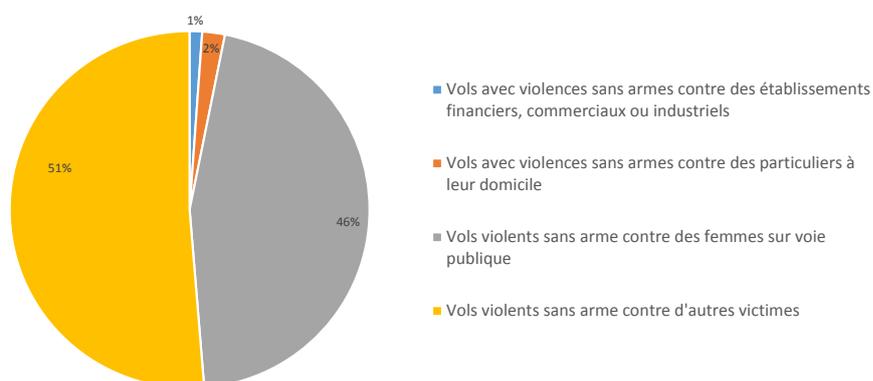


Champ : France métropolitaine.

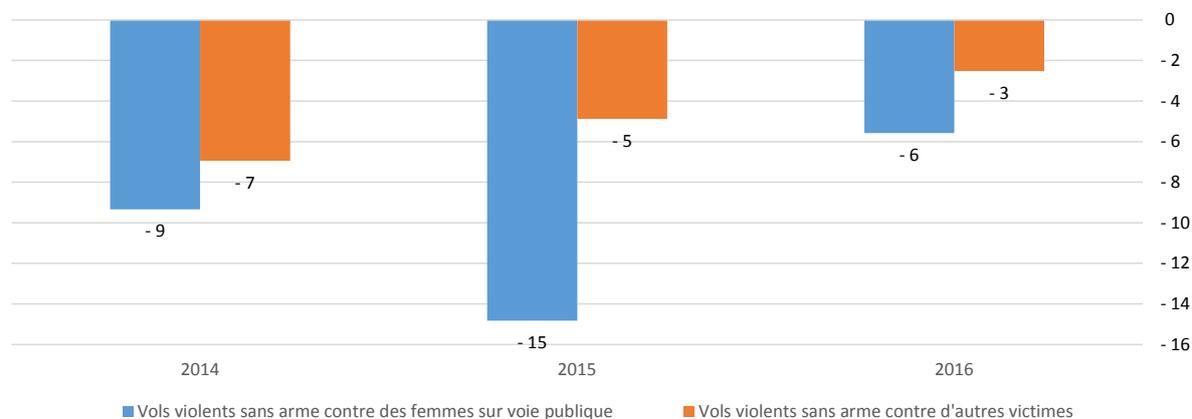
Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Comme en 2015, La baisse des vols violents sans arme en 2016 est plus forte pour les vols à l'encontre des femmes sur la voie publique ou autre lieu public (-6 %) que contre d'autres victimes (-3 %). Ces vols visant les femmes représentent 46 % de l'ensemble des vols violents sans arme en 2016.

Vols violents sans armes : répartition du nombre d'infractions en 2016



Vols violents sans arme : évolution annuelle (en %)

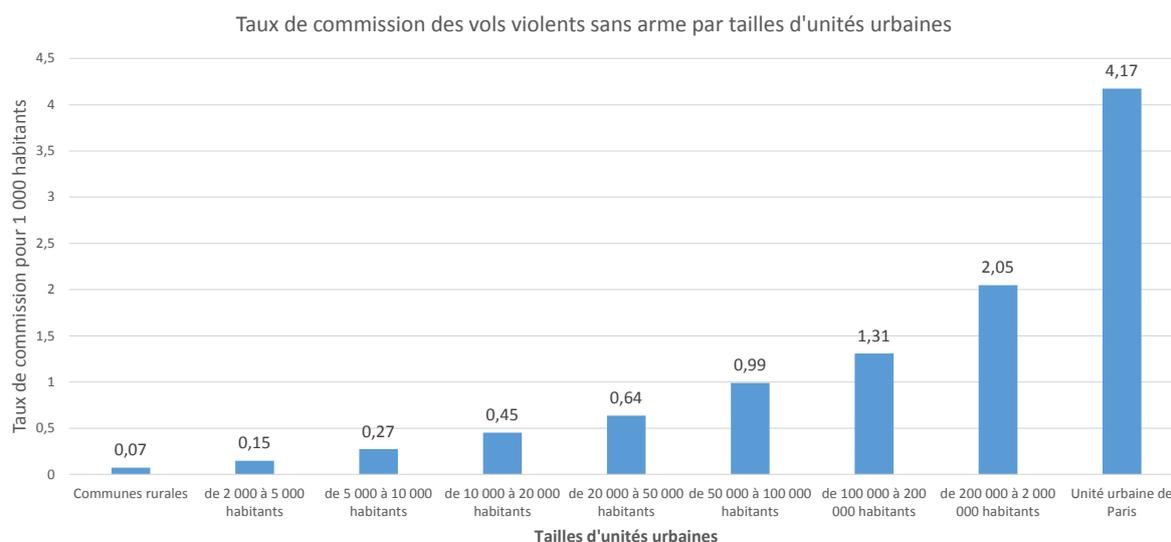


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Intensité des vols violents sans armes sur le territoire

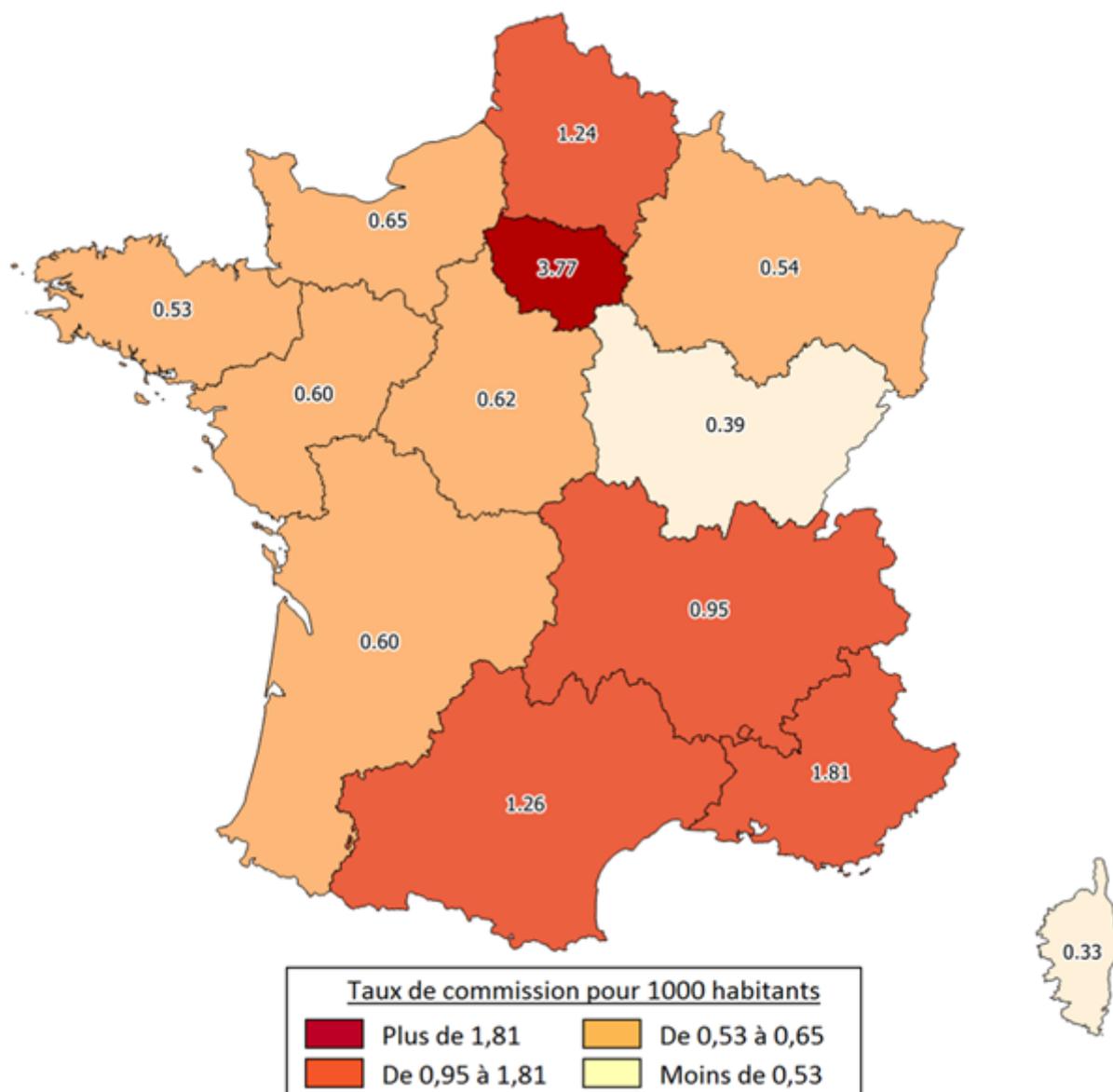
La fréquence des vols violents sans arme augmente de manière exponentielle avec la taille des agglomérations. En moyenne, le taux de commission par habitant est près de 60 fois plus élevé dans l'agglomération parisienne que dans les communes rurales, et près de 30 fois plus élevé que dans les agglomérations de moins de 5 000 habitants. Enfin, la fréquence des ces vols violents sans armes est deux fois supérieure dans l'unité urbaine de Paris que dans les grandes agglomérations de province de plus de 200 000 habitants.



Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.  
Champ : France métropolitaine.

L'Île-de-France se distingue du reste du territoire métropolitain par l'intensité des vols violents sans arme : leur taux de commission atteint 3,8 pour 1 000 habitants en 2016 tandis que la région PACA, deuxième région la plus exposée, n'en compte que 1,8 pour 1000 habitants. Au-delà des deux régions déjà citées, l'Occitanie et les Hauts-de-France sont particulièrement touchées avec plus de 1,2 vol pour 1000 habitants. Inversement, la Corse et la Bourgogne-Franche-Comté sont les deux régions les moins exposées avec moins de 0,4 fait constaté pour 1000 habitants.

## Taux de commission des vols violents sans arme par région



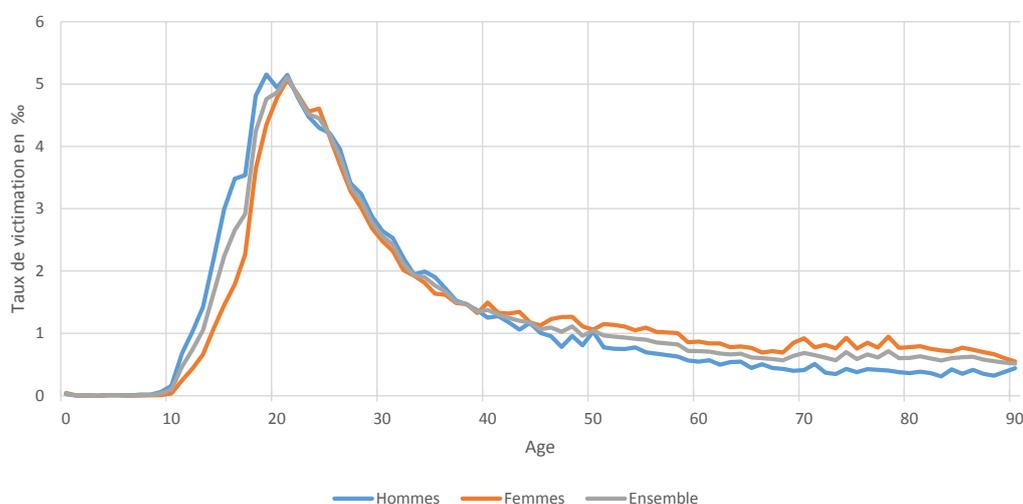
Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.  
Champ : France métropolitaine.

## Les victimes

En 2016, il y a eu 89 500 victimes (personnes physiques) de vols violents sans arme, dont 51 % de femmes. Cela représente 1,4 personne victime pour 1000 habitants.

Les jeunes sont nettement plus touchés par ces atteintes, avec un pic entre 18 et 22 ans, pour les hommes comme pour les femmes autour de 5 victimes pour 1000 habitants du même âge et du même sexe. A l'adolescence entre 11 et 17 ans, les garçons sont deux fois plus exposés que les filles à ce type de violences. Ensuite, le risque d'être victime de ce type de délit diminue rapidement pour les deux sexes : à 40 ans, le taux de victimation (définitions) est de 1,4‰ dans l'ensemble de la population ; il est de 0,7‰ à 70 ans.

Vols violents sans arme : taux de victimation par sexe et par âge en 2016



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2016, données provisoires ; Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

## Les auteurs présumés

En 2016, 12 719 personnes ont été **mises en cause** par la police et la gendarmerie pour vols avec violence sans arme. Parmi elles, il y a surtout des hommes (90 %). Les auteurs présumés sont jeunes : trois individus sur dix ont entre 15 et 29 ans, et un sur dix a moins de 15 ans.

Nombre de personnes mises en cause pour vols violents sans arme en 2016, par classe d'âge et par sexe

	Nombre de personnes mises en cause (MEC)	Nombre de MEC femmes	Nombre de MEC hommes	Part des hommes dans les MEC	Part des différentes classes d'âge dans le total des MEC
Moins de 15 ans	1 444	142	1 302	90 %	11 %
15-29 ans	9 303	811	8 492	91 %	73 %
30-44 ans	1 528	195	1 333	87 %	12 %
45-59 ans	400	81	319	80 %	3 %
60-74 ans	42	12	30	71 %	0 %
75-89 ans	2	0	2	100 %	0 %
90 ans et plus	0	0	0	-	0 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>12 719</b>	<b>1 241</b>	<b>11 478</b>	<b>90 %</b>	<b>100 %</b>

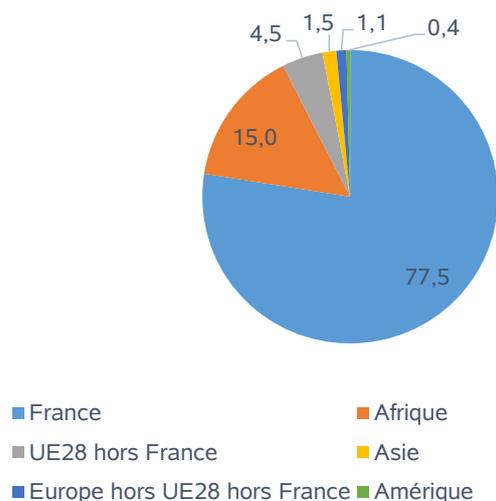
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

Lecture : En 2016, 12 719 personnes ont été enregistrées comme mises en cause (MEC) par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont 90 % d'hommes. 73 % des MEC ont entre 15 et 29 ans.

Près de huit personnes mises en cause sur dix sont de nationalité française. 15 % ont une nationalité africaine, et 5 % européenne (UE28 hors France).

Nationalités des personnes mises en causes pour vol avec violence sans arme en 2016 (en %)



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

## Définitions

- **Taux de victimation** : le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1000 habitants.
- **Mise en cause** : Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas et uniquement dans ce cas, que cette personne est « **mise en cause** ». La notion de mise en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

## Pour en savoir plus

- Rapport de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité », SSMSI, décembre 2016 ;
- Julien Pramil, « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », Interstats Analyse N° 14, Décembre 2016.
- Laure Turner, « Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence », France Portrait Social, Insee Références - Édition 2016.
- SSMSI, « Un vol avec violence sans armes sur cinq a lieu à Paris », Interstats Analyse N° 6, Janvier 2016.

# Les vols sans violence contre les personnes

## Données de l'enquête « cadre de Vie et Sécurité »<sup>1</sup>

En 2015, parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus, 798 000 – soit 1,5 % – déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol sans violences ni menaces – comme un vol par un pickpocket, le vol d'un téléphone portable posé sur une table à la terrasse d'un restaurant, le vol d'argent dans un vestiaire, etc. Parmi ces victimes, 78 % ont effectivement subi un vol et pas seulement une tentative.

Selon que les victimes ont effectivement été volées ou qu'il s'agissait d'une tentative, le comportement de signalement à la police ou à la gendarmerie est sensiblement différent. Ainsi, en moyenne entre 2013 et 2015, 41 % des victimes de vol sans violences ni menaces ont déposé plainte dans un commissariat ou une gendarmerie contre 5 % des victimes de tentatives de vol. On estime ainsi à 258 000 le nombre de victimes qui ont porté plainte en 2015.

Le nombre d'infractions de vols sans violence contre les personnes enregistrés par les forces de sécurité est en moyenne chaque année beaucoup plus élevé (690 000 en 2015) que le nombre de déplacements auprès des commissariats et brigades déclarés par les victimes interrogées lors des enquêtes. Le fait que ce type de vols touche des personnes non résidentes peu contribuer un peu à expliquer cet écart, comme le fait que les individus peuvent oublier de déclarer à l'enquête des déplacements en commissariat ou brigade suite à une perte d'objet ou de papiers finalement retrouvés. Il semble également qu'une partie des vols réalisés sans effraction dans la résidence principale, dont le nombre est évalué à 315 000 en 2015 par l'enquête Cadre de vie et sécurité (avec un taux de plainte des ménages victimes de 26 %), sont enregistrés comme des vols sans violence contre les personnes dans les données administratives. En outre, les vols de vélos sont enregistrés comme des vols sans violence contre les personnes dans les données administratives, alors qu'ils constituent un module à part entière dans l'enquête CVS (300 000 vols en 2015 mais un taux de plainte de 22 %).

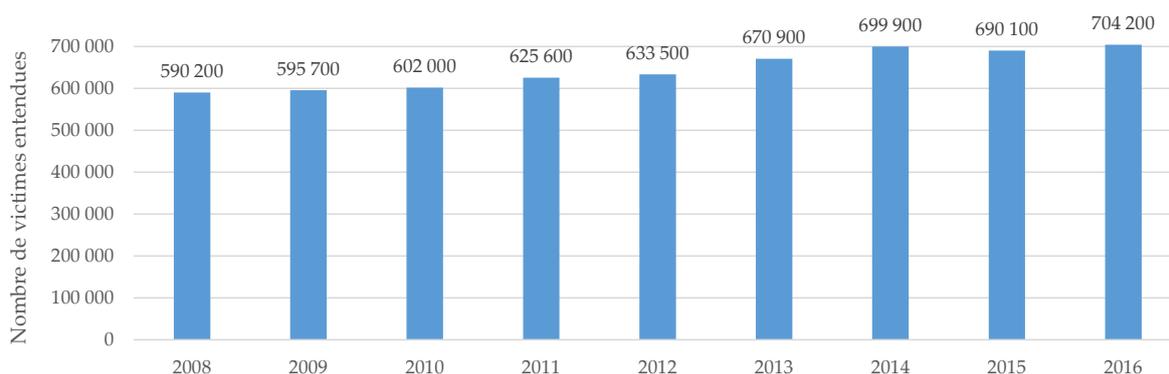
## Vols sans violence contre des personnes enregistrés : une hausse en 2016 qui compense la baisse de 2015

En 2016, le nombre de vols sans violence contre des personnes, enregistrés par les forces de sécurité, augmente (+2 %), après une légère baisse observée en 2015 (-1 %). Au nombre de 704 200 en 2016, les vols sans violence contre des personnes dépassent le précédent point haut observé en 2014 (environ 700 000). Sur 4 ans, de 2012 à 2016, ils sont en hausse de 11 %.

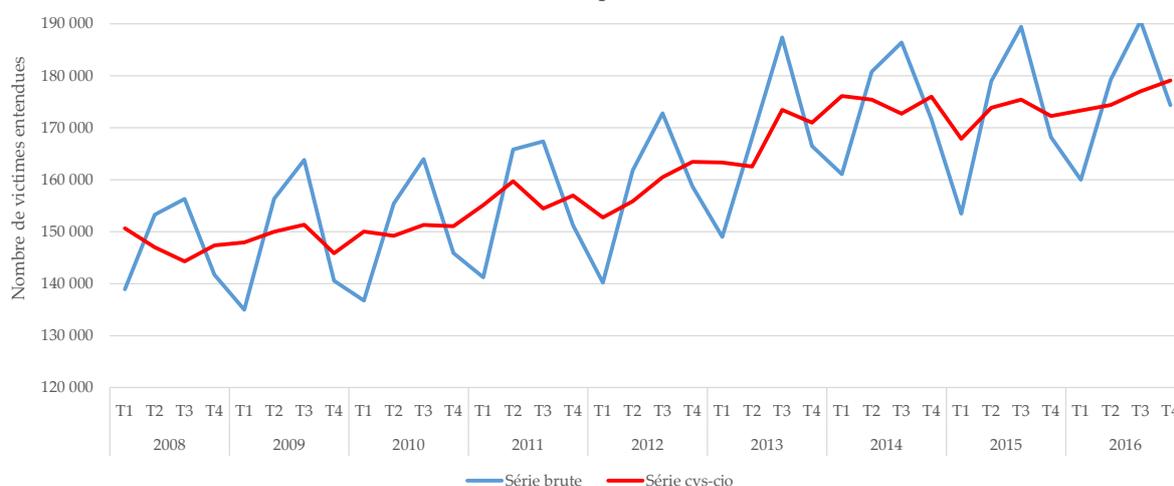
L'observation des données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables montre que seul le premier trimestre 2015 et dans une moindre mesure le quatrième trimestre 2015 (en lien avec les attentats à Paris) font exception sur une tendance globalement en hausse légère depuis 2013.

<sup>1</sup> Ces données sont issues du « Rapport de l'enquête cadre de Vie et Sécurité », décembre 2016, SSMSI.

## Vols sans violence contre des personnes: cumul annuel



## Vols sans violence contre des personnes : cumul trimestriel

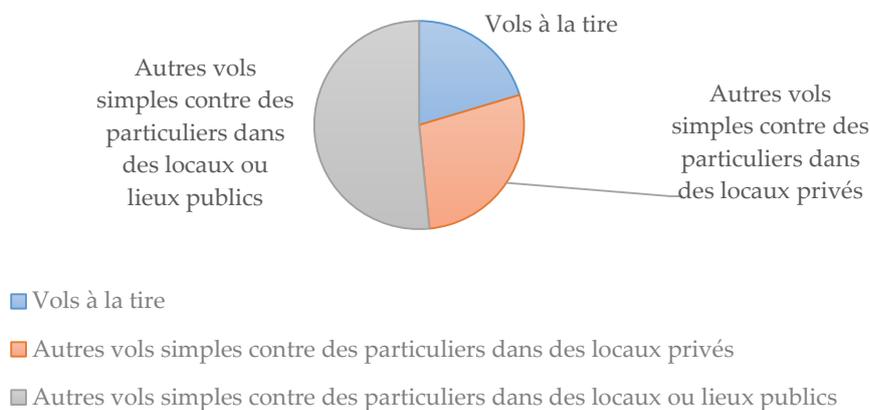


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

La hausse de 2016 de vols sans violence contre des personnes est particulièrement élevée pour les vols à la tire (+9 %). Elle est légère (+1 %) pour les autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics (qui pèsent pour la moitié de l'indicateur). Les autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux privés reculent légèrement (-1 %).

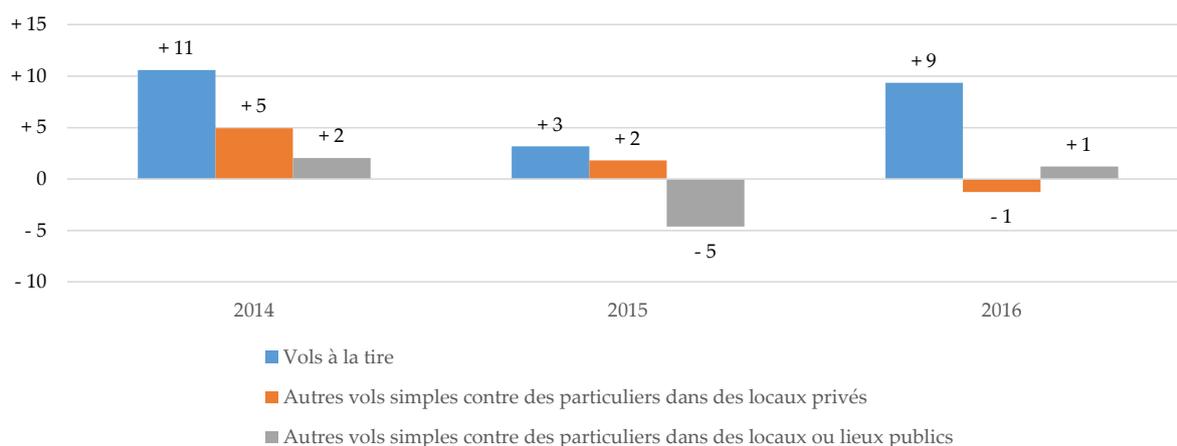
## Vols sans violence contre des personnes en 2016



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Vols sans violence contre des personnes : évolution annuelle en %

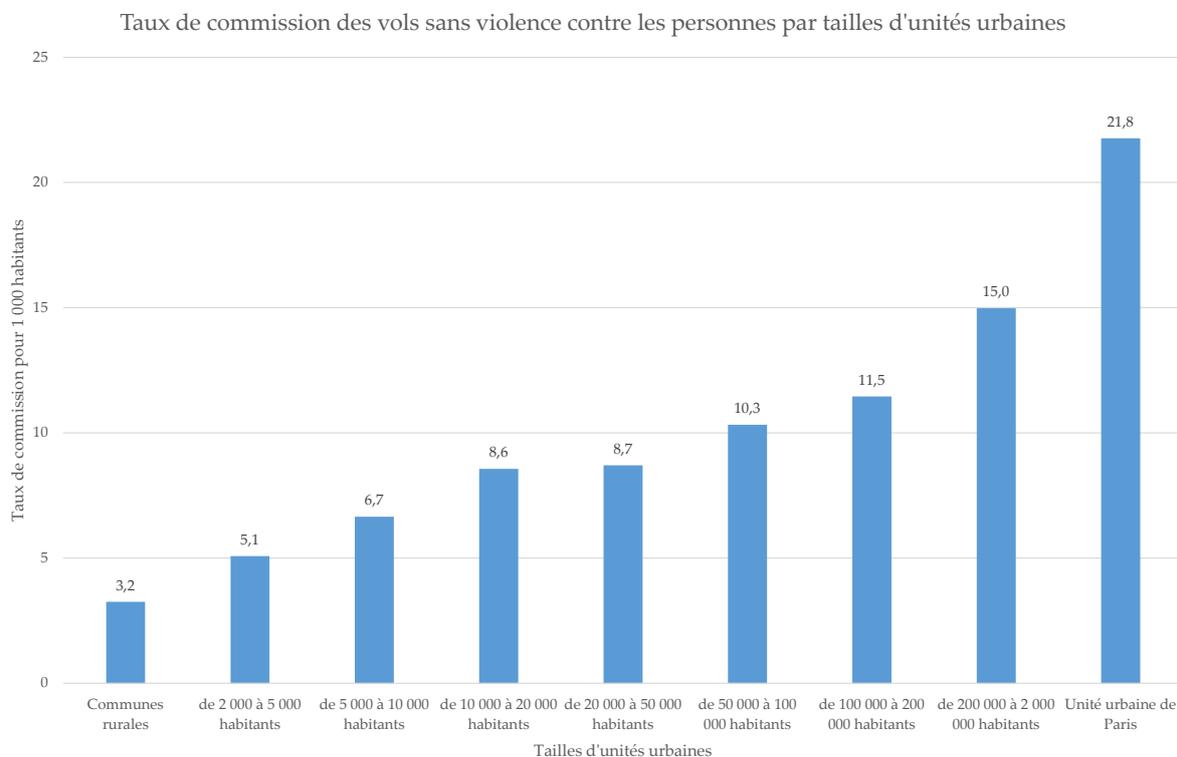


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Intensité sur le territoire des vols sans violence contre les personnes

L'agglomération parisienne, et dans une moindre mesure les agglomérations de province de plus de 200 000 habitants, se distinguent par une forte intensité des vols sans violence contre les personnes. Au-delà de ces deux cas, la fréquence de ces vols augmente avec la taille des agglomérations. À noter toutefois que les agglomérations de 10 000 à 20 000 habitants sont autant touchées que celles de 20 000 à 50 000 habitants, ce qui contraste avec la tendance évoquée précédemment.

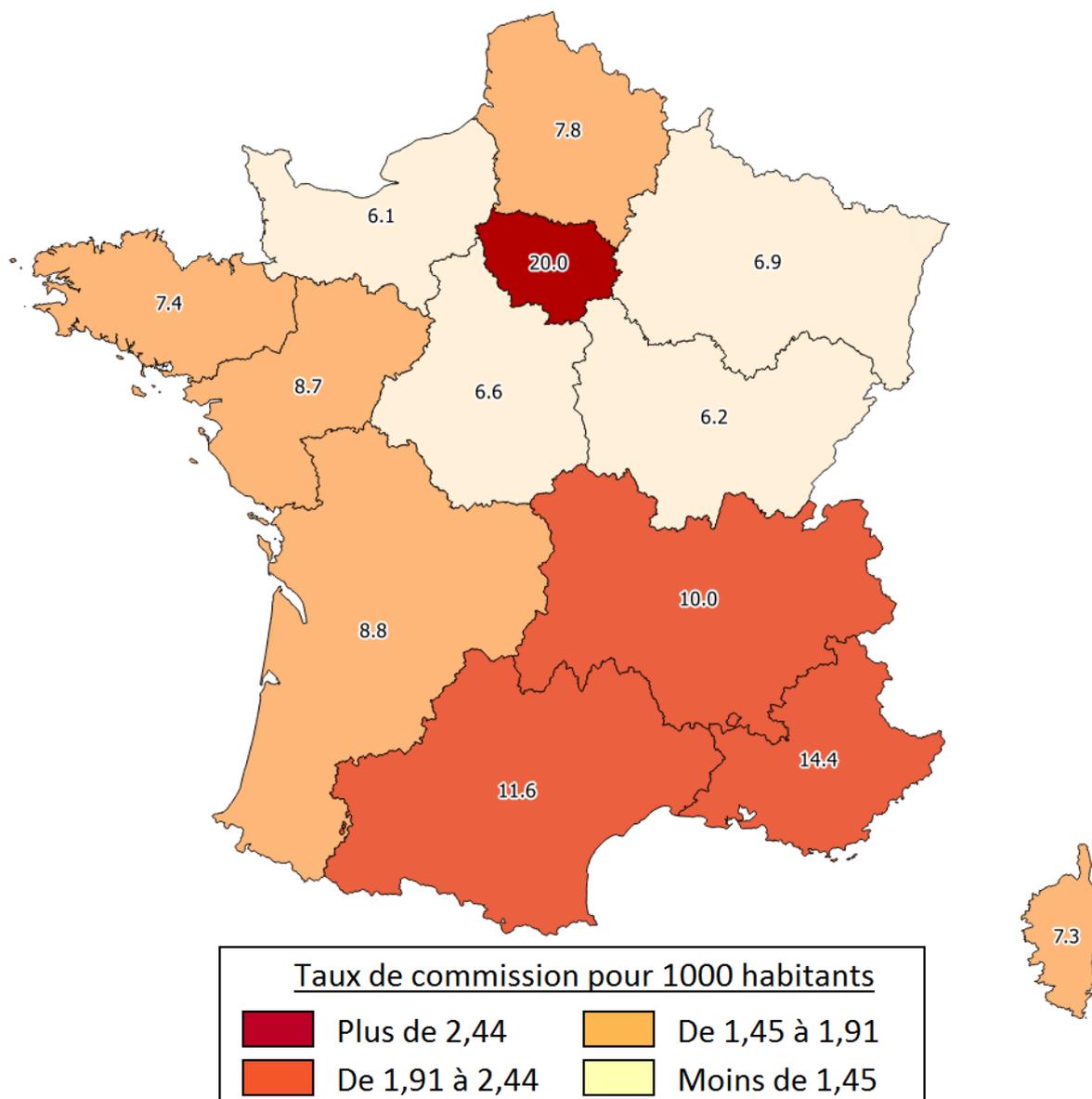


Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

Les vols sans violence contre les personnes sont plus fréquents en Île-de-France que sur le reste du territoire métropolitain. Dans une moindre mesure, la région PACA, l'Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont aussi exposées à ce type de vol. À l'exception des Hauts-de-France, les régions bordant l'Île-de-France sont les moins touchées, avec moins de 7 vols pour 1000 habitants en 2016.

### Taux de commission des vols sans violence contre les personnes par région



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

## Évolution depuis 2015 des vols sans violence contre les personnes par région et département : forte hausse à Paris et dans le Rhône

La hausse des vols sans violence contre des personnes enregistrés par les forces de sécurité entre 2015 et 2016 est essentiellement portée par l'Île-de-France et dans une moindre mesure la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les vols sans violence contre les personnes augmentent nettement en Île-de-France (+5 %). La hausse francilienne (+10 600 vols) représente plus des deux tiers de l'augmentation nationale. Cette progression est particulièrement forte à Paris (+ 7 500 vols soit + 6 %) et en Seine-Saint-Denis (+ 2 100 vols soit + 9 %). Les seuls départements franciliens qui affichent une baisse (environ -3,5 %) sont le Seine-et-Marne (- 350 vols) et le Val-d'Oise (-450 vols).

Avec environ 4 000 vols enregistrés supplémentaires en 2016 (+ 5 %), la région Auvergne-Rhône-Alpes contribue aussi significativement à la hausse nationale. Cette hausse est le fait du département du Rhône (+ 4 200 vols soit + 16 %).

Trois autres régions, situées au Centre et à l'Ouest, affichent une progression significative (autour de 4 à 5 %), quoique de moindre contribution à la croissance nationale : les Pays de la Loire (+ 1 300 vols), la Bretagne (+900 vols) et la région Centre-Val-de Loire (+800 vols). La hausse est nette en Loire-Atlantique (+1 400 vols soit +9 %), en Ille-et-Vilaine (+ 600 vols soit +8 %) et dans le Morbihan (+ 500 vols soit +11 %). Dans la région Centre-Val-de la Loire, la hausse est portée par les départements du Loiret (+8 %) et de l'Indre-et-Loire(+5 %) avec environ 300 vols en plus chacun.

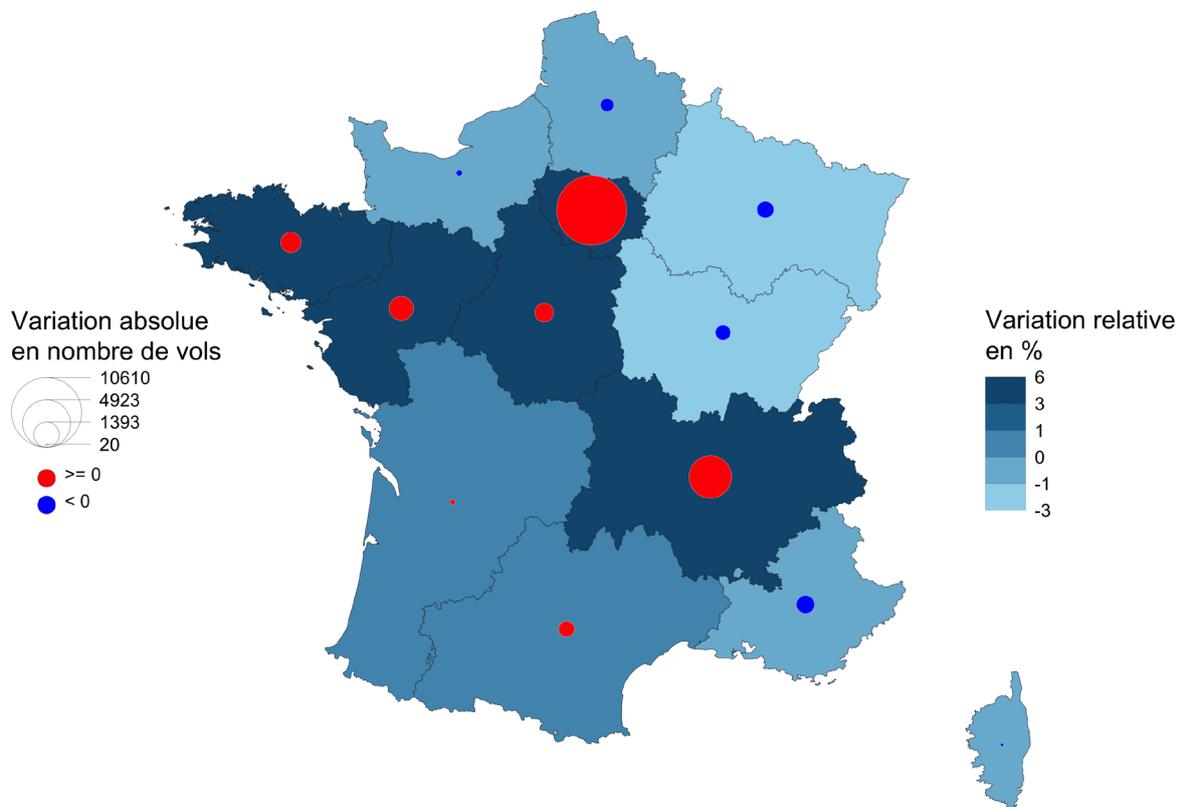
Les vols sans violence contre des personnes progressent légèrement en Occitanie (+ 500 vols soit +1 %) où la hausse nette de l'Hérault (+ 1 700 vols soit +9 %) est en partie compensée par la baisse de 400 vols dans l'Aude (-12 %) et de 600 vols dans les Pyrénées-Orientales (-9 %).

Les vols sans violence contre des personnes sont à peu-près stables en Nouvelle-Aquitaine, Corse et Normandie. En Nouvelle-Aquitaine, la progression de 500 vols en Gironde (+2 %) est compensée par la baisse de 200 vols dans les Pyrénées-Atlantiques (-4 %) et de 300 vols en Charente-Maritime (-5 %).

Une baisse s'observe dans quatre régions. Légère, elle s'élève à environ -1 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-700 vols) et dans les Hauts-de-France (- 400 vols). En PACA, la nette hausse de 1 500 vols dans les Bouches-du-Rhône (+5 %) est plus que compensée par la baisse de 1 600 vols dans les Alpes-Maritimes (-8 %) et de 500 vols dans le Var (-4 %). Dans les Hauts de France la baisse est portée par l'Aisne (-12 % soit 400 vols en moins).

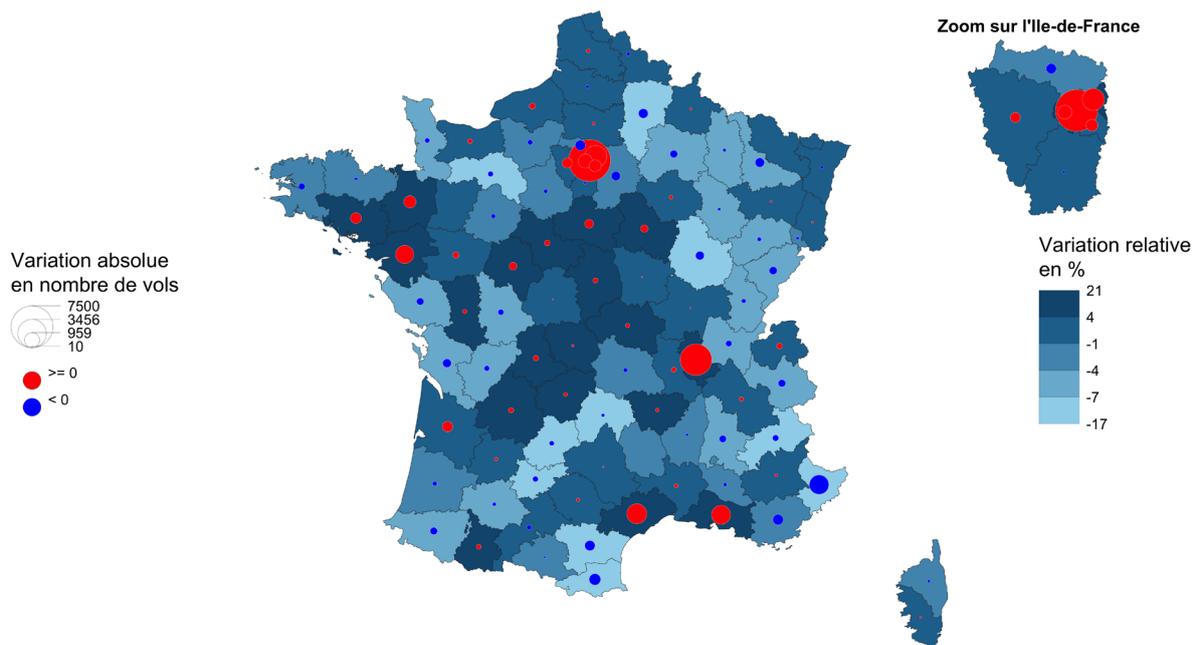
Avec entre 500 et 600 vols de moins, la baisse est un peu plus forte dans le Grand-Est (-2 %) et en Bourgogne-Franche-Comté (-3 %). On note des diminutions significatives d'environ 6 à 7 % en Meurthe et Moselle (-400 vols), en Côte d'Or (-300 vols) dans la Marne et le Doubs (-250 vols).

## Evolution des vols sans violence contre des personnes entre 2015 et 2016



Source : SSMSI-Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

## Evolution des vols sans violence contre des personnes entre 2015 et 2016



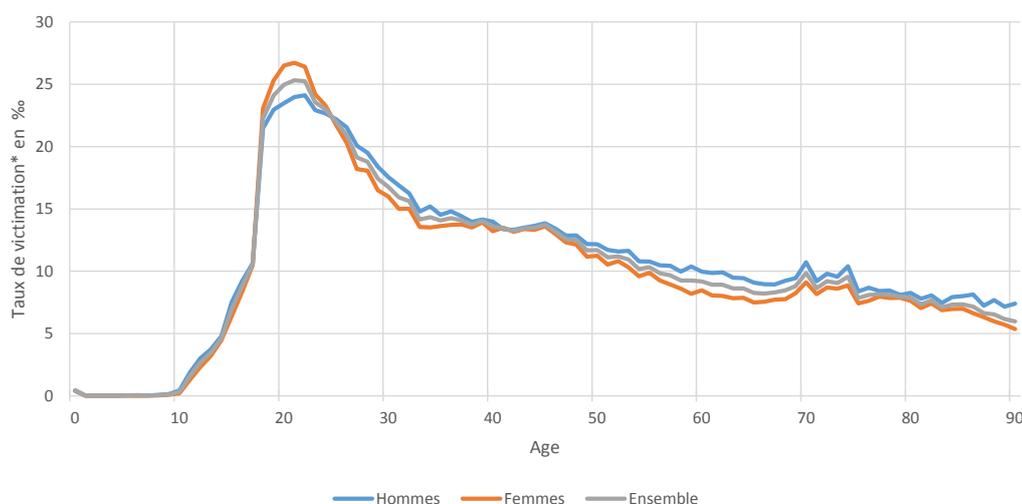
Source : SSMSI-Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

## Les victimes de vols sans violence en 2016

En 2016, 685 000 personnes ont été victimes de vols sans violence, soit près de 11 victimes pour 1000 habitants. La moitié de ces victimes sont des femmes.

Ces délits, qui prennent place en grande partie dans la rue, les transports en commun et les lieux de sortie (commerce, restaurants, gymnases, etc.), touchent les victimes à partir de l'adolescence, avec la hausse de la fréquentation de l'espace public par les jeunes. Les âges les plus touchés sont les 18-24 ans avec en moyenne 24 victimes pour 1000 personnes de ces âges. Ensuite, la proportion de victime dans la population décroît lentement avec l'âge, mais reste à des niveaux élevés. A 50 ans, 12 personnes sur 1000 de cet âge sont victimes de vols sans violence.

Vols sans violence contre des personnes : taux de victimation par sexe et par âge en 2016



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2016, données provisoires ; Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

\*Taux de victimation : cf. définitions.

## Les auteurs présumés

En 2016, 55 400 personnes ont été **mises en cause** pour vol sans violence et une sur quatre est une femme. Les jeunes âgés de 15 à 29 ans sont majoritaires (52 %) parmi les personnes mises en cause, suivis par les 30-44 ans (21 %). Les moins de 15 ans représentent 12 % du total des personnes, soit 6 800 personnes.

Nombre de personnes mises en cause pour vols sans violence contre les personnes en 2016, par classe d'âge et par sexe

	Nombre de personnes mises en cause (MEC)	Nombre de MEC femmes	Nombre de MEC hommes	Part des hommes dans les MEC	Part des différentes classes d'âge dans le total des MEC
Moins de 15 ans	6 754	1 797	4 957	73 %	12 %
15-29 ans	28 772	5 500	23 272	81 %	52 %
30-44 ans	11 539	3 108	8 431	73 %	21 %
45-59 ans	6 449	2 335	4 114	64 %	12 %
60-74 ans	1 709	619	1 090	64 %	3 %
75-89 ans	168	58	110	65 %	0 %
90 ans et plus	3	0	3	100 %	0 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>55 394</b>	<b>13 417</b>	<b>41 977</b>	<b>76 %</b>	<b>100 %</b>

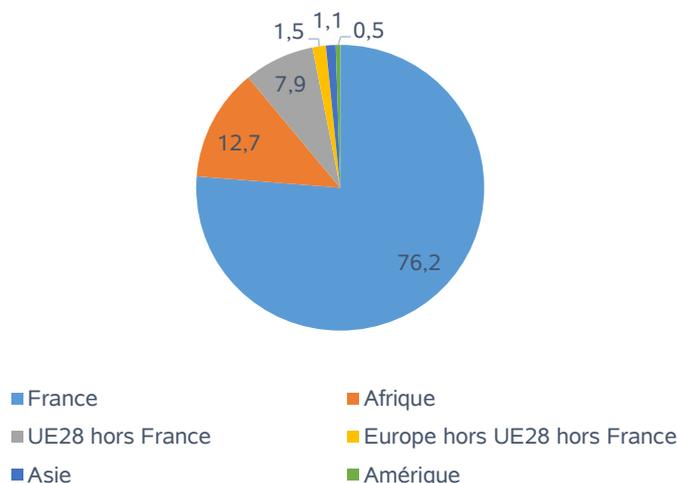
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

Lecture : En 2016, 55 394 personnes ont été enregistrées comme mises en cause (MEC) par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont 76 % d'hommes. 52 % des MEC ont entre 15 et 29 ans.

Près de 3 personnes mises en cause sur 4 possède la nationalité française, et 13 % une nationalité africaine. Les européens hors France représentent près de 10 % des mis en cause.

Nationalités des personnes mises en causes pour vol sans violence contre les personnes en 2016 (en %)



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

## Définitions

- **Taux de victimation** : le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1000 habitants.
- **Mise en cause** : Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas et uniquement dans ce cas, que cette personne est « mise en cause ». La notion de mise en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

## Pour en savoir plus

- Rapport de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité », SSMSI, décembre 2016 ;
- Pierre Greffet, « En 20 ans, plus de personnes mises en cause pour coups et blessures, moins pour vols à main armée », Interstats Analyse N° 11, Janvier 2016.
- Julien Pramil, « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », Interstats Analyse N° 14, Décembre 2016.
- SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », Interstats Méthode N° 9, Janvier 2017.

# Les cambriolages et tentatives de cambriolage de logements

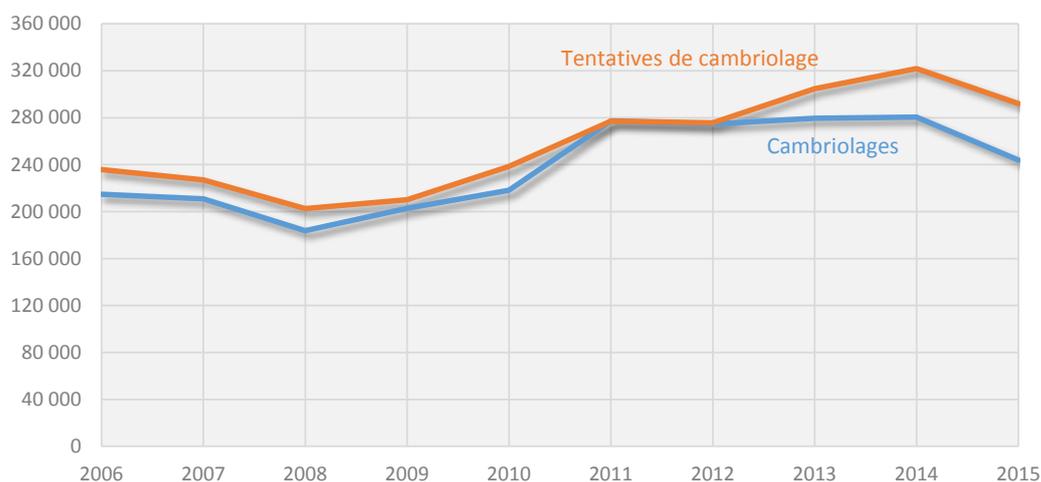
## Données de l'enquête « cadre de Vie et Sécurité »<sup>1</sup>

En 2015, 489 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un cambriolage<sup>2</sup> ou d'une tentative de cambriolage de leur résidence principale<sup>3</sup> au cours de l'année, soit 1,7 % de l'ensemble des ménages. Parmi ces ménages victimes, 232 000 (43 %) ont effectivement subi au moins un cambriolage et 257 000 (57 %) uniquement une (ou plusieurs) tentative(s) de cambriolage.

De nombreux ménages – environ 35 000 en 2015 – subissent plusieurs faits de cambriolages ou de tentatives de cambriolages au cours d'une même année. Pour l'année 2015, on estime à près de 244 000 le nombre total de cambriolages de résidences principales – soit 9 cambriolages pour 1 000 ménages – et à 292 000 le nombre de tentatives – soit 10 tentatives de cambriolages pour 1 000 ménages.

Le nombre de cambriolages de résidences principales, comme celui des tentatives, ont atteint leur point le plus bas depuis le début de l'enquête en 2008 (184 000 et 203 000 respectivement). Ils ont ensuite conjointement fortement augmenté jusqu'en 2011. Si les cambriolages se sont stabilisés autour de 280 000 entre 2011 et 2014, le nombre de tentatives a poursuivi sa hausse pour atteindre un maximum à 322 000 en 2014. En 2015, le nombre de cambriolages est estimé à 240 000. Le nombre de personnes répondant chaque année à l'enquête ne permet cependant pas d'être certain que cette baisse soit significative d'une véritable tendance.

### Évolution du nombre annuel de cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, on estime à environ 244 000 le nombre de cambriolages et 292 000 le nombre de tentatives de cambriolage.

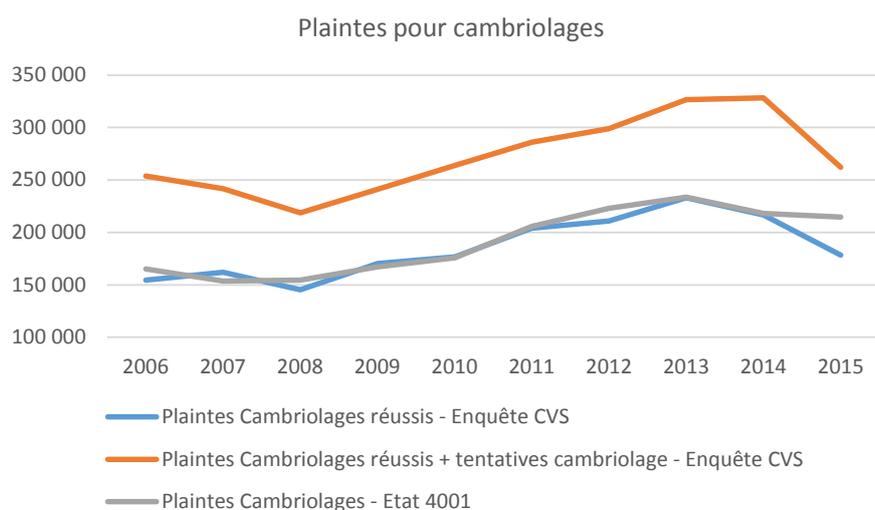
<sup>1</sup> Ces données sont issues du « Rapport de l'enquête cadre de Vie et Sécurité », décembre 2016

<sup>2</sup> Les « cambriolages » désignent les effractions réalisées suivies de vol, les « tentatives de cambriolage » désignent les effractions ou tentatives d'effraction non suivies de vol.

<sup>3</sup> Le nombre de cambriolages ou de tentatives de cambriolages de résidences secondaires est relativement faible, de l'ordre de 30 000 par an. Ce chiffre est aussi variable entre les années, en raison de la faiblesse du nombre de personnes interrogées qui possèdent une résidence secondaire. Par conséquent, dans cette section, il ne sera question que des résidences principales.

Le dépôt de plainte en commissariat ou à la gendarmerie est une étape obligatoire pour obtenir une indemnisation d'une assurance ; malgré cela le dépôt de plainte est loin d'être systématique. Dans le cas des tentatives de cambriolage, en moyenne entre 2013 et 2015, 31 % des ménages se sont déplacés au commissariat ou à la gendarmerie et ont déposé plainte. Dans le cas des cambriolages, 76 % des ménages victimes ont déposé plainte.

En évolution, la série issue des enquêtes depuis 2007 concernant les cambriolages réussis ayant donné lieu à un signalement auprès des forces de sécurité<sup>4</sup> est très proche de celle des faits constatés par la police et la gendarmerie pour les cambriolages y compris tentatives.



*Champ : Ménages ordinaires de France Métropolitaine, incident le plus récent de l'année*

*Source : Insee-Ondrp-Smsi, Enquêtes « Cadre de Vie et Sécurité » 2007 à 2016*

*Lecture : En 2015, les données enregistrées par les forces de police et de gendarmerie pour cambriolages s'établissent à 214 500. Dans l'enquête CVS, les plaintes pour l'ensemble des cambriolages (y compris tentatives de cambriolage) s'élèvent à 262 100, et celles pour cambriolages 'réussis' à 178 200.*

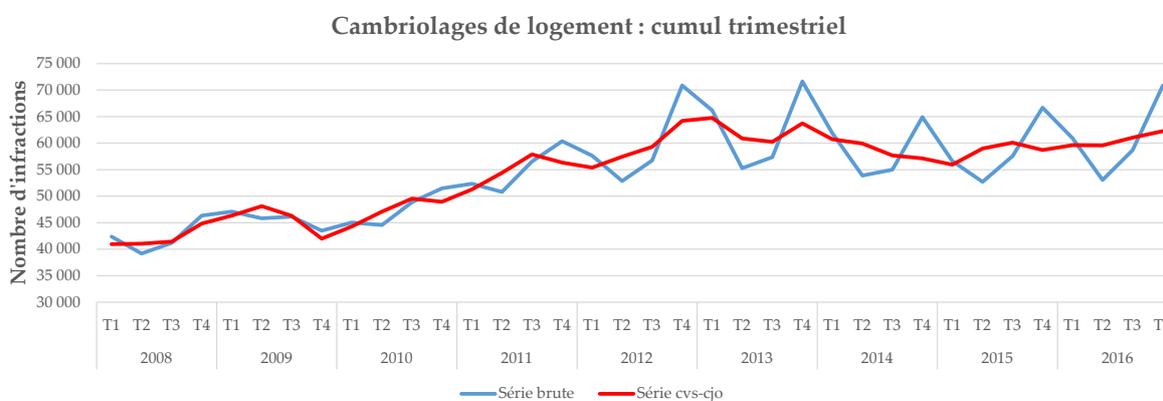
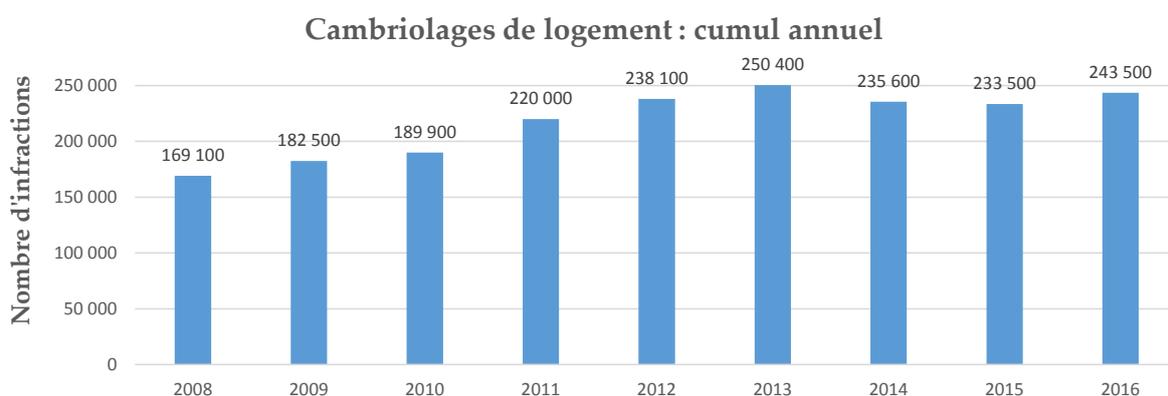
Toutefois, en 2015, les données des forces de sécurité excèdent légèrement les plaintes pour cambriolages réussis de l'enquête CVS, ce qui pourrait être l'indication d'une meilleure prise en compte des plaintes pour tentatives de cambriolages depuis la modernisation des systèmes d'informations de la police (la part des tentatives dans l'ensemble des cambriolages enregistrés par la police nationale).

<sup>4</sup> Pour les derniers et avant derniers incidents de cambriolages réussis de l'année (ou de tentatives de cambriolages), les plaintes sont estimées à partir des ménages victimes ayant déclaré dans l'enquête CVS avoir porté plainte pour cambriolages réussis (ou de tentatives de cambriolage). Pour les incidents antérieurs, les plaintes pour cambriolages réussis (ou tentatives de cambriolage) sont reconstituées à partir des effectifs de cambriolages supérieurs à deux auxquels on applique dans un premier temps la part des victimes pour cambriolages réussis (ou tentatives des cambriolages) des avant-derniers incidents, puis dans un deuxième temps le taux de plainte déclaré par les ménages victimes de cambriolages réussis (ou tentatives de cambriolages) lors des avants derniers incidents.

## Cambriolages de logement : 2016 repart à la hausse

En 2016, le nombre de cambriolages de logement enregistrés par les forces de sécurité, augmente de 4 % alors qu'il avait légèrement diminué en 2015 (-1 %). Le niveau des cambriolages en 2016 (243 500) reste inférieur au point haut atteint en 2013 (250 400).

L'observation des données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables montre qu'après un retournement à la baisse début 2013, les cambriolages ont renoué avec une tendance haussière depuis le début de l'année 2015 avec une accélération au second semestre 2016.



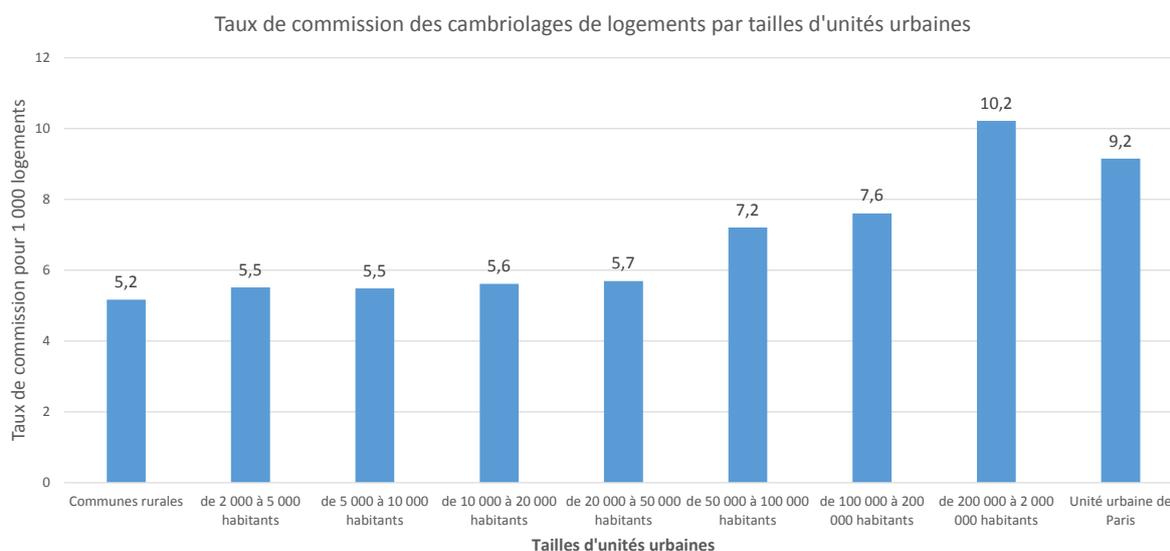
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Intensité des cambriolages sur le territoire

L'intensité des cambriolages est proche dans les communes rurales et dans celles appartenant à des unités urbaines de petites (jusqu'à 10 000 habitants) et moyennes tailles (jusqu'à 50 000 habitants). Le taux de cambriolage par logement est plus élevé dans les agglomérations ayant entre 50 000 et 200 000 habitants. Au-delà de 200 000 habitants, l'intensité des cambriolages bondit et dépasse les 9 cambriolages pour 1000 logements (hors agglomération parisienne).

Les écarts entre les zones les plus et les moins impactées sont de 1 à 2 pour les cambriolages, alors qu'ils sont de 1 à 11 pour les vols à main armée ou encore de 1 à 60 pour les vols violents sans arme : Les communes rurales et les petites agglomérations sont donc relativement moins épargnées dans ce domaine.

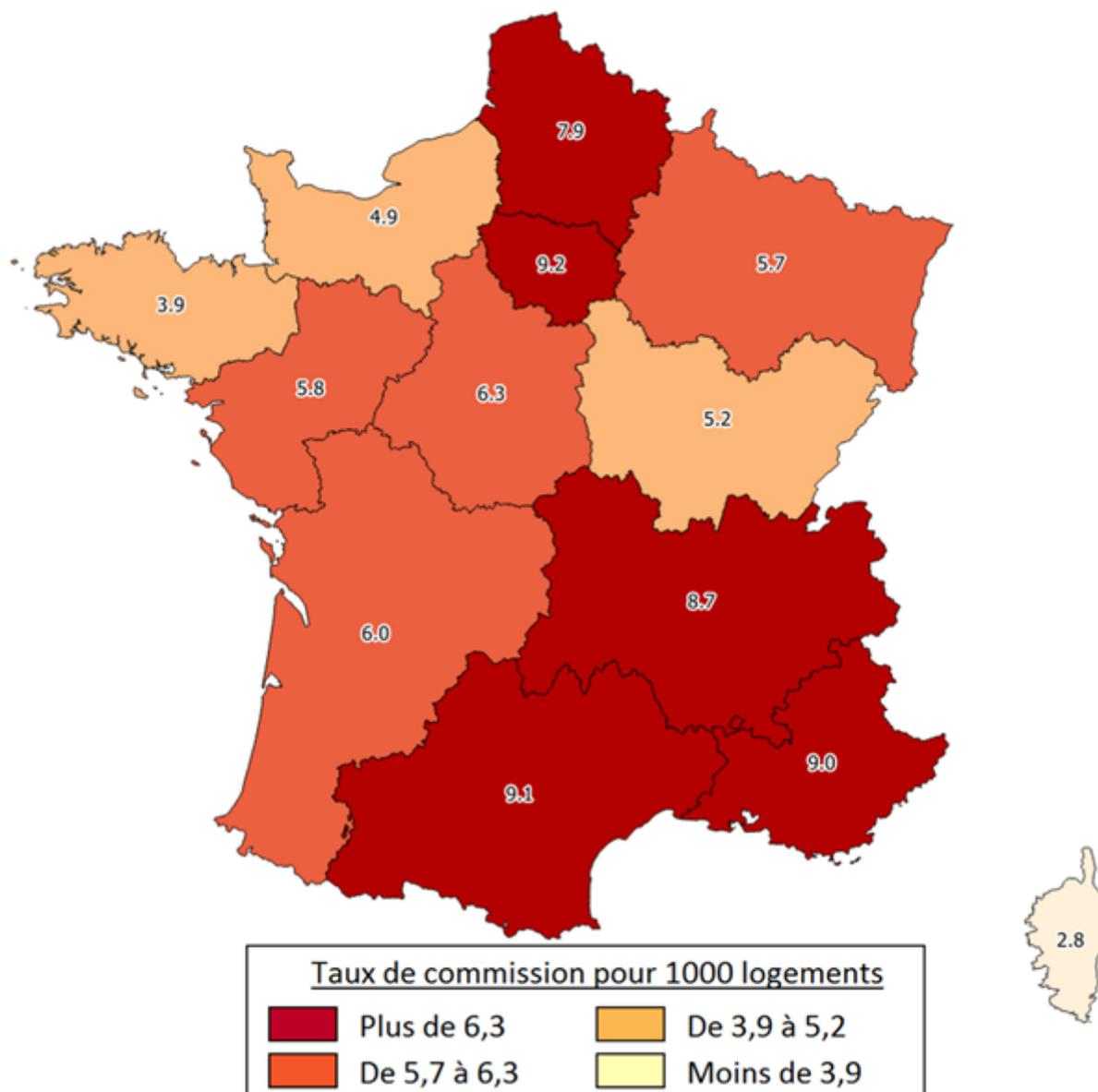


Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

Les régions les plus touchées sont l'Île-de-France, l'Occitanie, PACA, l'Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France. À noter que ces régions concentrent la majorité des très grandes agglomérations françaises. En revanche, la Corse est nettement moins exposée aux cambriolages : en moyenne, 2,8 logements sur 1000 ont été cambriolés en 2016 contre 9,2 en Île-de-France et 3,9 en Bretagne (deuxième région la moins exposée de métropole).

Taux de commission des cambriolages de logements par région



Champ : France métropolitaine.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

## Évolution depuis 2015 des cambriolages, par région et par département

L'évolution des cambriolages de logement enregistrés par les forces de sécurité entre 2015 et 2016 (+4 % en France métropolitaine soit 10 000 cambriolages de plus entre 2015 et 2016) marque un net clivage entre l'Île-de-France où la situation s'améliore et les autres régions françaises qui affichent un bilan négatif.

Les cambriolages diminuent de 4 % en Île-de-France : 2 200 cambriolages de moins en 2016 qu'en 2015. La baisse est particulièrement forte (autour de -8 %) à Paris, dans les Yvelines, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis. Le seul département francilien présentant une hausse est les Hauts-de-Seine (+3 %).

Hors Île-de-France, les cambriolages de logement progressent de 7 %. Les deux régions où cette hausse est la plus forte tant en valeur absolue que relative, sont l'Occitanie (+14 % soit 3 700 cambriolages supplémentaires en 1 an) et Auvergne-Rhône-Alpes (+11 % soit + 3 600 cambriolages). Dans ces deux régions, trois départements présentent une augmentation de plus 1 000 cambriolages : en premier la Haute-Garonne (+ 1 600 cambriolages soit + 18 %), puis avec environ 1 100 cambriolages de plus, la Loire (+ 51 %) et le Rhône (+ 12 %). La hausse est aussi élevée (entre 450 et 750 cambriolages de plus) dans le Puy-de-Dôme (+35 %), l'Hérault (+13 %), la Haute-Savoie (+20 %) et le Tarn (+38 %). Dans ces deux régions, seule l'Isère affiche une baisse significative de 600 cambriolages (-7 %).

Les cambriolages progressent aussi sensiblement (entre +900 et +1 400 cambriolages) en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+6 %), en Nouvelle-Aquitaine (+7 %) et dans le Grand Est (+6 %). Pour ces régions, on observe une hausse nette (entre 600 et 900 cambriolages de plus) pour les départements du Var (+21 %), de la Gironde (+13 %) et du Lot-et-Garonne (+49 %). La progression est aussi forte en Moselle (+17 %) et dans le Bas-Rhin (+25 %). La hausse dans les Bouches-du-Rhône (+3 %) est en dessous de la moyenne nationale (+4 %) et les Alpes-Maritimes sont stables.

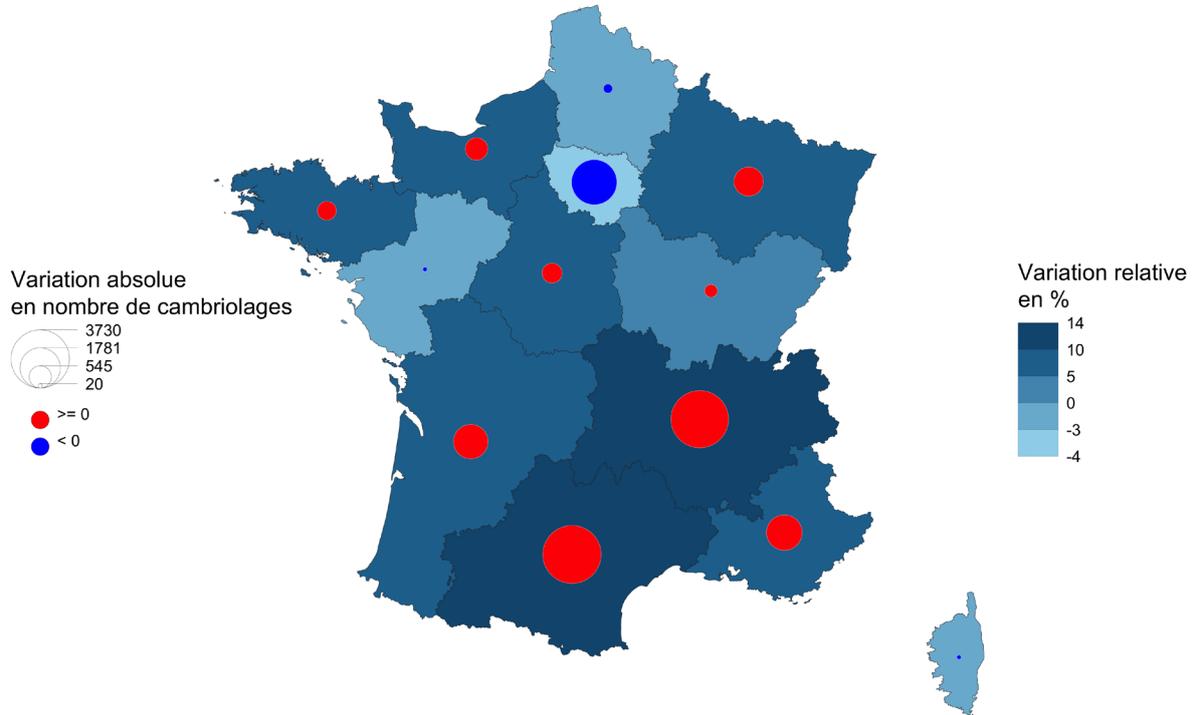
Les cambriolages progressent aussi (entre +400 et +600) en Normandie (+7 %), dans la région Centre-Val de Loire (+6 %) et en Bretagne (+6 %). On observe des hausses comprises entre + 300 et +400 cambriolages dans le Loiret (+15 %), la Seine-Maritime (+9 %) et le Morbihan (+19 %).

Parmi les autres régions, Bourgogne-Franche-Comté affiche une hausse de 2 % : la forte progression en Côte d'Or (+31 %) et en Saône-et-Loire (+24 %) est tempérée par la nette baisse du Doubs (-21 %).

Les Pays-de-la-Loire et les Hauts-de-France sont stables et seule la Corse est en baisse (-3 % ce qui ne représente toutefois que 20 cambriolages de moins). Dans les Pays de la Loire la hausse en Maine-et-Loire (+13 %) s'oppose à la baisse en Loire-Atlantique (-4 %) et en Vendée (-8 %). Dans les Hauts-de-France la progression dans le département du Nord (+5 %) est compensée par une amélioration dans l'Aisne (-11 %), la Somme (-17 %) et le Pas-de-Calais (-5 %).

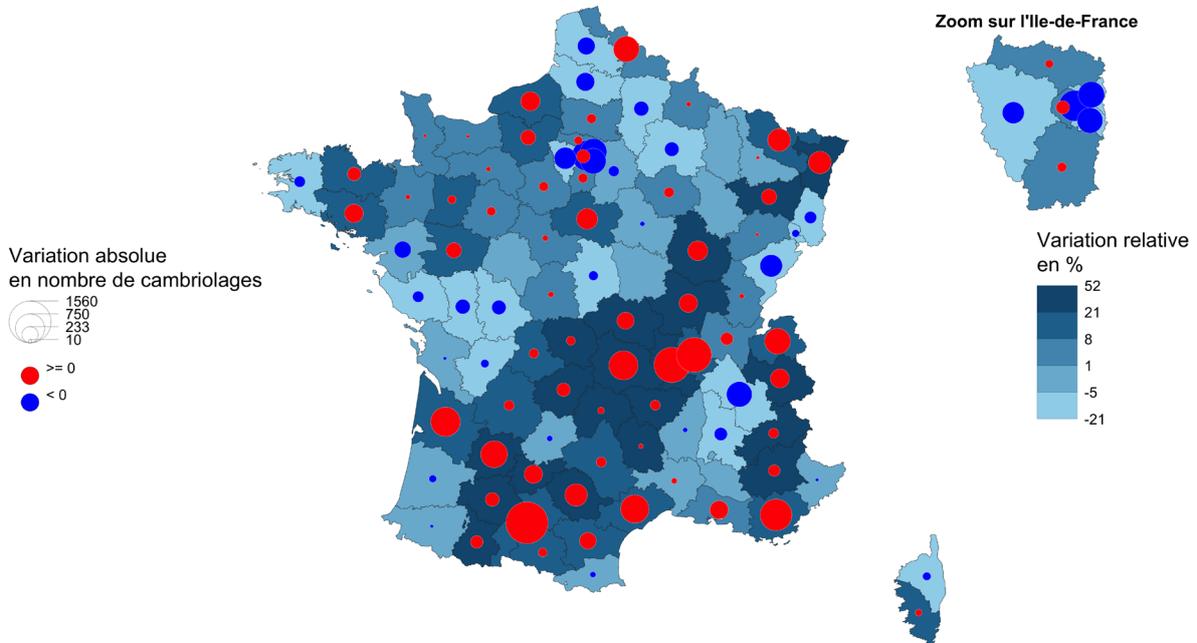
Les autres départements qui affichent une hausse de plus de 33 % entre 2015 et 2016 sont la Corrèze (+44 %), la Creuse (+39 %), les Hautes-Alpes et l'Allier (+33 %).

## Evolution des cambriolages de logement entre 2015 et 2016



Source : SSMSI-Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

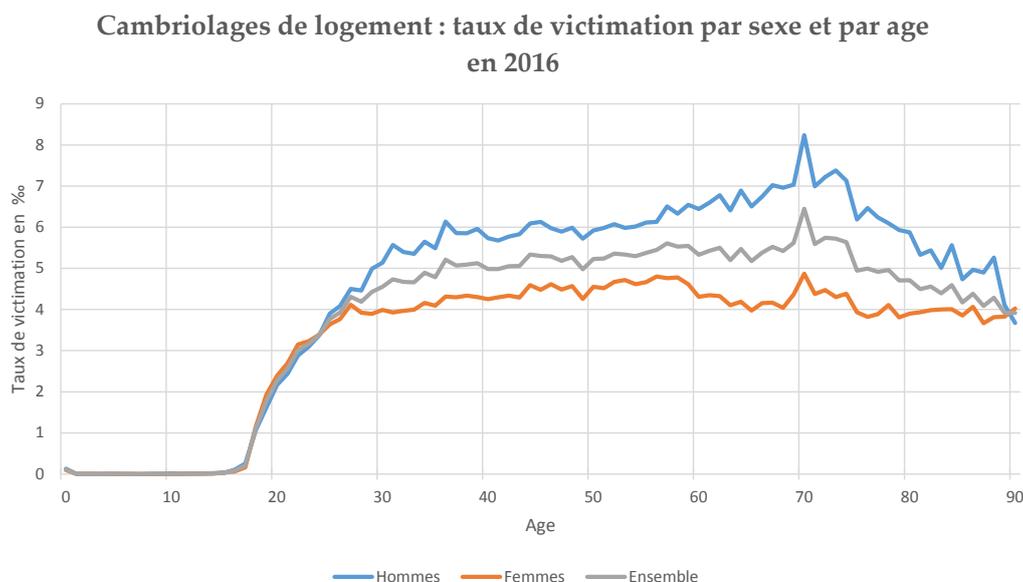
## Evolution des cambriolages de logement entre 2015 et 2016



Source : SSMSI-Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

## Les victimes

L'étude des victimes des cambriolages selon les données enregistrées de la police et de la gendarmerie trouve une limite dans le fait que les caractéristiques recensées des victimes sont généralement celles (âge, sexe) de la personne du ménage victime ayant déposé la plainte : le graphique ci-dessous suggère qu'il s'agit plus souvent de l'homme que de la femme. Les cambriolages touchent essentiellement les adultes, avec un taux d'environ 5,5 victimes pour 1000 habitants après 30 ans en moyenne.



*Champ : France métropolitaine.*

*Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2016, données provisoires ; Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).*

## Les auteurs présumés

En 2016, 20 430 personnes ont été mises en cause pour cambriolage de logement. Il s'agit principalement d'hommes (92 %), jeunes : 70 % des personnes mises en cause ont entre 15 et 29 ans. Huit sur dix sont de nationalité française, 8 % ont une nationalité africaine, 6 % celle de pays de l'UE28 hors France et encore 6 % du reste de l'Europe.

### Nombre de personnes mises en cause pour cambriolages de logements en 2016, par classe d'âge et par sexe

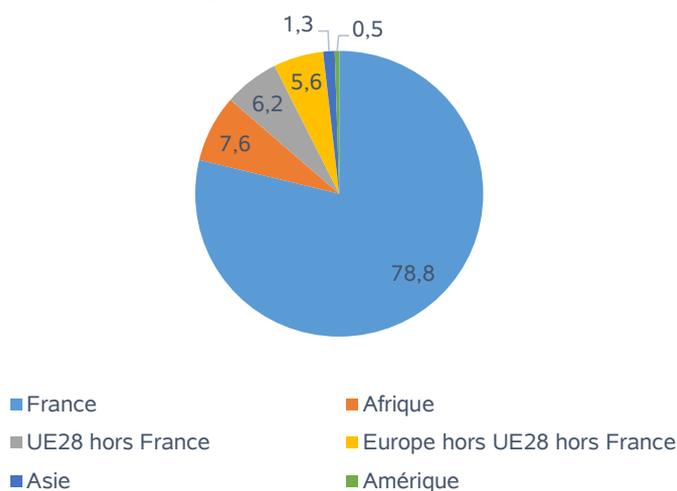
	Nombre de personnes mises en cause (MEC)	Nombre de MEC femmes	Nombre de MEC hommes	Part des hommes dans les MEC	Part des différentes classes d'âge dans le total des MEC
Moins de 15 ans	1 572	246	1 326	84 %	8 %
15-29 ans	14 248	863	13 385	94 %	70 %
30-44 ans	3 512	316	3 196	91 %	17 %
45-59 ans	965	133	832	86 %	5 %
60-74 ans	121	22	99	82 %	1 %
75-89 ans	12	4	8	67 %	0 %
90 ans et plus	1	0	1	100 %	0 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>20 431</b>	<b>1 584</b>	<b>18 847</b>	<b>92 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

Lecture : En 2016, 20 431 personnes ont été enregistrées comme mises en cause (MEC) par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont 92 % d'hommes. 70 % des MEC ont entre 15 et 29 ans.

### Nationalités des personnes mises en causes pour cambriolages de logement en 2016 (en %)



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

## Pour en savoir plus

- Rapport de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité », SSMSI, décembre 2016 ;
- Olivier Ribon, « Moins de cambriolages le dimanche, mais plus d'infractions violentes pendant le week-end », Interstats Analyse N° 13, Juin 2016.
- V.Delbecque et I.Bettaïeb, « Mesure de l'exposition aux cambriolages Analyse détaillée des facteurs individuels et environnementaux sur la probabilité d'être victime chez les ménages à travers l'enquête « Cadre de vie et sécurité », Grand Angle n°39, mai 2016, ONDRP.
- E.Robin « Les déterminants sociaux, démographiques et économiques de la localisation des cambriolages de logement : une modélisation statistique à l'échelle des communes françaises » Interstats Analyse N° 2 - Octobre 2015, SSMSI.

# Les vols de véhicules (automobiles ou deux-roues motorisés)

## Données de l'enquête « cadre de Vie et Sécurité »<sup>1</sup>

En 2015, 234 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture au cours de l'année, soit 0,8 % de l'ensemble des ménages et 1,0 % des ménages équipés d'au moins une voiture. Au total, 45 000 voitures ont été effectivement volées, et il y a eu 218 000 tentatives de vols de voiture. Le nombre de vol ou tentatives de vol de voiture a diminué de moitié ces 10 dernières années.

La très grande majorité des ménages victimes d'un vol de voiture se déplace et porte plainte au commissariat ou à la gendarmerie (93 % en moyenne entre 2011 et 2015). En ce qui concerne les tentatives de vol de voiture, malgré les vols d'objet ou d'accessoire et les dégradations fréquemment rapportées par les ménages victimes, le dépôt de plainte n'est pas systématique. En moyenne entre 2011 et 2015, 38 % des ménages victimes d'une tentative de vol de voiture ont porté plainte.

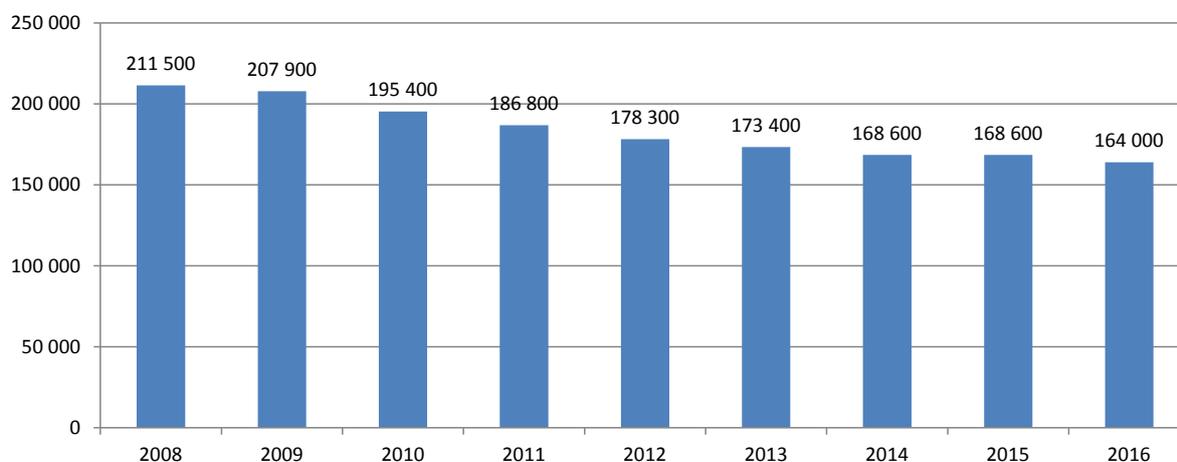
En niveau comme en évolution, les données de vols et tentatives de vols de voitures issues de l'enquête correspondent assez bien aux données des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie.

Quant aux vols et aux tentatives de vols de deux roues motorisés, ils concernent chaque année près de 100 000 ménages. Une fois sur deux, le vol est effectif, les autres tentatives n'aboutissant pas. Quand le vol est effectif, les victimes portent plainte 8 fois sur 10, mais 2 fois sur 10 seulement en cas de simple tentative.

## Vols de véhicules enregistrés : à nouveau en baisse après une stabilité en 2015

En 2015, 164 000 vols de véhicules (automobiles ou deux-roues motorisés) ont été enregistrés par les forces de sécurité. Ce type de vol renoue avec une baisse (-3 %) alors qu'il était resté stable en 2015. Le rythme de baisse de 2016 est similaire à celui observé tant en 2014 qu'en 2013 (-3 %).

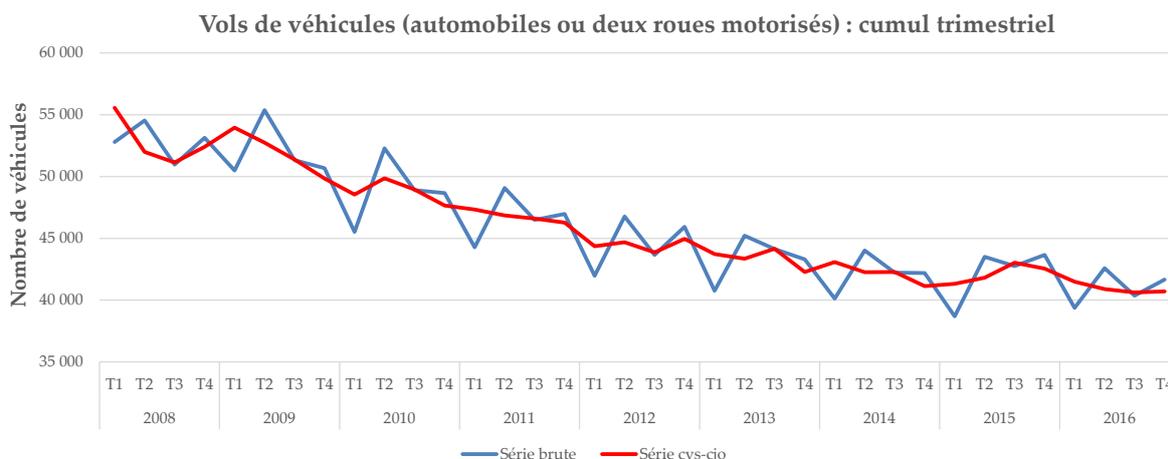
### Vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés) : cumul annuel



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

<sup>1</sup> Ces données sont issues du « Rapport de l'enquête cadre de Vie et Sécurité », décembre 2016

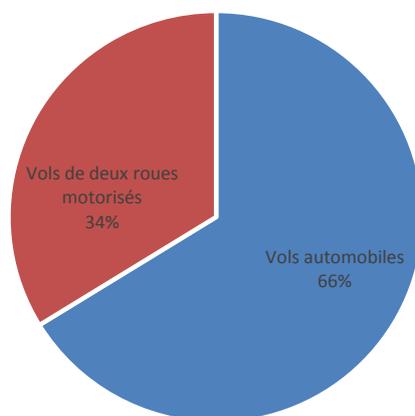


Champ : France métropolitaine.

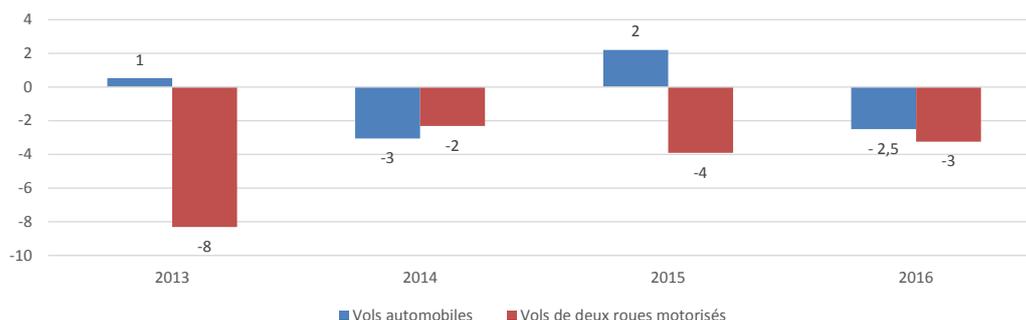
Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

La baisse de 2016 est plus importante (-3 %) pour les vols de deux roues motorisés. Pour cette catégorie d'infraction l'année 2016 prolonge les tendances des années précédentes. Ainsi les vols de deux roues motorisés ont diminué de 17 % en 4 ans passant de 66 500 en 2012 à 55 400 en 2016. Les vols d'automobile baissent aussi en 2016 mais un rythme moindre (-2,5 %) que les vols de deux roues motorisés ; ils avaient progressé de 2 % en 2015. Sur 4 ans la baisse est d'ampleur limitée (108 600 vols d'automobiles en 2016 au lieu de 111 800 en 2012) : - 3 %.

### Nombre de véhicules volés en 2016

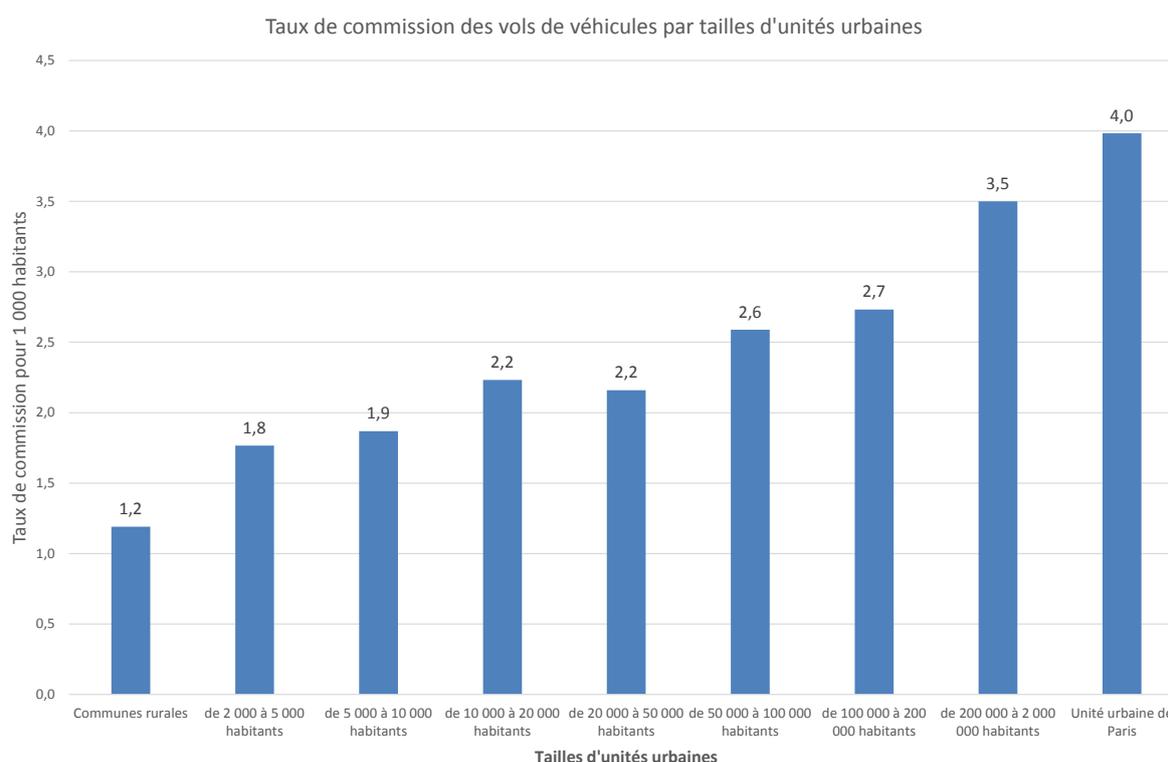


### Vols de véhicules : évolution annuelle en %



## Intensité des vols de véhicules sur le territoire

En tendance, l'intensité<sup>2</sup> des vols de véhicules augmente avec la taille des agglomérations. Néanmoins, les agglomérations de 10 000 à 20 000 habitants tout aussi touchées que celles de 20 000 à 50 000 habitants. Alors qu'en moyenne, 1,2 vol de véhicule pour 1000 habitants est constaté dans les communes rurales, ce chiffre atteint 4,0 pour 1000 dans l'agglomération parisienne.

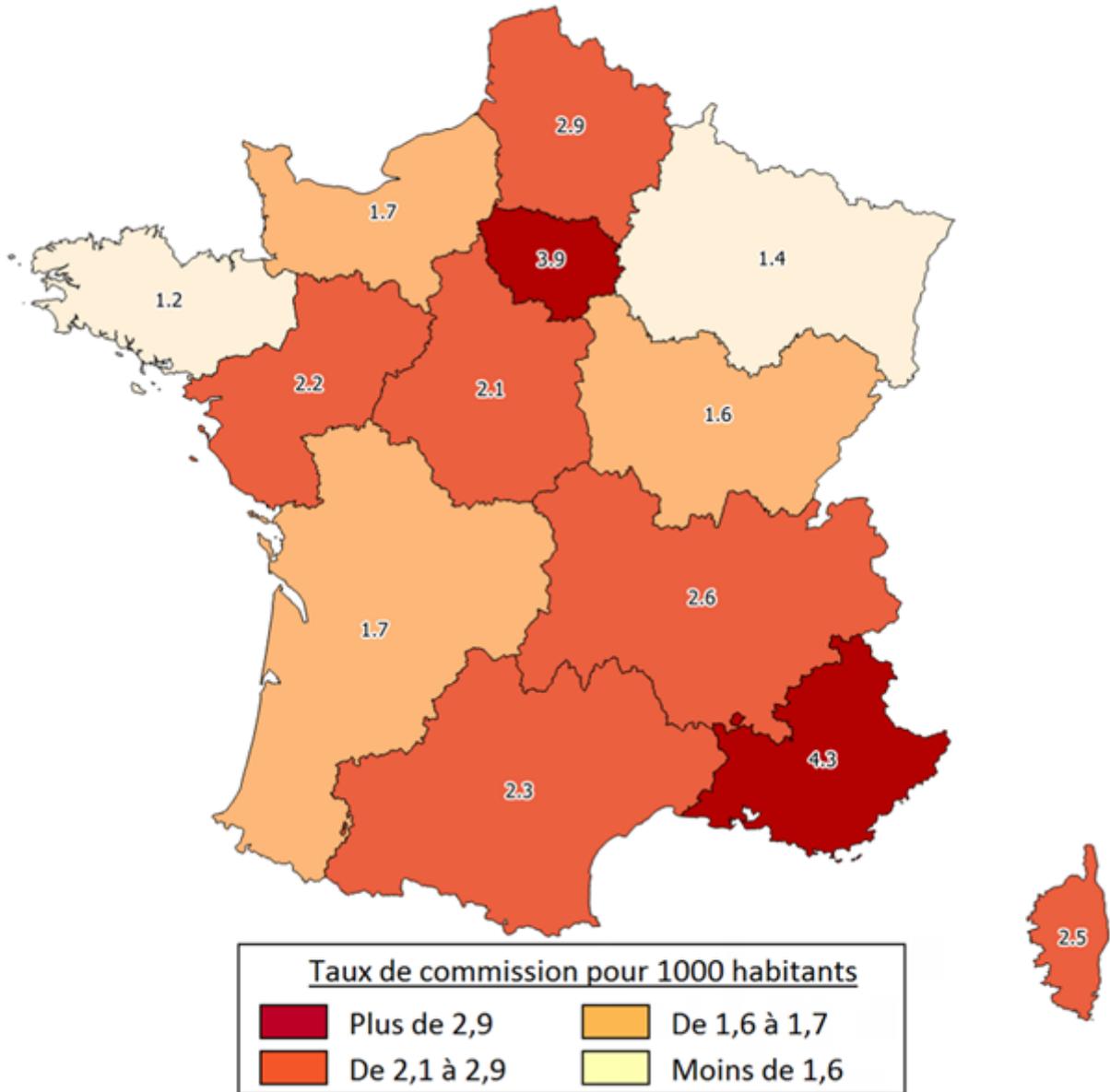


Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.  
Champ : France métropolitaine.

La région PACA et l'Île-de-France sont particulièrement exposées aux vols de véhicules, suivies des Hauts-de-France, de l'Auvergne-Rhône-Alpes et de la Corse. La Bretagne se distingue par la faible intensité de ce type de vols (avec 1,2 voiture volée pour 1000 habitants en 2016), suivie de la région Grand-Est. L'intensité des vols de véhicules fait plus que tripler d'une région à l'autre.

<sup>2</sup> À noter que le taux de commission pour 1 000 habitants est dépendant du taux d'équipement en véhicules.

## Taux de commission des vols de véhicules par région



Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.  
 Champ : France métropolitaine.

## Évolution des vols d'automobile entre 2015 et 2016 : une baisse nette en Île-de-France et en PACA

La baisse des vols d'automobiles enregistrés par les forces de sécurité entre 2015 et 2016 est portée dans des proportions presque égales par l'Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les vols d'automobiles baissent en Île-de-France (-4 %). Le recul francilien (-1 100 vols) représente la moitié de la baisse nationale. Cette baisse est particulièrement forte dans les Yvelines (- 400 vols soit -10 %) et dans le Val-de-Marne (-300 vols soit -7 %). Elle atteint -3 % à Paris (100 vols de moins). Le seul département francilien qui affiche une hausse (+4 %) est le Val d'Oise (+200 vols).

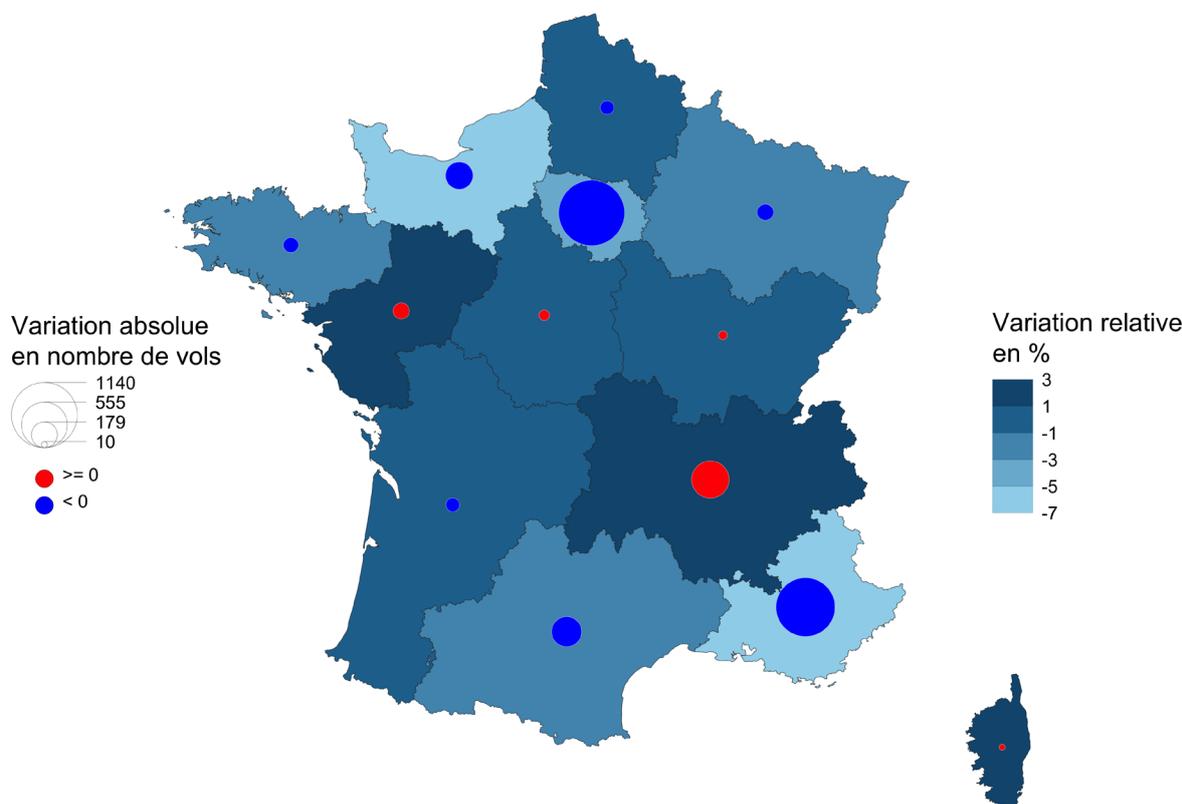
Avec environ 900 vols enregistrés de moins en 2016 (-7 %), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur contribue presque aussi fortement à la baisse nationale que l'Île-de-France. La baisse est très nette dans le Vaucluse (- 300 vols soit -18 %) et marquée dans le Var et les Alpes-Maritimes (-200 vols soit -12 % pour chacun des deux départements). Elle atteint -4 % dans les Bouches-du-Rhône (-400 vols).

La baisse des vols d'automobile avoisine 200 en Normandie (-5 %) et Occitanie (-3 %). Dans cette région, on observe une baisse d'environ 200 vols en Haute-Garonne (-10 %) et de 100 vols dans l'Aude (-16 %).

Avec respectivement 400 et 100 vols de plus, Auvergne-Rhône-Alpes (+3 %) et les Pays de la Loire (+2 %) sont les deux seules régions qui affichent une progression des vols d'automobiles. En Auvergne-Rhône-Alpes la hausse est sensible dans le Rhône (+ 250 vols soit +6 %) ; avec 100 vols de plus cette hausse atteint presque 50 % dans l'Allier alors que l'Isère est en baisse (-200 vols soit -7 %). Dans les Pays de la Loire, on observe une forte hausse dans le Maine-et-Loire (200 vols de plus soit +35 %) qui s'oppose à une baisse de même ampleur (-200 vols) en Loire-Atlantique (-8 %).

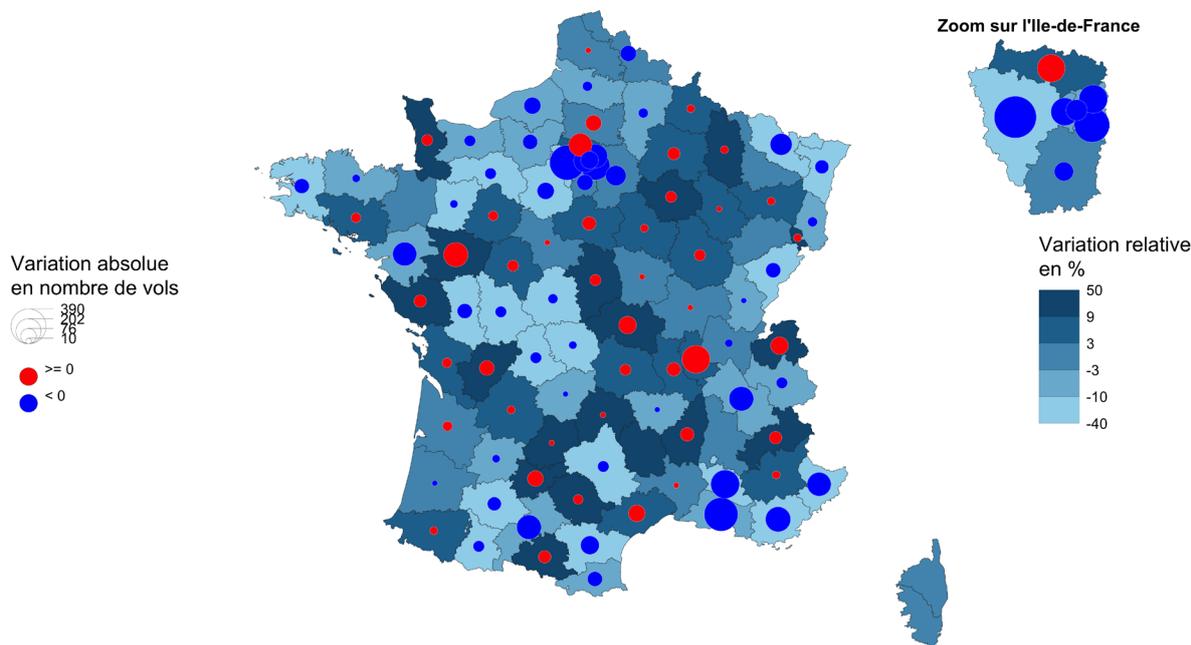
Les sept autres régions métropolitaines (Grand Est, Bretagne, Hauts de France, Nouvelle-Aquitaine, Corse, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire) présentent des évolutions de vols d'automobiles comprises entre -70 et +30.

### Evolution des vols d'automobile entre 2015 et 2016



Source : SSMSI-Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie

## Evolution des vols d'automobile entre 2015 et 2016

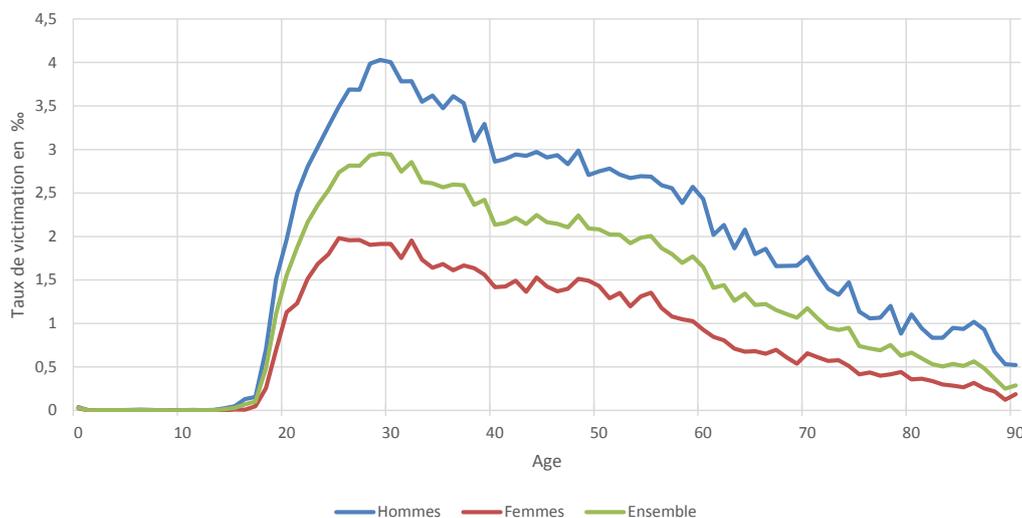


## Les victimes

En 2016, la police et la gendarmerie ont enregistrées 106 200 victimes de vols d'automobiles, dont 13 % de personnes morales, et 54 000 victimes de vols de deux-roues motorisés, dont 5 % de personnes morales.

Parmi les personnes physiques, les vols d'automobiles font en moyenne 1,4 victime pour 1000 habitants avec un pic à 30 ans de 3 victimes pour 1000 personnes de cet âge. Les hommes sont plus apparemment plus touchés que les femmes, mais cela peut refléter le fait que l'homme est celui qui porte plainte lorsque la voiture d'un ménage est dérobée.

### Vols automobiles : taux de victimation par par sexe et par age en 2016

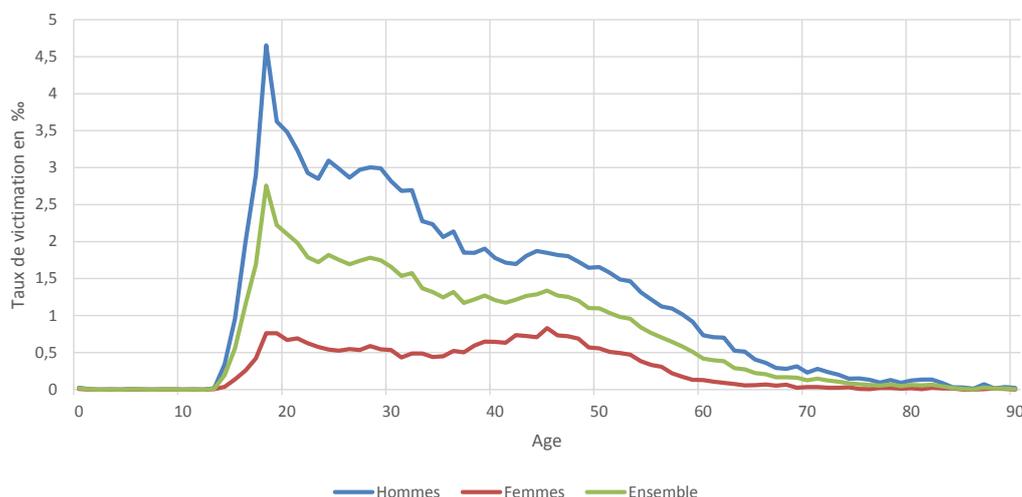


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2016, données provisoires ; Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

Pour les vols de deux-roues motorisés, sans surprise, les jeunes hommes sont les plus exposés : à 18 ans, ils connaissent un pic de victimation avec 4,6 garçons victimes de ces vols pour 1000 jeunes hommes du même âge en 2016.

Vols de deux roues motorisés : taux de victimation par sexe et par age en 2016



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2016, données provisoires ; Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

## Les auteurs présumés

En 2016, les personnes mises en cause pour vols de véhicule sont presque toujours des hommes, et sont dans trois cas sur quatre âgés de 15 à 29 ans. Une part non négligeable de personnes mises en cause a moins de 15 ans (10 %), auteurs présumés des vols de deux-roues motorisés surtout. Dans 92 % des cas, les auteurs sont de nationalité française.

Nombre de personnes mises en cause pour vols de véhicules en 2016, par classe d'âge et par sexe

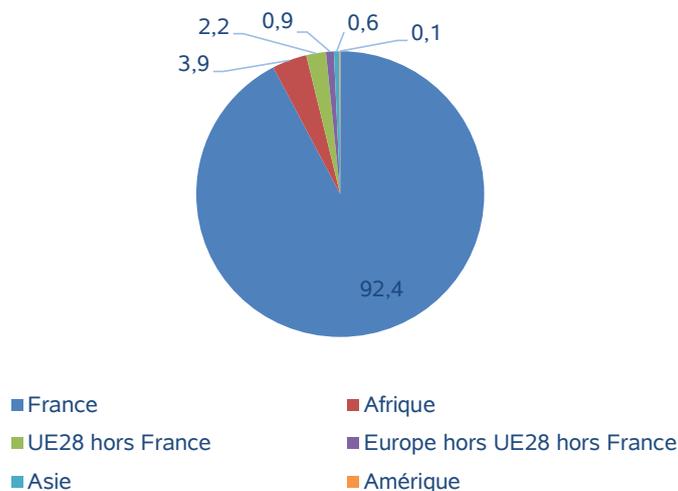
	Nombre de personnes mises en cause (MEC)	Nombre de MEC femmes	Nombre de MEC hommes	Part des hommes dans les MEC	Part des différentes classes d'âge dans le total des MEC
Moins de 15 ans	1 334	48	1 286	96 %	10 %
15-29 ans	9 573	373	9 200	96 %	74 %
30-44 ans	1 522	107	1 415	93 %	12 %
45-59 ans	457	52	405	89 %	4 %
60-74 ans	71	11	60	85 %	1 %
75-89 ans	4	0	4	100 %	0 %
90 ans et plus	1	0	1	100 %	0 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>12 962</b>	<b>591</b>	<b>12 371</b>	<b>95 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

Lecture : En 2016, 12 962 personnes ont été enregistrées comme mises en cause (MEC) par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont 95 % d'hommes. 74 % des MEC ont entre 15 et 29 ans.

## Nationalités des personnes mises en causes pour vols de véhicules en 2016 (en %)



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

## Définitions

- **Taux de victimation** : le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1000 habitants.
- **Mise en cause** : Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas et uniquement dans ce cas, que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

## Pour en savoir plus

- Rapport de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité », SSMSI, décembre 2016 ;
- Pierre Greffet, « En 20 ans, plus de personnes mises en cause pour coups et blessures, moins pour vols à main armée », Interstats Analyse N° 11, Janvier 2016.
- Dominique Baux, « Les victimes de vols d'automobiles », Interstats Info rapide N° 2, Octobre 2015.
- Julien Pramit, « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », Interstats Analyse N° 14, Décembre 2016.
- Olivier Ribon, « Moins de cambriolages le dimanche, mais plus d'infractions violentes pendant le week-end », Interstats Analyse N° 13, Juin 2016.
- Laure Turner, « Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence », France Portrait Social, Insee Références - Édition 2016.
- SSMSI, « Stabilité du nombre de vols de véhicules, après deux ans de baisse », Interstats Analyse N° 10, Janvier 2016.

# Les vols dans les véhicules et les vols d'accessoires sur les véhicules

## Données de l'enquête « cadre de Vie et Sécurité »<sup>1</sup>

Les vols d'objets dans ou sur la voiture regroupent les vols d'accessoires ou pièces automobiles situés à l'extérieur du véhicule (enjolveurs, rétroviseurs,...) ainsi que ce qu'on appelle « les vols à la roulotte » qui correspondent aux vols d'objets ou d'accessoires à l'intérieur de la voiture (téléphone portable, autoradio,...).

En 2015, 598 000 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets ou d'accessoires dans ou sur leur voiture au cours de l'année, soit 2,1 % de l'ensemble des ménages. Tous les ménages ne possédant pas de voiture, cette proportion est un peu plus élevée (2,6 %) si l'on compte les ménages victimes parmi les ménages équipés. 512 000 ménages (86 % des ménages victimes) ont effectivement subi un vol et 86 000 (14 %) uniquement une (ou plusieurs) tentative(s).

Quelques ménages – environ 40 000 en 2015 – subissent plusieurs faits de vols ou tentatives de vol d'objets dans ou sur leur voiture au cours d'une même année, ce qui explique l'écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits subis. Pour l'année 2015, on estime à près de 547 000 le nombre total de vols – soit 19 vols d'objets dans ou sur la voiture pour 1 000 ménages – et à 116 000 le nombre de tentatives – soit 4 tentatives pour 1000 ménages.

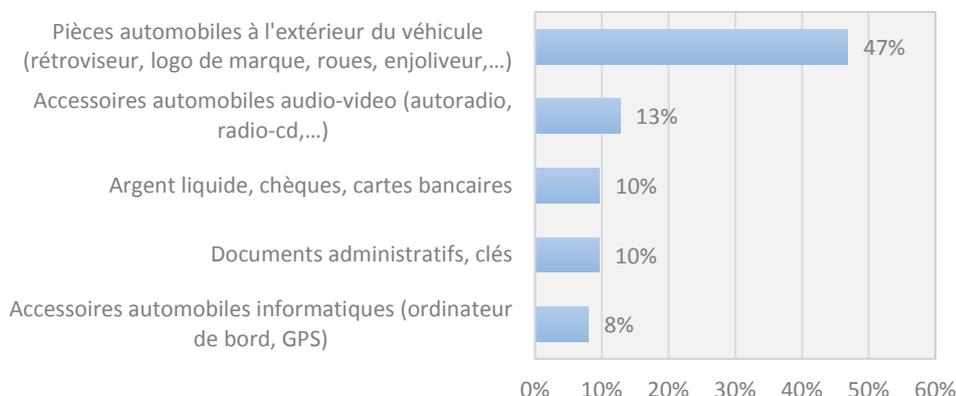
Le nombre de vols ou tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture a très fortement diminué ces 10 dernières années : en particulier, les vols ont presque diminué de moitié, passant de 1 070 000 en 2006 à 547 000 en 2015.

En moyenne entre 2013 et 2015, la moitié des cas de vol correspondent à un vol d'objets dans la voiture, 46 % à un vol d'objets sur la voiture et 4 % à un vol d'objets à la fois dans et sur la voiture. Les objets ou accessoires les plus fréquemment volés sont les pièces automobiles à l'extérieur du véhicule (comme par exemple les rétroviseurs, les logos de marque ou les enjolveurs - 47 % des ménages victimes signalent ce type de vol), des accessoires automobiles audio-vidéo (comme par exemple les autoradios, radios-cd -13 %), de l'argent liquide, des chèques ou cartes bancaires (10 %), des documents administratifs ou des clés (10 %) et des accessoires automobiles informatiques (comme par exemple les GPS ou ordinateur de bord – 8 %).

En moyenne entre 2013 et 2015, seul un ménage victime sur trois quand il s'agit d'un vol a formellement déposé plainte, et un sur cinq quand il s'agit d'une tentative. Ceci explique pour beaucoup l'écart entre les niveaux issus de l'enquête et celui des vols enregistrés par les forces de sécurité. Celles-ci enregistrent également les personnes morales victimes (18 % pour les deux types de vols), ce que ne fait pas l'enquête.

<sup>1</sup> Ces données sont issues du « Rapport de l'enquête cadre de Vie et Sécurité », décembre 2016

## Objets ou accessoires le plus fréquemment volés



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine, incident le plus récent dans l'année.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2014 à 2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

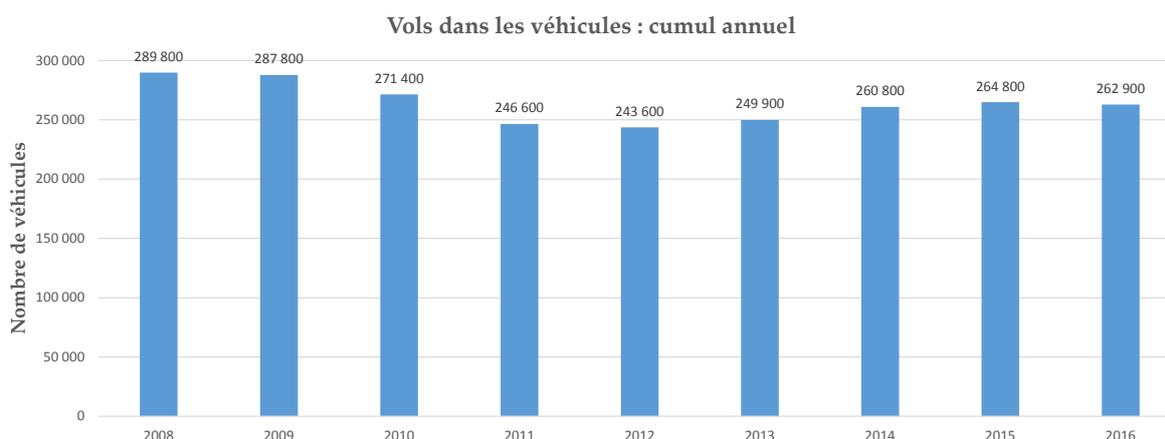
Lecture : en moyenne entre 2013 et 2015, 47 % des ménages victimes de vols d'objets dans ou sur leur voiture déclarent que des pièces automobiles à l'extérieur du véhicule ont été volées.

Note : d'autres objets peuvent être volés, seuls ceux cités par au moins 5 % des ménages victimes sont présentés.

## Vols dans les véhicules enregistrés : une très légère baisse après trois années consécutives de hausse

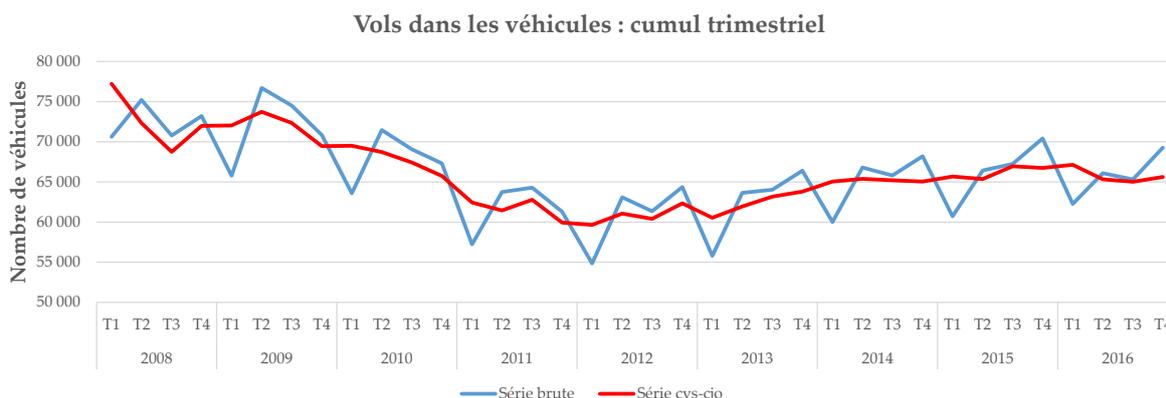
En 2016, 262 900 vols dans les véhicules ont été enregistrés par les forces de sécurité. Ce type de vol est en très légère baisse cette année (-1 %) alors qu'il avait augmenté depuis 2013 (+2 % en 2015, +4 % en 2014 et 3 % en 2013).

L'observation des données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables montre que la hausse des vols dans les véhicules est intervenue entre le premier trimestre 2013 et le premier trimestre 2016 en passant de 60 500 à 67 100. Le reste de l'année 2016 se situe légèrement en retrait en dessous de la moyenne de 2015.



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.



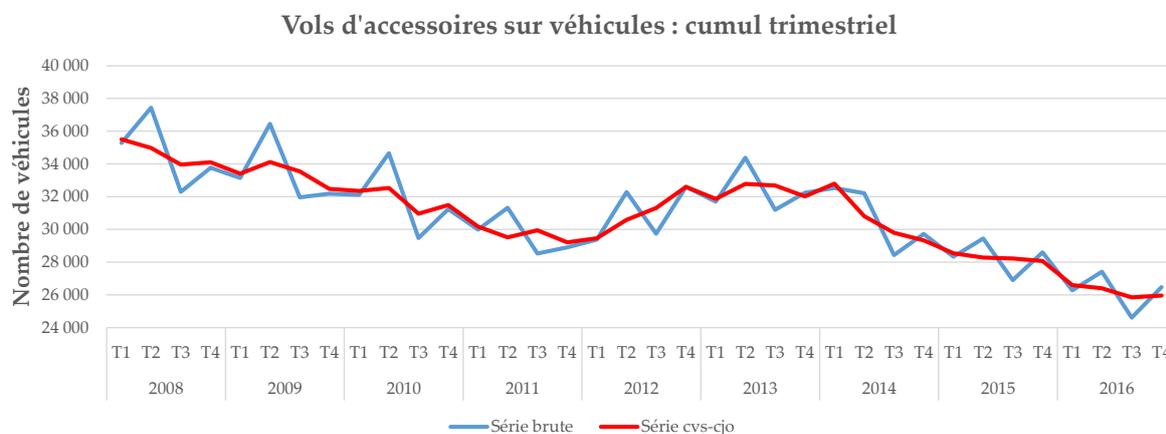
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Vols d'accessoires sur véhicules : une troisième année consécutive de nette baisse

En 2016, le nombre de vols d'accessoires sur véhicules, enregistrés par les forces de sécurité, baisse nettement (-8 %) au même rythme qu'en 2015 (-8 %). Ces baisses prolongent celle déjà observée en 2014 (-5 %). Le niveau des vols d'accessoires sur véhicules en 2016 (104 800) est inférieur de près de 20 % au point haut atteint en 2013 (129 500).

L'observation des données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables montre que la baisse des vols d'accessoires sur véhicules est intervenue entre le premier trimestre 2014 et le troisième trimestre 2016 en passant de 32 800 à 25 800 (-21 %).



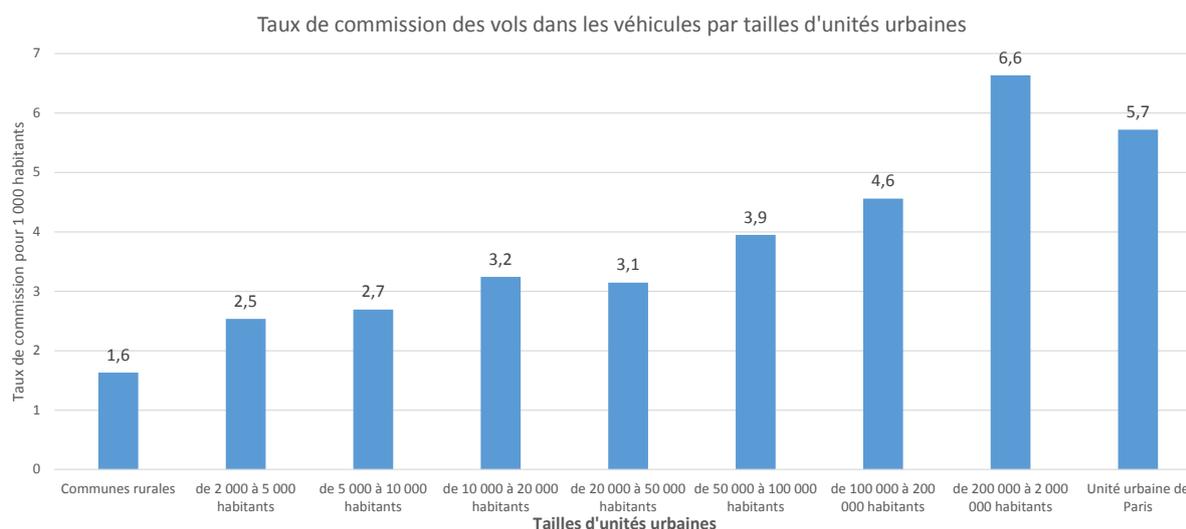
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Intensité des vols sur le territoire

### Vols dans les véhicules

En tendance, l'intensité<sup>2</sup> des vols à la roulotte augmente avec la taille des agglomérations. Néanmoins, les agglomérations de 10 000 à 20 000 habitants sont légèrement plus touchées que celles de 20 000 à 50 000 habitants. Un écart important existe entre les agglomérations de moins de 200 000 habitants et les autres.

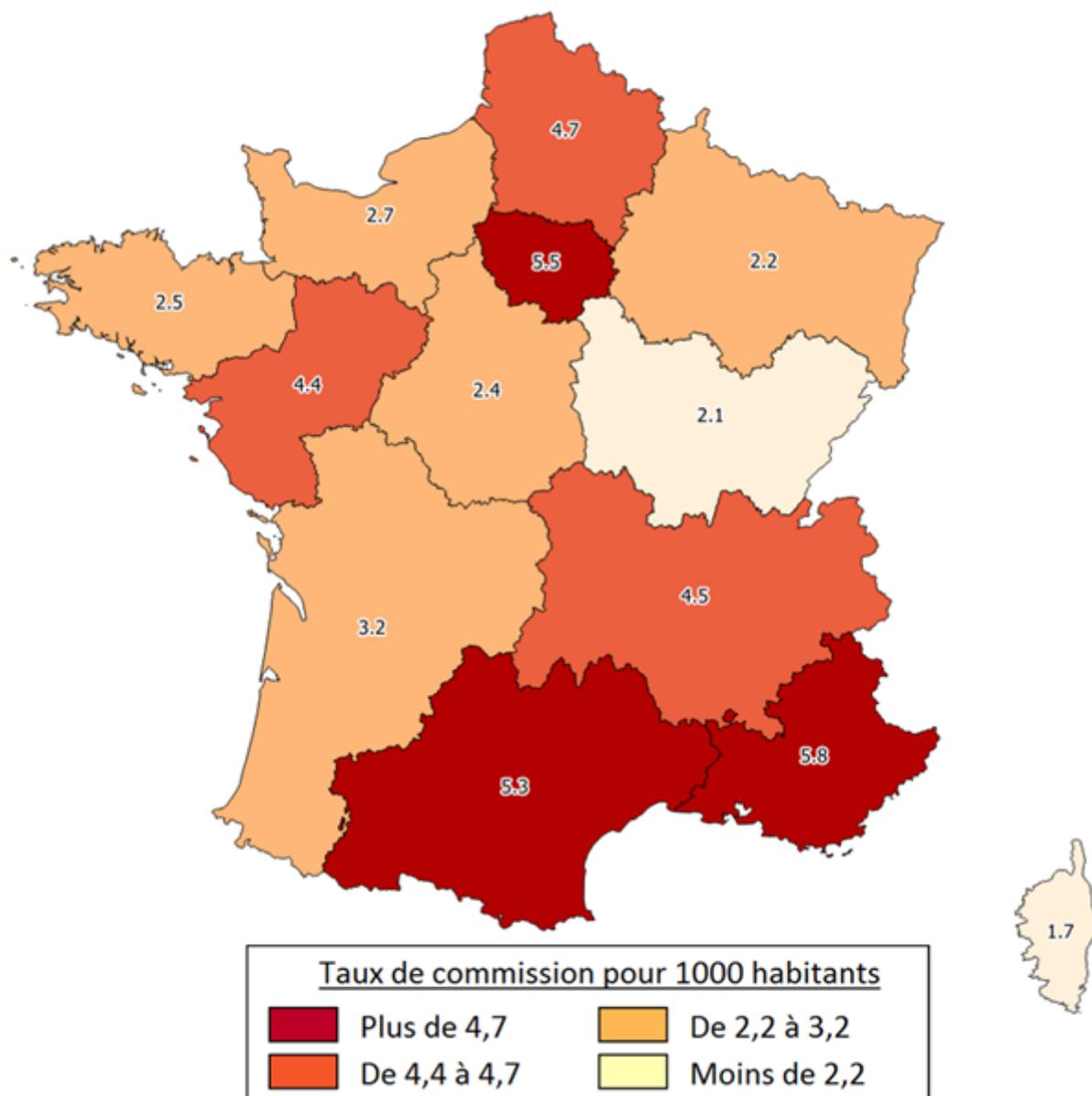


Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.  
Champ : France métropolitaine.

La région PACA, l'Île-de-France et l'Occitanie sont particulièrement exposées aux vols dans les véhicules, avec plus de 5 vols pour 1 000 habitants en moyenne. Dans une moindre mesure, les Hauts-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et les Pays-de-la-Loire sont aussi exposées. En revanche, la Corse et la Bourgogne-Franche-Comté sont plus épargnées.

<sup>2</sup> À noter que le taux de commission pour 1 000 habitants est dépendant du taux d'équipement en véhicules.

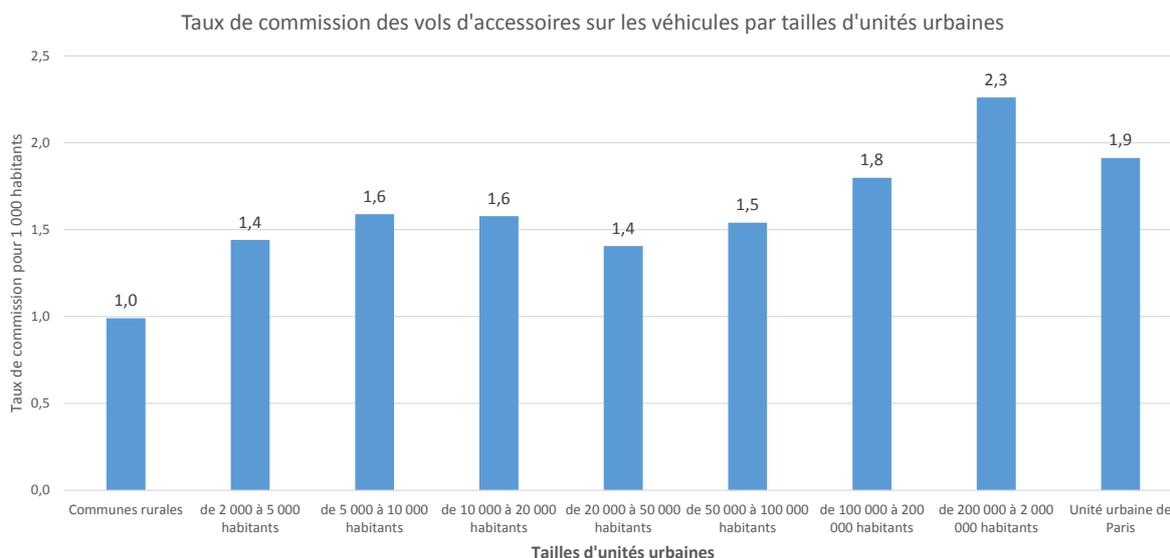
## Taux de commission des vols dans les véhicules par région



Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.  
 Champ : France métropolitaine.

## Vols d'accessoires sur les véhicules

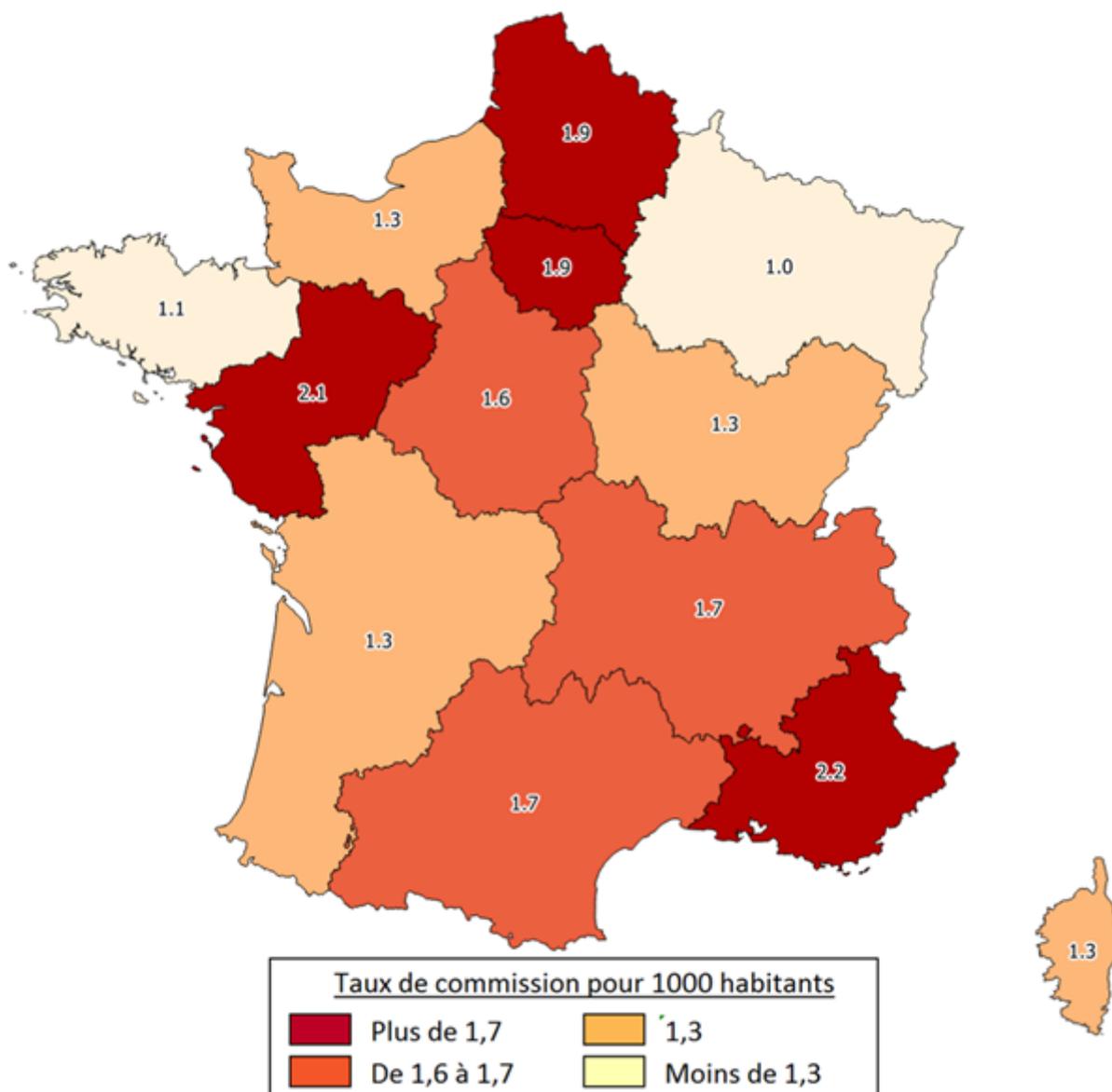
Comme pour les autres types de vols, les grandes agglomérations sont plus exposées que les communes rurales. En revanche, le taux de commission moyen est plus important dans les communes appartenant à des petites agglomérations (notamment de 5 000 à 20 000 habitants) que dans celles de taille intermédiaire (entre 20 000 et 100 000).



Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.  
Champ : France métropolitaine.

La région PACA, les Pays-de-la-Loire, l'Île-de-France et les Hauts-de-France sont particulièrement exposées aux vols d'accessoires sur les véhicules. Dans une moindre mesure, l'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Occitanie et le Centre-Val-de-Loire sont aussi exposés. En revanche, la région Grand-Est et la Bretagne sont plus épargnées, avec environ un vol pour 1 000 habitants. Les écarts entre les zones les plus et les moins impactées sont de l'ordre de 1 à 2, alors qu'ils sont de 1 à 11 pour les vols à main armée ou encore de 1 à 60 pour les vols violents sans arme. Les communes rurales sont donc relativement moins épargnées dans ce domaine.

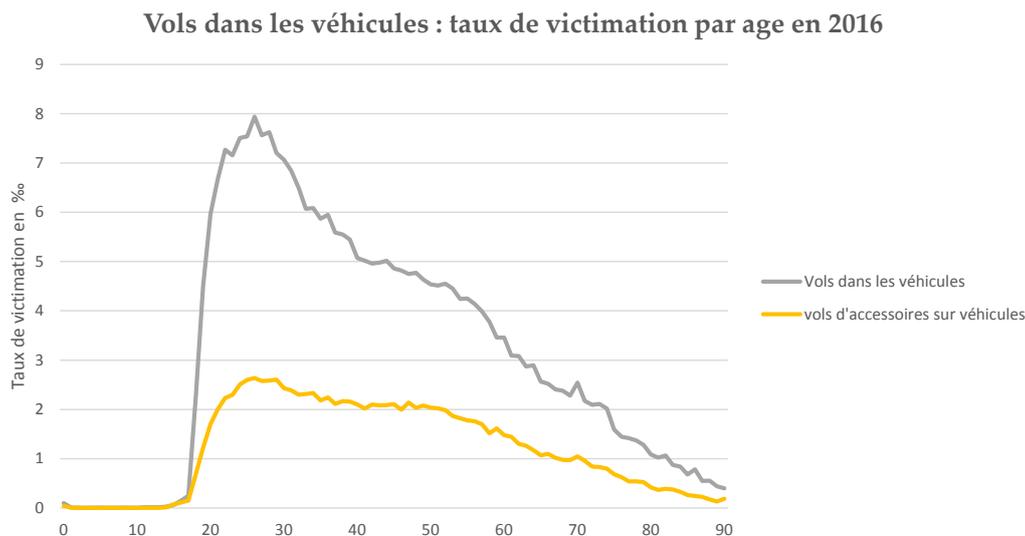
## Taux de commission des vols d'accessoires sur véhicules par région



Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.  
 Champ : France métropolitaine.

## Les victimes

En 2016, il y a eu 267 000 victimes (dont 18 % de personnes morales) de vols dans les véhicules, et 103 000 victimes de vols d'accessoires sur les véhicules (dont 18 % de personnes morales également). Cela représente respectivement 3,4 et 1,3 personnes physiques victime pour 1000 habitants. Les jeunes adultes sont plus touchés par ces atteintes, avec un pic entre 20 et 30 ans.



*Champ : France métropolitaine.*

*Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2016, données provisoires ; Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).*

*Lecture : en 2016, 8 personnes âgées de 26 ans sur 1000 personnes de cet âge a été victime d'un vol dans véhicule. Ce chiffre est de 2,5 pour les vols d'accessoires sur véhicule.*

## Les auteurs présumés

En 2016, près de 11 000 personnes ont été **mises en cause** pour vols dans les véhicules. Il s'agit presque exclusivement d'hommes (96 %), plutôt jeunes : 69 % des personnes mises en cause ont entre 15 et 29 ans, 18 % ont entre 30 et 44 ans. Ces profils sont similaires pour les 3 900 personnes mises en cause pour vols d'accessoires sur véhicules.

### Nombre de personnes mises en cause pour vols dans véhicules en 2016, par classe d'âge et par sexe

	Nombre de personnes mises en cause (MEC)	Nombre de MEC femmes	Nombre de MEC hommes	Part des hommes dans les MEC	Part des différentes classes d'âge dans le total des MEC
Moins de 15 ans	722	34	688	95 %	7 %
15-29 ans	7 575	276	7 299	96 %	69 %
30-44 ans	1 970	96	1 874	95 %	18 %
45-59 ans	586	49	537	92 %	5 %
60-74 ans	83	10	73	88 %	1 %
75-89 ans	9	1	8	89 %	0 %
90 ans et plus	0	0	0	-	0 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>10 945</b>	<b>466</b>	<b>10 479</b>	<b>96 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

Lecture : En 2016, 10 945 personnes ont été enregistrées comme mises en cause (MEC) par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont 96 % d'hommes. 69 % des MEC ont entre 15 et 29 ans.

### Nombre de personnes mises en cause pour vols d'accessoires sur véhicules en 2016, par classe d'âge et par sexe

	Nombre de personnes mises en cause (MEC)	Nombre de MEC femmes	Nombre de MEC hommes	Part des hommes dans les MEC	Part des différentes classes d'âge dans le total des MEC
Moins de 15 ans	108	3	105	97 %	3 %
15-29 ans	2 812	108	2 704	96 %	73 %
30-44 ans	706	45	661	94 %	18 %
45-59 ans	196	16	180	92 %	5 %
60-74 ans	42	7	35	83 %	1 %
75-89 ans	4	1	3	75 %	0 %
90 ans et plus	0	0	0	-	0 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>3 868</b>	<b>180</b>	<b>3 688</b>	<b>95 %</b>	<b>100 %</b>

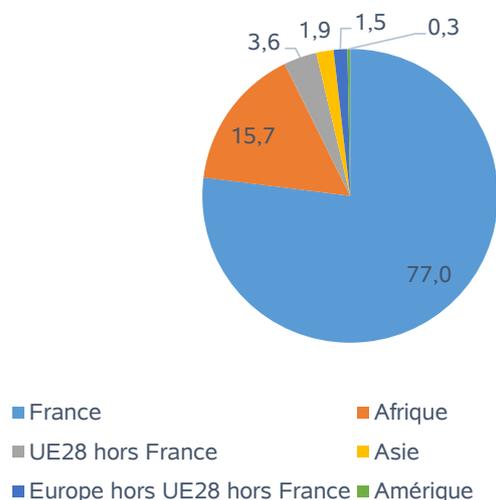
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

Lecture : En 2016, 3 868 personnes ont été enregistrées comme mises en cause (MEC) par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont 95 % d'hommes. 73 % des MEC ont entre 15 et 29 ans.

Comme pour la plupart des atteintes, les mises en cause sont à 86 % de nationalité française dans le cas des vols d'accessoires sur la voiture. Dans le cas des vols dans les véhicules, cette part est un peu plus faible (77 %), celle des personnes ayant une nationalité africaine un peu plus élevée (16 %).

Nationalités des personnes mises en causes pour vol dans les véhicules en 2016 (en %)



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2016, données provisoires.

## Définitions

- **Taux de victimation** : le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1000 habitants.
- **Mise en cause** : Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendant vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas et uniquement dans ce cas, que cette personne est « mise en cause ». La notion de mise en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

## Pour en savoir plus

- Rapport de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité », SSMSI, décembre 2016 ;
- Dominique Baux, « Les victimes de vols d'accessoires de véhicules », Interstats Info rapide N° 1, Octobre 2015.
- Julien Pramil, « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », Interstats Analyse N° 14, Décembre 2016.



# Éclairages

# Les personnes mises en cause en 2016

En France métropolitaine en 2016, 1,1 million de personnes ont été mises en cause pour des crimes et délits (hors délits routiers) par les forces de l'ordre. Presque un tiers de ces individus a moins de 21 ans. 84 % des personnes mises en cause sont de nationalité française et 82 % sont des hommes. Le nombre de personnes mises en cause et la part de Français et d'hommes étaient identiques en 2015. Selon les types de crimes et délits, des spécificités par nationalité, âge et sexe apparaissent. Dans les cinq départements d'Outre-mer, parmi les personnes mises en cause étrangères, certaines nationalités sont plus représentées.

Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable qu'elle ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles signalent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas et uniquement dans ce cas, que cette personne est « mise en cause ». La notion de mis en cause utilisée dans ce texte est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

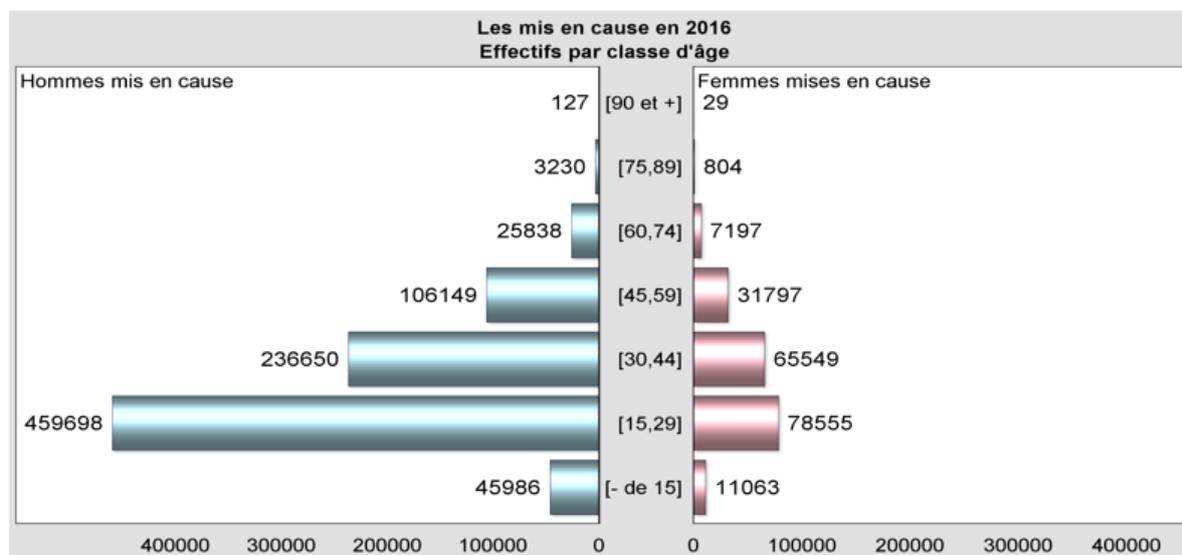
*Les catégories d'infractions sélectionnées pour décrire le profil des mis en cause sont ceux décrits dans la note méthodologique Interstats Méthodes N°3.*

## Une inégale répartition par âge et sexe

Parmi les 1 067 000 personnes mises en cause par les forces de sécurité en 2016, les hommes en représentent la très grande majorité (82 %). Le domaine des vols sans violence est celui où il y a la plus forte proportion de femmes : 24 %. A l'inverse, dans les domaines des agressions sexuelles, des vols liés à l'automobile et des vols avec arme, les hommes représentent plus de 94 % des MEC.

Une large majorité (57 %) des mis en cause masculins a moins de 30 ans alors que chez les femmes cette classe d'âge n'en représente que 46 %. En revanche, chez les femmes, la classe des 30-60 ans représente 50 % du total contre 39 % chez les hommes. Les femmes mises en cause sont en moyenne plus âgées de 3 ans que leurs homologues masculins (resp. 33 ans et 30 ans), l'âge médian pour les femmes mises en cause étant de 31 ans contre 26 ans pour les hommes.

## Répartition par âge et sexe de l'ensemble des mis en cause en 2016



Source : Base des auteurs mis en cause par les forces de sécurité en 2016, version provisoire.  
Champ : France métropolitaine.

## Des hommes jeunes largement représentés parmi les mis en cause toutes nationalités confondues

Dans le cas d'infractions de type vols violents avec ou sans arme, les mis en cause sont très jeunes avec respectivement 82 % et 85 % des hommes qui ont moins de 30 ans. Chez les femmes, ce sont également dans ces catégories d'infractions que se distinguent des individus plus jeunes (respectivement 81 % et 76 %). Il est à noter que chez les femmes auteures d'agressions sexuelles, 28 % ont moins de 15 ans.

<sup>1</sup> Vols violents avec ou sans arme, vols sans violence, cambriolages de logements, coups et blessures volontaires, homicides, vols liés à l'automobile, agressions sexuelles

## Davantage de mis en cause étrangers dans les vols

Alors que 93,6 % des personnes de plus de 15 ans qui résident en France sont de nationalité française, sur l'ensemble des domaines d'infraction considérés dans ce document<sup>1</sup>, 84 % des personnes mises en causes sont de nationalité française. Cependant, pour les affaires de vols sans violence et de vols violents sans arme, de cambriolages, de vols dans les véhicules, les mis en cause français tout en étant largement majoritaires ne dépassent pas 78 % du total. A contrario, pour les homicides, agressions sexuelles, vols avec armes, coups et blessures volontaires, ils représentent environ 85 % des personnes mises en cause. Pour les vols de véhicules, leur part monte à 92 %.

### Vols sans violence contre des personnes

Groupe de nationalités <sup>2</sup>	Effectifs	%
France	42 210	76,2
Afrique	7 040	12,7
UE28 hors France	4 400	7,9
Europe hors UE28 hors France	840	1,5
Asie	610	1,1
Amérique	300	0,5

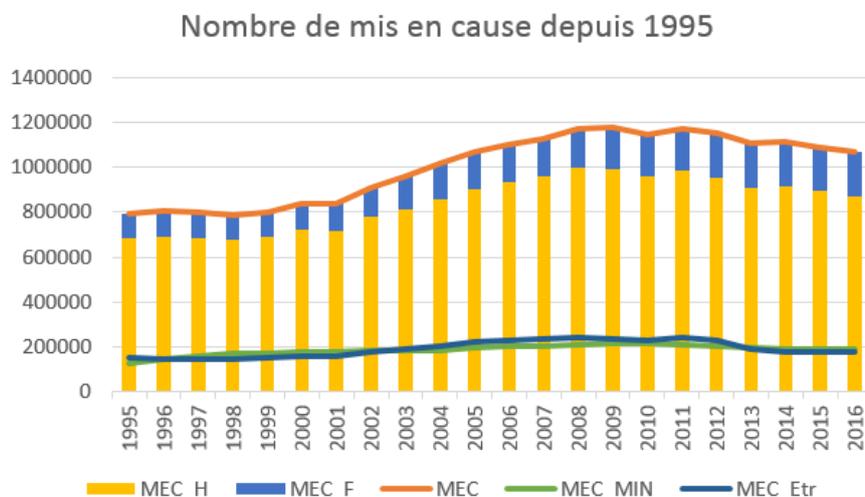
Dans le cas des vols sans violence, parmi les mis en cause, outre la France, les nations les plus représentées sont la Roumanie (5,9 % des mis en cause), l'Algérie (5,2 %), le Maroc (3,4 %) et la Tunisie (1,7 %).

### Vols violents sans arme

Groupe de nationalités	Effectifs	%
France	9 860	77,5
Afrique	1 910	15
UE28 hors France	580	4,5
Asie	190	1,5
Europe hors UE28 hors France	140	1,1
Amérique	50	0,4

Dans le cas des vols violents sans arme, les nations étrangères les plus représentées sont l'Algérie (4,8 % des mis en cause), le Maroc (4,3 %), la Roumanie (2,6 %) et la Tunisie (1,8 %).

## Moins de mis en cause depuis 2009



Source : Base des auteurs mis en cause par les forces de sécurité en 2016, version provisoire.  
Champ : France métropolitaine.

Depuis 2009 le nombre de mis en cause en France métropolitaine a tendance à diminuer (-9 %). La proportion de femmes augmente de façon continue depuis 1995 (14 %) jusqu'en 2016 (18 %). A l'inverse la proportion d'étrangers a tendance à diminuer depuis 2005 (21 %) jusqu'en 2016 (16 %).

18 % des femmes étrangères mises en cause ont moins de 15 ans alors que pour leurs homologues françaises elles ne sont que 7 %. L'inverse est observé pour les hommes : 4 % des mis en cause étrangers ont moins de 15 ans contre 8 % pour les Français.

## Parmi les nationalités étrangères, une représentation par nationalité différente selon les grands domaines d'infractions

Pour chacun des domaines d'infractions particulièrement étudiés, les nationalités étrangères les plus représentées parmi les mis en cause ne sont pas systématiquement les mêmes.

Neuf nationalités différentes apparaissent parmi celles qui, additionnées, représentent plus de 50 % des mis en cause dans un contentieux particulier : Albanie, Algérie, Congo, Inde, Maroc, Portugal, Roumanie, Tunisie, Turquie, soit 32 500 mis en cause. Globalement ce sont l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Roumanie qui sont les nationalités étrangères les plus représentées parmi les personnes mises en cause.

Pour ce qui est des vols sans violence, la nationalité roumaine est la plus représentée : un quart des mis en cause étrangers pour vol sans violence ont la nationalité roumaine soit 3 300 individus. Dans aucun autre grand domaine de la délinquance une nationalité n'est autant représentée.

Répartition des mis en cause étrangers par nationalité et par domaine d'infraction (cumul des nationalités représentées > 50 % de l'ensemble des mis en cause étrangers)

Domaine d'infraction	Nation	Effectifs	Part de l'ensemble des MEC étrangers	Part de l'ensemble des MEC total
Vols sans violence	ROUMANIE	3 290	25 %	6 %
	ALGERIE	2 900	22 %	5 %
	MAROC	1 870	14 %	3 %
Coups et blessures volontaires	ALGERIE	3 650	17 %	2 %
	MAROC	3 210	15 %	2 %
	TUNISIE	2 190	10 %	1 %
	PORTUGAL	1 730	8 %	1 %
	CONGO	930	4 %	1 %
Cambriolages de logements	ROUMANIE	650	15 %	3 %
	ALGERIE	550	13 %	3 %
	ALBANIE	540	12 %	3 %
	MAROC	440	10 %	2 %
	TUNISIE	330	8 %	2 %
Vols liés à l'automobile	ALGERIE	910	22 %	3 %
	MAROC	600	15 %	2 %
	TUNISIE	510	13 %	2 %
	ROUMANIE	400	10 %	1 %
Vols violents sans arme	ALGERIE	610	21 %	5 %
	MAROC	550	19 %	4 %
	ROUMANIE	340	12 %	3 %
Agressions sexuelles	ALGERIE	390	14 %	2 %
	MAROC	330	12 %	2 %
	TUNISIE	220	8 %	1 %
	PORTUGAL	220	8 %	1 %
	CONGO	130	5 %	1 %
	ROUMANIE	100	4 %	0 %
	TURQUIE	100	4 %	0 %
Vols avec armes	ALGERIE	100	20 %	3 %
	MAROC	90	18 %	3 %
	TUNISIE	40	8 %	1 %
	ROUMANIE	30	5 %	1 %
Homicides	ALGERIE	20	20 %	2 %
	TUNISIE	10	10 %	1 %
	INDE	10	9 %	1 %
	PORTUGAL	10	9 %	1 %
	MAROC	10	8 %	1 %

Davantage de mis en cause français dans les DOM. Des nationalités très peu diversifiées parmi les mis en cause étrangers.

#### Les mis en cause dans les trois départements français d'Amérique (DFA)

8 283 personnes ont été mises en cause sur les domaines d'infractions considérés commis dans les trois départements français d'Amérique dont 3 316 en Guadeloupe, 2 680 en Martinique et 2 287 en Guyane. Parmi ces mis en cause, 7 281 soit 88 % sont français (contre 84 % en métropole).

#### Répartition des mis en cause des DFA par groupe de nationalités

Groupe de nationalités	Effectifs	%
France	7 280	88
Amérique	970	12
Afrique	10	0,2
UE28 hors France	10	0,1
Asie	10	0,1
<b>Total</b>	<b>8 280</b>	<b>100</b>

Alors que pour la métropole le groupe de nationalités le plus représenté était l'Afrique, dans le cas des DFA, il s'agit de l'Amérique, certainement pour des raisons de proximité.

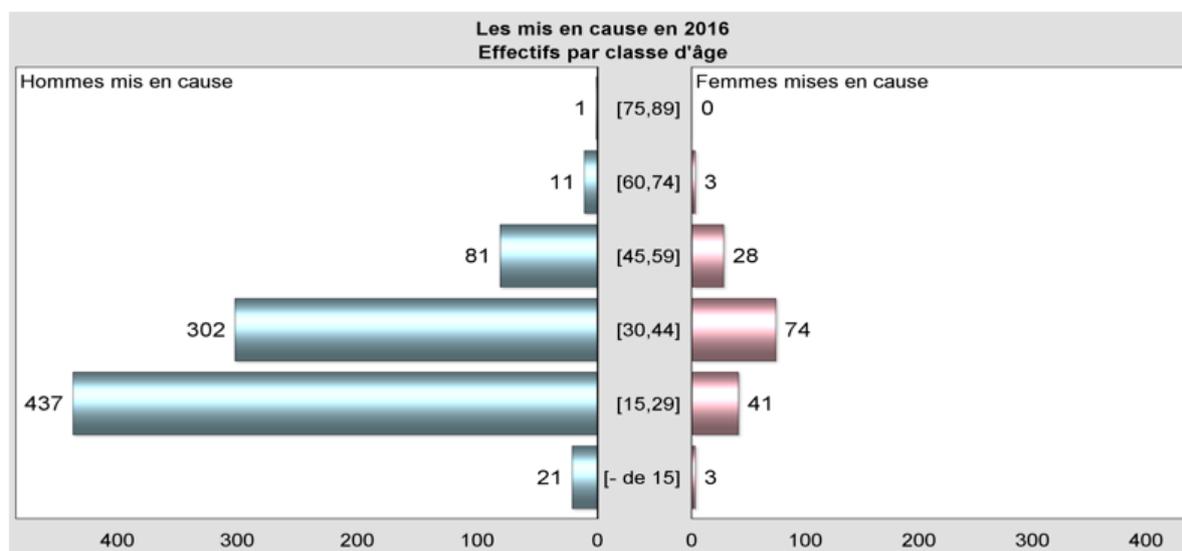
#### Répartition des mis en cause étrangers par nationalité (cumul des nationalités > 90 % de l'ensemble)

Nationalités	Effectifs	%
HAITI	230	23
BRÉSIL	190	19
GUYANA	160	16
SURINAME	120	12
DOMINIQUE	100	10
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	80	7
SAINTE LUCIE	50	5
<b>Total</b>	<b>933</b>	<b>93</b>

Sept nationalités représentent plus de 90 % des mis en cause étrangers dans les DFA, les trois premières, haïtienne, brésilienne et guyanaïenne cumulent à elles seules 59 % des mis en cause étrangers des DFA.

La moitié (50 %) des mis en cause étrangers dans les trois DFA a moins de 30 ans contre 52 % en métropole et seulement 2 % ont moins de 15 ans contre 6 % en métropole. Le taux de féminisation est de 14 % pour les mis en cause étrangers, comme en France métropolitaine (13 %).

### Répartition par âge des mis en cause étrangers dans les trois DFA



### Les mis en cause à la Réunion et Mayotte

7 270 personnes ont été mises en cause sur les domaines d'infractions considérés commis dans les deux départements français de l'Océan indien dont 5 615 à La Réunion et 1 655 à Mayotte. Parmi ces mis en cause, 6 725 soit 93 % sont français contre 84 % en métropole.

#### Répartition des mis en cause de la Réunion et Mayotte par groupe de nationalités

Groupe de nationalités	Effectifs	%
France	6 720	92,5
Afrique	530	7,4
UE28 hors France	10	0,1
<b>Total</b>	<b>7 270</b>	<b>100</b>

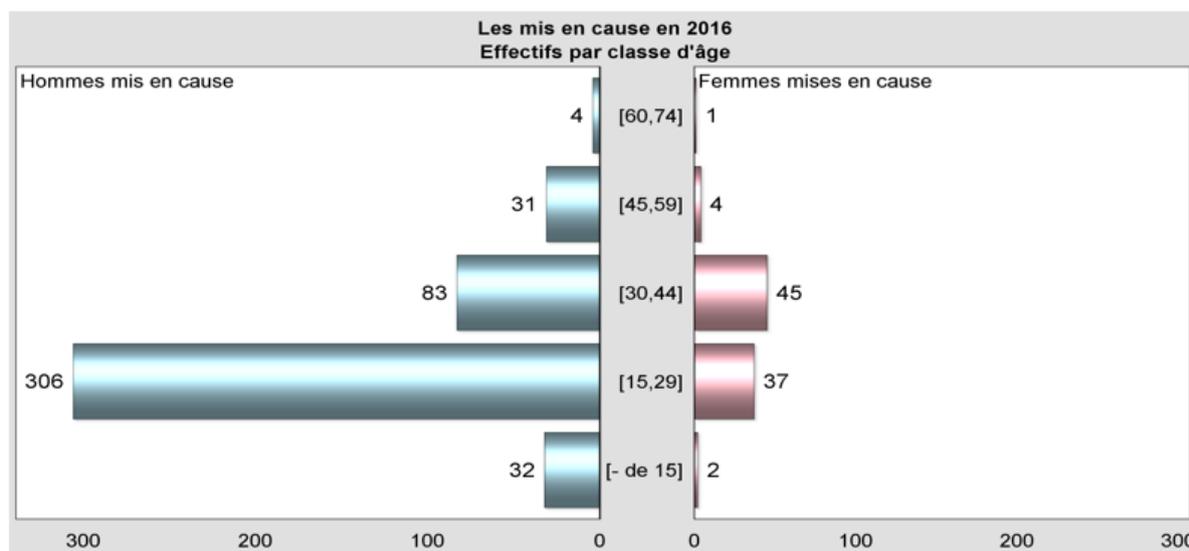
Dans le cas de La Réunion et de Mayotte, le groupe de Pays le plus représenté parmi les mis en cause étrangers est sans surprise l'Afrique.

Répartition des mis en cause par nationalité (cumul des nationalités > 95 % de l'ensemble)

Nationalités	Effectifs	%
COMORES	460	85
MADAGASCAR	40	8
ÎLE MAURICE	10	2
<b>Total</b>	<b>520</b>	<b>95</b>

Seulement trois nationalités représentent plus de 95 % des mis en cause étrangers à la Réunion et à Mayotte ; la première, comorienne représente à elle seule 85 % des mis en cause étrangers.

Plus des deux tiers des mis en cause étrangers (69 %) à La Réunion et à Mayotte a moins de 30 ans contre 52 % en métropole ; 6 % ont moins de 15 ans, comme en métropole. Le taux de féminisation est de 16 % contre 13 % pour les mis en cause étrangers en France métropolitaine.



# La délinquance enregistrée Outre-mer

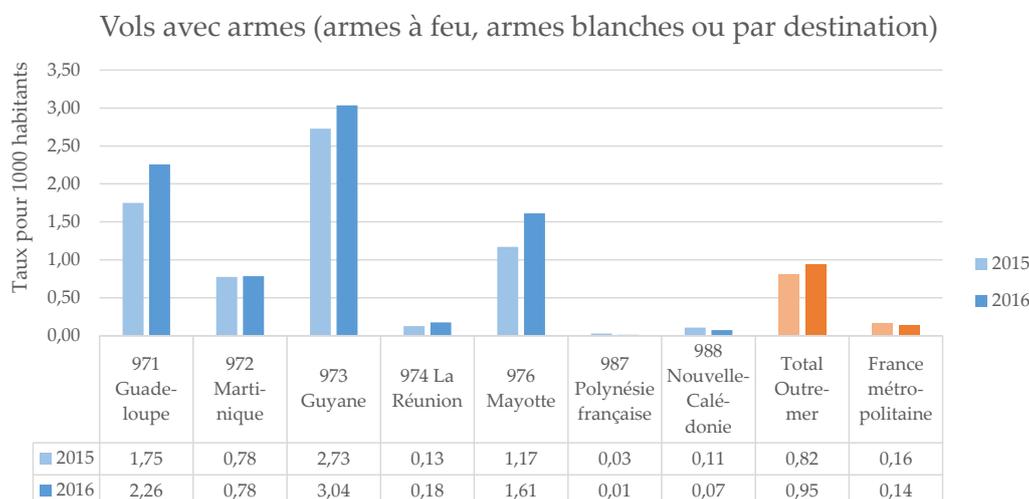
## Les différents territoires d'outre-mer

Pour des raisons de significativité, seules les évolutions entre 2015 et 2016 des Outre-mer de plus de 200 000 habitants, à savoir la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion, Mayotte, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, sont présentées dans ce bilan annuel. Les données sur chacun des territoires d'outre-mer, incluant Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Wallis-et-Futuna, sont fournies en annexes.



## La Guyane, la Guadeloupe, Mayotte et la Martinique sont très en proie aux vols avec armes

Les vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination) sont 7 fois plus fréquents en 2016 en Outre-mer qu'en Métropole. Ils sont en hausse en 2016 par rapport à 2015 en Guyane et en Guadeloupe, et stables en Martinique. En 2016, les forces de l'ordre en ont enregistré 766 en Guyane, 903 en Guadeloupe, 301 en Martinique et 343 à Mayotte.



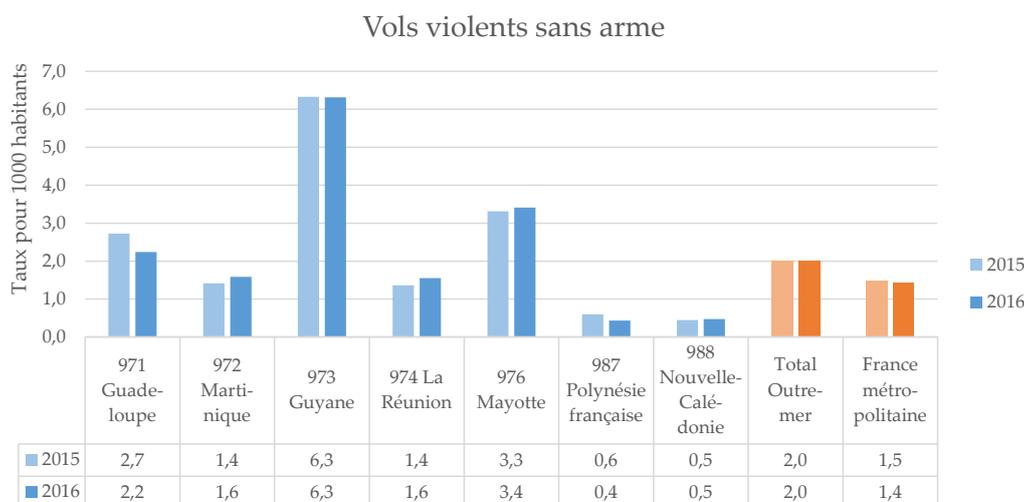
Champ : France.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

Lecture : En 2016, en Guadeloupe, la police et la gendarmerie ont enregistré 2,26 vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination) pour 1000 habitants.

## La Guyane est très fortement touchée par les vols violents sans arme

La Guyane reste en 2016 au même niveau très élevé de vols violents sans arme qu'en 2015 avec 6,3 faits constatés par la police et la gendarmerie pour 1000 habitants. Sur cet indicateur, la Guadeloupe enregistre une baisse, passant de 2,7 à 2,2 faits pour 1000 habitants, mais reste toujours à un niveau nettement supérieur à celui de la Métropole (1,4).



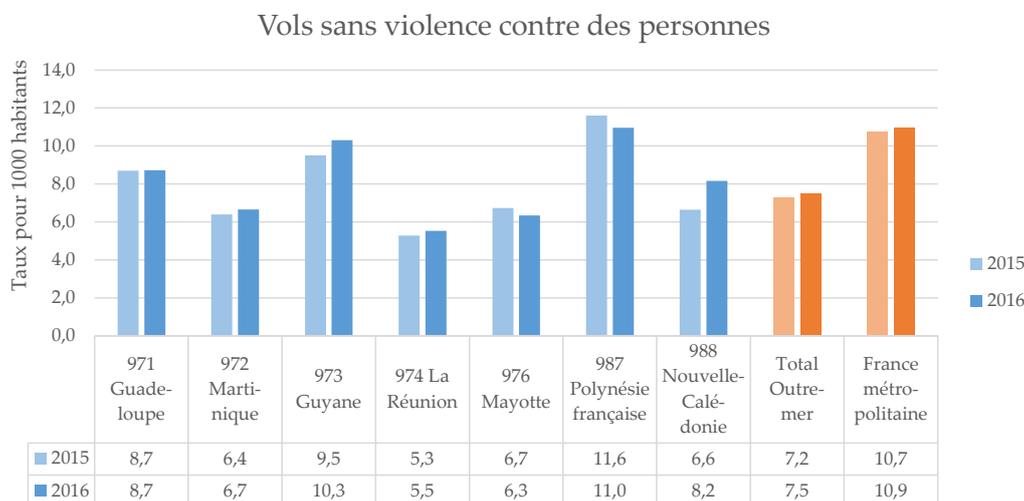
Champ : France.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

Lecture : En 2016, en Martinique, la police et la gendarmerie ont enregistré 1,6 vols violents sans arme pour 1000 habitants.

## Il y a moins de vols personnels sans violence par habitant en outre-mer qu'en métropole

Les vols sans violence contre des personnes sont stables dans les territoires d'outre-mer, à un niveau plus faible qu'en Métropole. À l'exception de la Polynésie française, l'ensemble des territoires d'outre-mer se situent sous la moyenne métropolitaine en termes de vols personnels sans violence (vols de type pick-pocket) par habitant sur l'ensemble de l'année 2016.



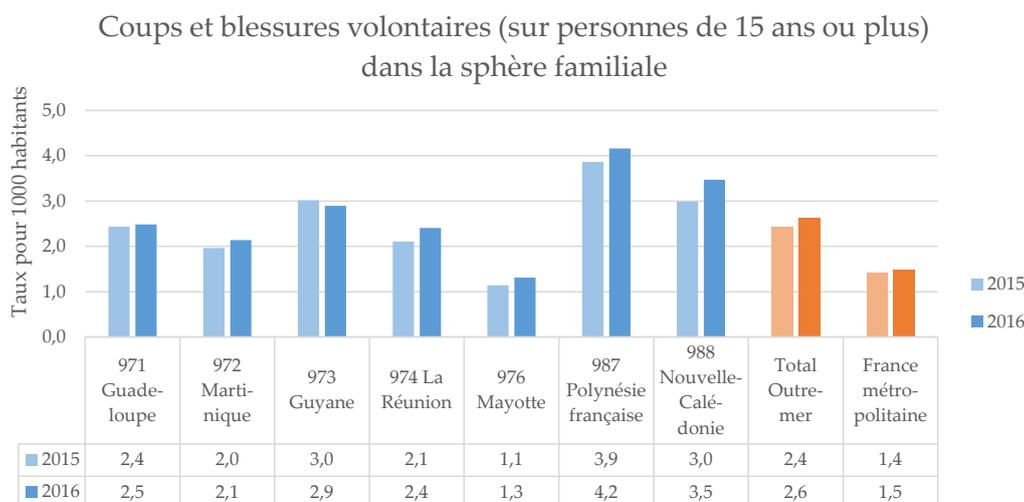
Champ : France.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

Lecture : En 2016, en Guyane, la police et la gendarmerie ont enregistré 10,3 vols sans violence contre des personnes pour 1000 habitants.

## Les coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) sont à un niveau élevé outre-mer

Dans la sphère familiale, les coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) restent très fréquents en Polynésie française (4,2 faits pour 1000 habitants) et en Nouvelle-Calédonie (3,5). Pour cet indicateur, la moyenne métropolitaine est de 1,5 fait pour 1000 habitants.

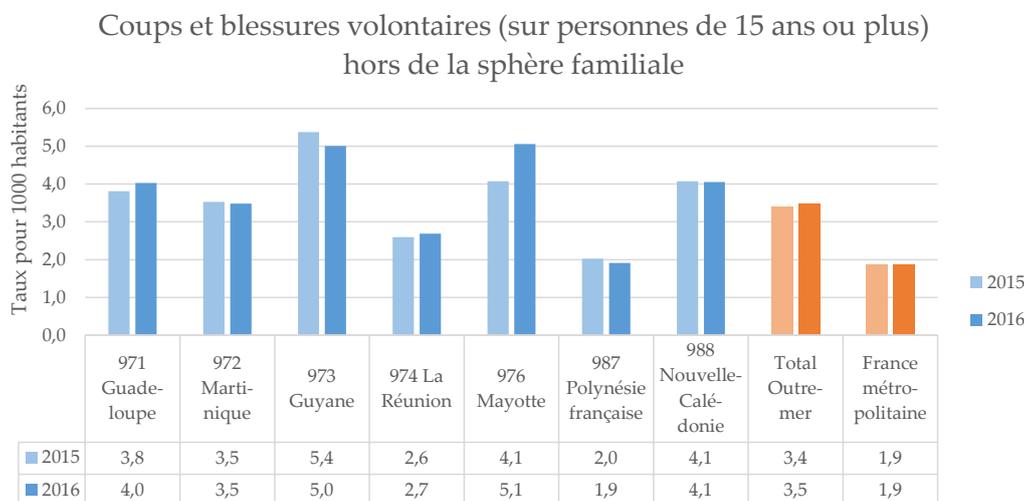


Champ : France.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

Lecture : En 2016, à La Réunion, la police et la gendarmerie ont enregistré 2,4 coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) dans la sphère familiale pour 1000 habitants.

**En dehors de la sphère familiale**, les coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) sont à un niveau élevé et en hausse à Mayotte où ils atteignent 5,1 faits pour 1000 habitants en 2016 contre 4,1 en 2015. Ils sont également à un niveau très élevé en Guyane (5,0), en Nouvelle-Calédonie (4,1), en Guadeloupe (4,0) et en Martinique (3,5). Pour la France métropolitaine, la moyenne est de 1,9 fait pour 1000 habitants et relativement stable.



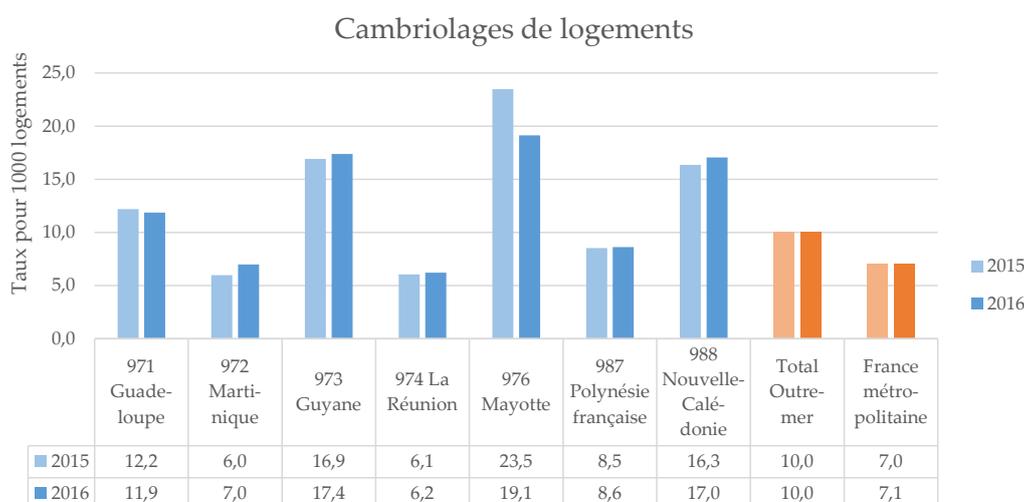
Champ : France.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

Lecture : En 2016, à Mayotte, la police et la gendarmerie ont enregistré 5,1 coups et blessures volontaires (sur personnes de 15 ans ou plus) hors de la sphère familiale pour 1000 habitants.

## Le taux de cambriolages de logement est plutôt élevé outre-mer, en particulier à Mayotte

Le taux de cambriolages par logement est en baisse à Mayotte en 2016, mais se situe toujours à un niveau particulièrement élevé. Il y est de 19,1 faits pour 1000 logements en 2016 contre 23,5 en 2015. La Guyane, la Nouvelle-Calédonie et la Guadeloupe affichent aussi des taux de cambriolages par logement très élevés. Ils y sont respectivement de 17,4, 17,0 et 11,9 pour 1000 logements contre 7,1 pour la France métropolitaine.



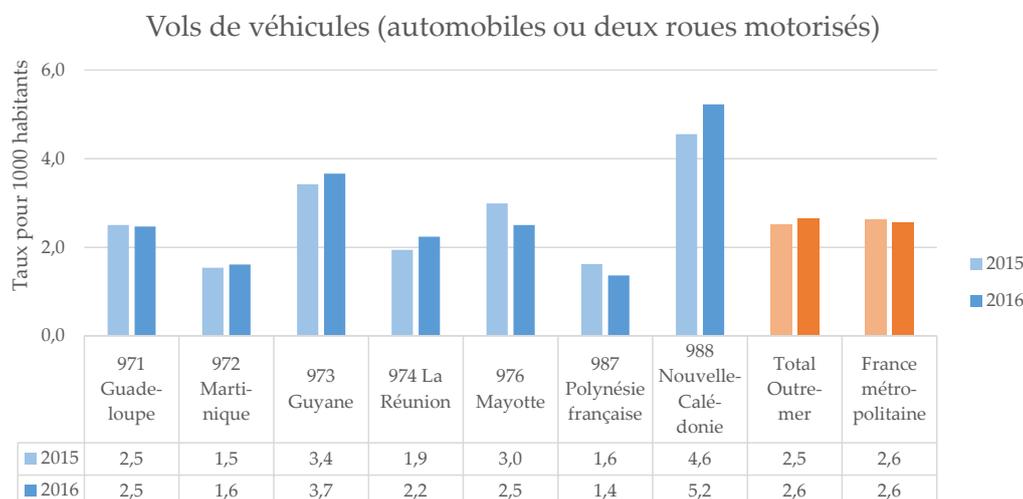
Champ : France.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

Lecture : En 2016, en Polynésie française, la police et la gendarmerie ont enregistré 8,6 cambriolages de logements pour 1000 logements.

## Une situation contrastée pour les vols de véhicules

La Nouvelle-Calédonie affiche un taux élevé de vols de véhicules à 5,2 faits pour 1000 habitants, soit 2 fois plus que la moyenne métropolitaine. La Guadeloupe et Mayotte sont au niveau métropolitain moyen. La Martinique, La Réunion et la Polynésie française sont à un niveau plus bas.



Champ : France.

Sources : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie - Insee, recensement de la population.

Lecture : En 2016, en Nouvelle-Calédonie, la police et la gendarmerie ont enregistré 5,2 vols de véhicules (automobiles ou deux roues motorisés) pour 1000 habitants.

## Pour en savoir plus

- Marc Grenon-Mur, « La délinquance enregistrée outre-mer : des situations très variées selon les territoires », Interstats Info rapide N° 5, Mai 2016 ;
- L'enregistrement des crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie, Interstats Méthode N° 2 ;
- Nette baisse du nombre de vols avec armes enregistrés, en 2015 comme en 2014, Interstats Analyse N° 5 - janvier 2016 ;
- Un vol avec violence sans armes sur cinq a lieu à Paris, Interstats Analyse N° 6 - janvier 2016 ;
- Moins de vols sans violence contre les personnes enregistrés en 2015, Interstats Analyse N° 7 - janvier 2016 ;
- Les faits de coups et blessures volontaires enregistrés par les forces de sécurité : une partie seulement du phénomène, Interstats Analyse N° 8 - janvier 2016 ;
- Très légère baisse du nombre de cambriolages de logement enregistrés en 2015, Interstats Analyse N° 9 - janvier 2016 ;
- Stabilité du nombre de vols de véhicules, après deux ans de baisse, Interstats Analyse N° 10 - janvier 2016 ;
- Enquête Cadre de vie et sécurité à La Réunion - Moins de victimes de violences qu'en France métropolitaine, Insee-partenaires N° 16 - juin 2012 ;
- Faits constatés d'atteintes aux biens et de violences dans les dom-rom en 2005, Grand Angle N° 8 - septembre 2006, Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales, INHESJ/ONDRP.



# Les violences sexuelles

## Données des enquêtes « Cadre de Vie et Sécurité »<sup>1</sup> et « Virage »

Selon l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS), en moyenne chaque année entre 2011 et 2015, 0,3 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 147 000 personnes) ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles (cf. encadré) de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête (en dehors du ménage). Sur la période précédente, entre 2006 et 2010, cette proportion était identique.

Sur l'ensemble des deux périodes, une victime de violences sexuelles en dehors du ménage sur trois a déclaré avoir subi un viol, ce qui représente environ chaque année 50 000 personnes âgées de 18 à 75 ans. Environ 15 % des victimes déclarent avoir subi une tentative de viol et 22 % des attouchements sexuels. Enfin près de trois victimes sur dix déclarent avoir subi un autre type d'agression sexuelle, sans qu'il soit possible d'en savoir plus sur la nature de cette agression.

Les femmes sont largement majoritaires parmi les victimes de violences sexuelles hors ménage (77 % en moyenne entre 2006 et 2010 et 78 % entre 2011 et 2015). Les jeunes de moins de 30 ans sont également particulièrement surreprésentés : leur part atteint 42 % parmi les victimes de violences sexuelles âgées de 18 à 75 ans contre 20 % dans l'ensemble des personnes âgées de 18 à 75 ans de France métropolitaine.

Les violences subies au sein du ménage concernent un effectif relativement faible d'enquêtés chaque année, en particulier les violences sexuelles. En moyenne, chaque année entre 2011 et 2015, 0,1 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 56 000 personnes) ont déclaré avoir subi des violences sexuelles de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) vivant avec elles au moment de l'enquête. Les femmes et les jeunes de moins de 30 ans sont là aussi sur-représentés.

Au total, ce sont donc 200 000 personnes chaque année qui indiquent, dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité », être victime de violences sexuelles.

Le taux de plainte est très faible : en moyenne entre 2011 et 2015, 11 % des victimes d'un viol ou d'une tentative de viol en dehors du ménage ont déposé plainte, et 2 % des victimes d'une agression sexuelle autre. La grande majorité des victimes de violences au sein du ménage ne font pas de signalement auprès de la police ou de la gendarmerie : en moyenne entre 2011 et 2015, seules 9 % des victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein de leur ménage déclarent avoir déposé plainte.

L'enquête « Virage » permet d'apporter une information supplémentaire sur les viols et tentatives subis au long de la vie par les personnes victimes et dans les différents espaces de vie : parmi les femmes qui ont subi des viols et tentatives de viol, 40 % les ont vécus avant 15 ans, 16 % pendant l'adolescence et 44 % après 18 ans. Les hommes sont victimes très majoritairement lorsqu'ils sont mineurs. Enfin, c'est dans la sphère intrafamiliale que surviennent l'essentiel des viols et des tentatives de viols. Trois femmes sur quatre, parmi les victimes, les ont subis dans ce cadre<sup>2</sup>.

Les données administratives reflètent ces structures, avec une modulation selon le taux de plainte, qui est très faible.

<sup>1</sup> Ces données sont issues du « Rapport de l'enquête cadre de Vie et Sécurité », décembre 2016, SSMSI.

<sup>2</sup> Christelle Hamel et al., « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage », *Population et Sociétés* n° 538, Ined, novembre 2016.

## Encadré : Éléments de comparaison de définitions des violences sexuelles dans les enquêtes de victimation et les données enregistrées par les forces de sécurité

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS) permet de recueillir des informations auprès des personnes âgées de 18 à 75 ans sur les atteintes à caractère sexuel qu'elles déclarent avoir subi. Les personnes sont interrogées sur les atteintes qui sont intervenues en dehors du ménage, c'est-à-dire commises par une ou plusieurs personnes ne vivant pas dans le même logement qu'elles au moment de l'enquête. Trois catégories d'atteintes sont distinguées : les actes d'exhibitionnisme, les gestes déplacés (baiser forcé, caresse non désirée, etc.) et les agressions (ou violences) sexuelles (viol, tentative de viol et attouchements sexuels). L'enquête renseigne aussi sur les violences sexuelles (viol, tentative de viol et attouchements sexuels) que les victimes ont pu subir au sein de leur ménage, c'est-à-dire commises par une ou plusieurs personnes vivant dans le même logement qu'elles au moment de l'enquête.

L'enquête « Virage » (Violences et rapports de genres) réalisée par l'Ined en 2015 auprès de la population âgée de 20 à 69 ans a donné lieu à des premiers résultats publiés en novembre 2016 sur le thème des violences sexuelles<sup>3</sup>. Le champ de l'étude comprend les viols et tentatives de viols, ainsi que les autres agressions sexuelles à l'intérieur desquelles figurent, outre les attouchements sexuels, les caresses ou les baisers non souhaités, le « pelotage », par lequel on désigne le fait que quelqu'un « contre votre gré, s'est frotté ou collé contre vous ». Cette dernière catégorie d'infraction est susceptible de correspondre à ce qui est décrit par l'enquête CVS comme les gestes déplacés. En revanche, l'exhibitionnisme et le harcèlement sexuel ne sont pas à ce stade pris en compte dans les premiers résultats publiés. Dans l'enquête CVS, il est probable que le harcèlement sexuel soit enregistré parmi les agressions sexuelles en cas de contact physique entre l'auteur et la victime, mais il n'est probablement pas mesuré dans les autres cas. Malgré certaines différences dans la façon de décrire les atteintes subies par les victimes, les deux enquêtes de victimation (CVS et Virage) fournissent des chiffres comparables sur les champs similaires : par exemple dans l'enquête Virage, la proportion de femmes de 20 à 69 ans victimes de viols ou de tentatives de viol au cours des douze derniers mois est de 0,3 %, un résultat proche de celui de l'enquête CVS (0,4 %) pour la période 2010-2015<sup>4</sup>.

Les données administratives des violences sexuelles enregistrées par les forces de sécurité classent dans deux catégories différentes de la nomenclature statistique les agressions sexuelles et les « atteintes sexuelles » : l'atteinte se distingue de l'agression en ce qu'elle est exercée sans violence, contrainte, ni surprise. Ainsi l'exhibitionnisme figure parmi les atteintes sexuelles (index 50), et non dans le champ des violences sexuelles (index 46 à 49). Ces dernières comprennent les viols, tentatives de viols, les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel. Les viols et tentatives de viols sont distingués des autres violences sexuelles.

<sup>3</sup> Cf note 2.

<sup>4</sup> Cf. note 2.

## Les violences sexuelles enregistrées par les forces de sécurité en 2016

Ce texte présente les chiffres relatifs aux viols, tentatives de viols et agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel) enregistrés par la police et la gendarmerie, avec la précaution posée que ces données ne traduisent qu'une faible part du phénomène réel, étant donné les faibles taux de signalement aux forces de l'ordre pour ces atteintes révélés par les enquêtes de victimation. L'ensemble de ces catégories d'infractions sont regroupées par la suite sous la dénomination de « violences sexuelles ». Par rapport aux enquêtes de victimation, les données sur les procédures enregistrées par les forces de sécurité permettent de couvrir les victimes sur l'ensemble des âges, y compris les enfants, et de connaître la répartition des victimes selon la qualification pénale des affaires retenue par les forces de sécurité, ceci avec une périodicité infra-annuelle et une couverture géographique complète. Cette source permet donc une analyse par âge, par sexe et par catégorie fine d'infraction pénale, avec un degré de détail qu'une enquête ne peut fournir.

En tenant compte du très faible taux de déclaration de ces atteintes aux forces de sécurité (entre 2 % et 11 % selon la gravité des atteintes) et des différences de champ notamment en termes d'âges couverts, le nombre de violences enregistrées par les forces de sécurité est cohérent avec celui des victimes qui en moyenne chaque année, déclarent dans l'enquête CVS avoir signalé ces violences aux forces de sécurité. En termes d'évolution, il est plus difficile de comparer les tendances entre les deux sources, en raison de la faiblesse des effectifs annuels de répondants à l'enquête qui conduit à entourer l'estimation du nombre annuel de victimes d'une importante marge d'incertitude. L'enquête CVS suggère néanmoins une relative stabilité du phénomène des violences sexuelles, en tout cas ne permet pas de conclure à une hausse du nombre de victimes de ces atteintes depuis dix ans. En revanche, dans les données administratives issues des procédures enregistrées, une hausse des violences sexuelles enregistrées est apparente en 2015 et en 2016. La différence entre ces deux résultats peut provenir d'évolutions récentes dans la révélation des faits aux forces de sécurité et dans leur enregistrement : les mesures du plan interministériel 2014-2016 de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes a certainement entraîné plus de connaissance des faits par la police ou la gendarmerie, celles décidées lors du Comité interministériel aux droits des femmes le 30 novembre 2012 (notamment la mise en œuvre du protocole cadre relatif au traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignement judiciaire en matière de violences conjugales, qui systématise la transmission au parquet des signalements de violence conjugale) a conduit à systématiser les enregistrements statistiques dans les commissariats et les brigades.

L'expertise des séries de viols et tentatives de viols d'une part, et des séries d'agressions sexuelles de l'autre, suggère bien la présence en 2015 et en 2016 d'un phénomène de hausse des violences sexuelles enregistrées, même si cet effet a vraisemblablement été doublé d'un effet technique lié au changement de logiciel dans la police nationale qui a majoré à tort la hausse observée<sup>5</sup>. Depuis fin 2015, une stabilité dans les pratiques d'enregistrement de ces violences semble acquise, de sorte que les chiffres présentés ci-dessous portent sur l'année 2016.

<sup>5</sup> Voir *Interstats Méthodes* n°9

## 1. Nombre de victimes de violences sexuelles en 2016 et poids des violences intrafamiliales (VIF), par catégorie d'infractions

	Nombre de victimes	Nombre de victimes VIF	Nombre de victimes VIF conjugales*	Part de femmes dans les victimes	Part des VIF dans les victimes	Part des VIF conjugales dans les victimes
Viols sur des majeur(e)s	6 890	2 070	1 990	93 %	30 %	29 %
Viols sur des mineur(e)s	7 240	2 160	50	80 %	30 %	1 %
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	8 830	610	480	91 %	7 %	5 %
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	12 940	4 000	20	77 %	31 %	0 %
<b>Total des viols</b>	<b>14 130</b>	<b>4 230</b>	<b>2 040</b>	<b>87 %</b>	<b>30 %</b>	<b>14 %</b>
<b>Total des harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles</b>	<b>21 770</b>	<b>4 610</b>	<b>500</b>	<b>83 %</b>	<b>21 %</b>	<b>2 %</b>
<b>Total des violences sexuelles</b>	<b>35 900</b>	<b>8 840</b>	<b>2 540</b>	<b>84 %</b>	<b>25 %</b>	<b>7 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2016, données provisoires ; Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

Lecture : En 2016, 6 890 personnes majeures ont été enregistrées comme victimes de viols par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont 93 % de femmes. Pour 2 070 d'entre elles (30 %), l'auteur ou les auteurs appartenait à la sphère intrafamiliale de la victime et pour 1 990 d'entre elles il s'agissait d'un lien conjugal. Ces victimes de violences intrafamiliales sont essentiellement des femmes (2 040 victimes).

\* conjugales : voir définition.

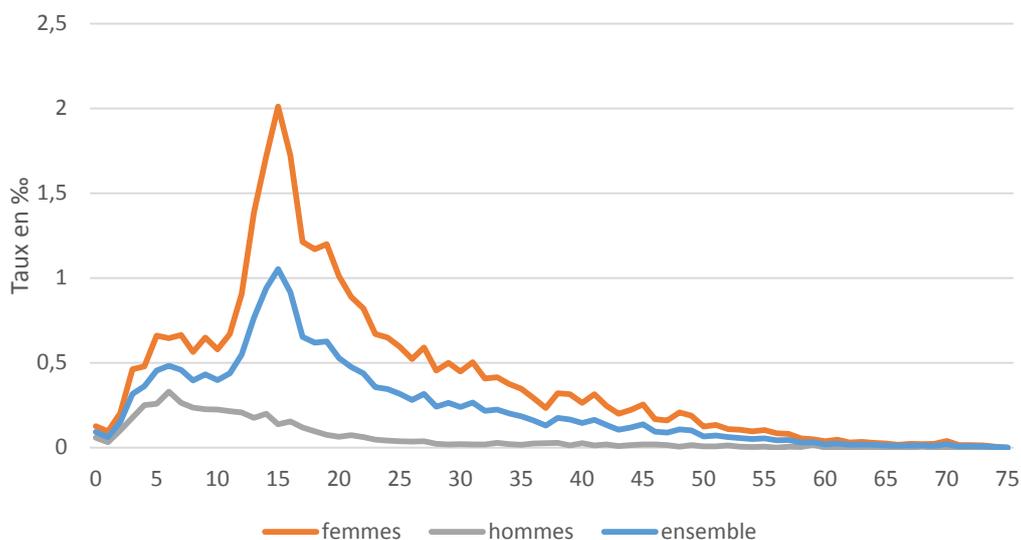
En 2016, 6 890 personnes majeures et 7 240 mineurs ont été enregistrées comme victimes de viols par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont respectivement 93 % et 80 % de femmes. Pour 30 % des victimes, l'auteur ou les auteurs appartenait à leur cellule **familiale**. Pour les majeurs, il s'agit alors presque exclusivement du **conjoint** ou ex-conjoint (1 990 victimes).

On dénombre également, en 2016, 21 770 victimes d'agressions sexuelles (y compris harcèlement sexuel). Une fois sur cinq, l'auteur ou les auteurs des agressions appartenait à la sphère familiale de la victime, mais il s'agissait alors rarement du conjoint (2 % des cas).

Au total, 35 900 personnes ont été victimes de violences sexuelles d'après les données de la police et de la gendarmerie en 2016, et pour une personne sur quatre, l'auteur ou les auteurs appartenait à la sphère familiale de la victime.

Les femmes sont sur-représentées au sein des victimes de violences sexuelles (84 % des victimes), qu'elles soient majeures ou mineures.

## 2. Part des individus victimes de viols pour 1000 habitants de même sexe et âge en 2016

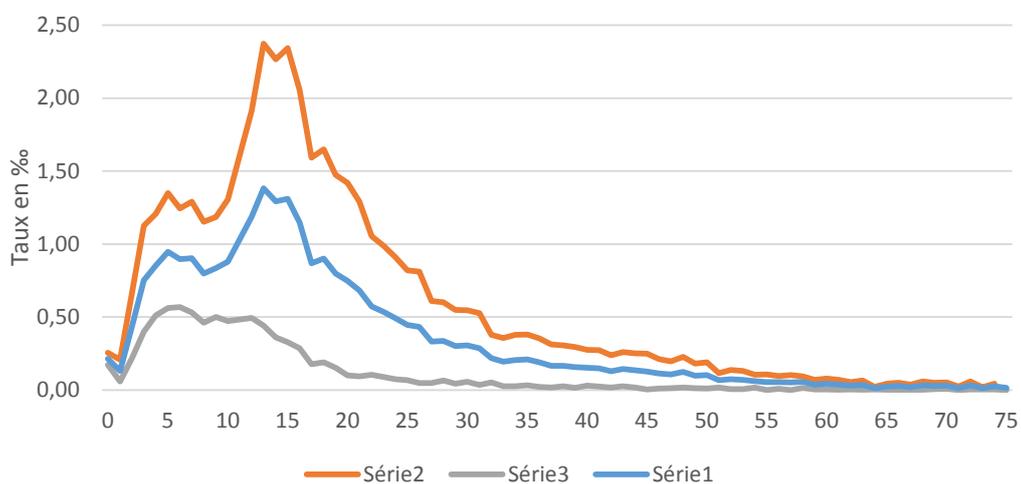


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2016, données provisoires ; Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

Lecture : en 2016, 2 victimes femmes de 15 ans pour 1000 femmes de cet âge ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes de viols.

## 3. Part des individus victimes d'autres agressions sexuelles (y.c. harcèlement sexuel) pour 1000 habitants de même sexe et âge en 2016



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des victimes de crimes et délits 2016, données provisoires ; Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2015).

Lecture : en 2016, 1,4 victimes filles de 5 ans pour 1000 filles de cet âge ont été enregistrées par les forces de sécurité comme victimes d'agressions sexuelles.

Elles sont les plus exposées aux violences sexuelles à tout âge.

Les filles comme les garçons connaissent un premier pic de violences sexuelles dans l'enfance. Les viols touchent environ 0,7 filles pour 1000 du même âge entre 6 et 10 ans. Ensuite, la prévalence de ces violences parmi les filles croît fortement entre 10 et 13 ans, avec à 15 ans un point haut de 2 victimes enregistrées pour 1 000 filles de cet âge. Elle décroît ensuite nettement entre 15 et 17 ans, puis beaucoup plus lentement.

C'est entre 16 et 18 ans que les filles sont les plus exposées aux autres agressions sexuelles (2,3 victimes enregistrées pour 1 000 filles du même âge). La proportion de femmes victimes décroît ensuite brutalement avec l'âge ; elle est de 1 pour 1000 à 25 ans et de 0,4 pour 1000 à 35 ans.

Les garçons connaissent un point haut de violence à six ans avec de 0,3 victimes de viols enregistrés pour 1000 garçons de cet âge, chiffre qui décroît ensuite lentement jusqu'à l'âge adulte : à dix-huit ans, 0,1 homme pour 1000 de cet âge sont victimes. Le pic d'exposition aux agressions sexuelles est plus long : celles-ci touchent les garçons entre 7 et 15 ans surtout, avec environ 0,5 garçons victimes pour 1000 garçons du même âge. A 25 ans, 0,1 homme pour 1000 est encore victime de ces agressions.

## Les auteurs présumés

En 2016, 20 800 personnes ont été **mises en cause** par la police ou la gendarmerie pour avoir commis un acte de violence sexuelle. Il s'agit presque exclusivement d'hommes. Toutes les classes d'âges sont représentées en raison de la diversité des espaces dans lesquels s'exercent ces violences, mais les 15-44 ans sont surreprésentés parmi les auteurs présumés : un tiers des personnes mises en cause ont entre 15 et 29 ans, 26 % ont entre 30 et 44 ans, alors que ces classes d'âge pèsent respectivement 16 % et 19 % de la population française. Certaines personnes mises en cause sont particulièrement jeunes : 19 % ont moins de 15 ans.

Nombre de personnes mises en cause pour violences sexuelles en 2016, par classe d'âge et par sexe

	Nombre de personnes mises en cause (MEC)	Nombre de MEC femmes	Nombre de MEC hommes	Part des hommes	Part des différentes classes d'âge dans le total des MEC
Moins de 15 ans	3 960	148	3 812	96 %	19 %
15-29 ans	6 670	150	6 520	98 %	32 %
30-44 ans	5 393	146	5 247	97 %	26 %
45-59 ans	3 311	68	3 243	98 %	16 %
60-74 ans	1 246	17	1 229	99 %	6 %
75-89 ans	218	1	217	100 %	1 %
90 ans et plus	9	0	9	100 %	0 %
<b>Total des personnes mises en cause</b>	<b>20 807</b>	<b>530</b>	<b>20 277</b>	<b>97 %</b>	<b>100 %</b>

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2016, données provisoires.

Lecture : En 2016, 20 807 personnes ont été enregistrées comme mises en cause (MEC) par la police et la gendarmerie en France métropolitaine, dont 97 % d'hommes. 32 % des MEC ont entre 15 et 29 ans.

## Définitions

- **Conjoint** : terme employé au sens large, il désigne le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité, et les anciennes relations de cette nature (ex-conjoint, ex-concubin, etc.).
- **Taux de victimation** : le « taux de victimation » est le rapport entre le nombre de victimes appartenant à une catégorie de population et la population totale de cette catégorie. Il est le plus souvent exprimé pour 1000 habitants.
- La catégorie « **intrafamilial hors conjugal** » regroupe les actes perpétrés par : un père, une mère, un beau-parent, un grand-parent, un oncle ou une tante, un frère ou une sœur, un enfant, un gendre ou une bru, un beau-fils ou une belle-fille, un petit-fils ou une petite-fille, un neveu ou une nièce.

## Pour en savoir plus

- [Rapport de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité », SSMSI, décembre 2016 ;](#)
- [La victimation lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité »](#), Rapport annuel de l'ONDRP, décembre 2016
- [Laure Turner, « Les jeunes sont plus souvent victimes de violences physiques et sexuelles et de vols avec violence »](#), France Portrait Social, Insee Références - Édition 2016.
- [« Les viols, tentatives de viols et agressions sexuelles en France »](#), La Lettre de l'Observatoire National des Violences faites aux femmes, n°10, novembre 2016.
- [Christelle Hamel et al., « Viols et agressions sexuelles en France : premiers résultats de l'enquête Virage »](#), Population et Sociétés n° 538, Ined, novembre 2016.
- [SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 »](#), Interstats Méthode N° 9, Janvier 2017.



# Les destructions et dégradations volontaires

Repères issus de l'enquête de victimation « Cadre de Vie et Sécurité »

## 1. Actes de vandalisme (contre le logement ou contre la voiture)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de ménages victimes <sup>1</sup>	2 256 000	2 232 000	2 318 000	2 181 000	1 990 000	2 033 000	1 928 000	1 858 000	1 756 000
En % de l'ensemble des ménages	8,4	8,2	8,5	7,9	7,2	7,3	6,9	6,6	6,2
Nombre de faits	3 184 000	3 181 000	3 473 000	3 325 000	3 180 000	2 949 000	2 903 000	2 860 000	2 781 000
Nombre pour 100 ménages	12	12	13	12	12	11	10	10	10

Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007-2016, Insee-ONDRP-SSMSI.

Lecture : en 2015, 1,76 million de ménages ont subi au moins un acte de vandalisme contre la voiture ou contre leur logement. Au total, on estime à 2,78 millions le nombre de total d'actes de vandalisme visant les logements et les voitures.

En 2015, 1 770 000 de ménages ont déclaré avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur logement ou contre leur voiture au cours de l'année, soit 6,2 % de l'ensemble des ménages. De nombreux ménages subissent plusieurs actes de vandalisme au cours d'une même année, ce qui explique l'écart entre le nombre de ménages victimes et le nombre de faits subis. Pour l'année 2015, on estime à près de 2 780 000 le nombre total d'actes de vandalisme, ce qui représente près de 2 faits par ménage victime en moyenne, et, dans l'ensemble de la population, 10 faits pour 1 000 ménages<sup>1</sup>.

Entre 2007 et 2011, le nombre d'actes de vandalisme se situait autour de 3 200 000 faits par an. Depuis 2012, ce nombre a significativement diminué.

## Un nouvel indicateur : les destructions et dégradations volontaires

Le SSMSI a mis en place un nouvel indicateur statistique de la délinquance enregistré dans le domaine des destructions et dégradations volontaires, construit par le comptage d'infractions constatées par la police et la gendarmerie, qu'elles soient enregistrées comme des contraventions ou comme des délits<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur les actes de vandalisme et leurs victimes, voir le Rapport de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité », SSMSI, décembre 2016.

<sup>2</sup> Cf. SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », InterStats Méthode n°9, janvier 2017.

Ces chiffres diffèrent de ceux issus de l'enquête CVS essentiellement pour deux raisons :

- Le plus souvent, les ménages victimes d'actes de vandalisme ne rapportent pas les faits aux forces de sécurité : 8 fois sur 10, les ménages qui déclarent des faits de vandalisme dans l'enquête CVS disent ne pas l'avoir signalé à la police ou à la gendarmerie ;

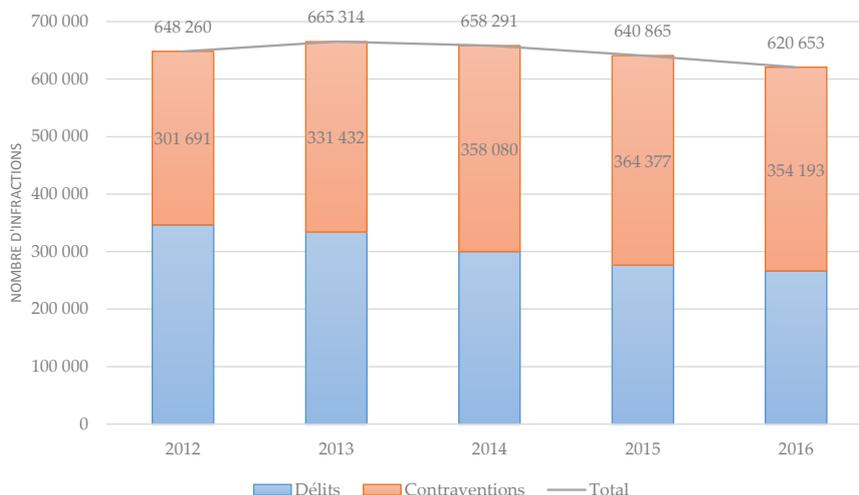
- Les faits enregistrés par les forces de sécurité portent également sur les infractions commises à l'encontre des bâtiments ou des véhicules appartenant à des personnes morales (entreprises, administrations), qui ne sont pas recensées dans l'enquête CVS.

Plus de 620 000 contraventions ou délits ont été enregistrés en 2016.

Tout comme dans les données d'enquête sur le vandalisme, les délits de destructions et dégradations enregistrés ont nettement baissé depuis 2012 (-6 % en moyenne par an). En revanche, les contraventions pour destructions et dégradations ont augmenté bien que de moins en moins vite, jusqu'en 2015. Elles baissent à nouveau en 2016.

Au total, les années 2015 et 2016 (et 2014 dans une moindre mesure), auront été des années favorablement orientées (-3 % les deux dernières années).

## 2. Infractions de destructions et dégradations volontaires



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie.

## Pour en savoir plus

- Rapport de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité », SSMSI, décembre 2016 ;
- SSMSI, « Évolutions méthodologiques dans les indicateurs statistiques de délinquance enregistrée en janvier 2017 », InterStats Méthode n°9, janvier 2017.

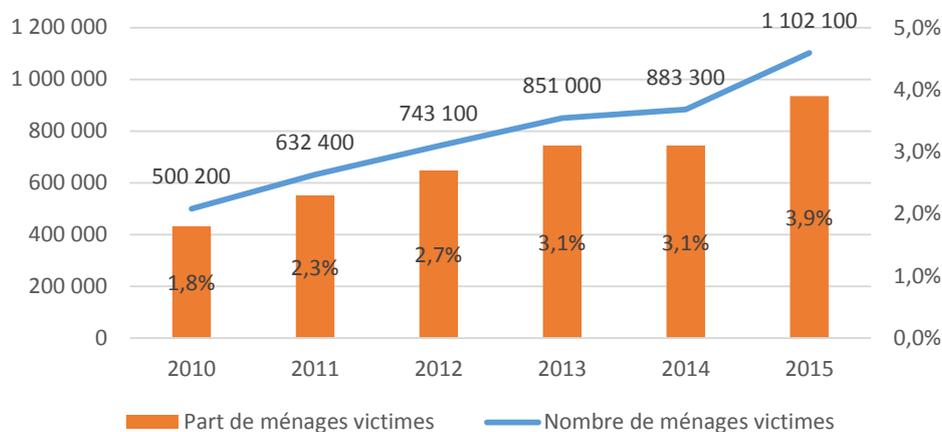
# Éléments statistiques relatifs à la cybercriminalité

Avec le développement des applications informatiques dans l'environnement des entreprises et des ménages, la délinquance liée aux nouvelles technologies d'information et de communication prend de l'importance. Des études d'impact de la cybercriminalité sur la société sont conduites au moyen d'enquêtes de victimation : l'enquête « cadre de vie et sécurité » s'intéresse aux ménages et l'enquête TIC 2015 concerne les entreprises. Les conclusions de ces enquêtes sont reprises ci-dessous et sont complétées par les données administratives des plaintes pour atteinte aux systèmes de traitement automatisé de données enregistrées par les forces de l'ordre.

## Les escroqueries bancaires ont plus que doublé en 6 ans

Selon l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité » (CVS)<sup>1</sup>, en 2015, 4 % des ménages de France métropolitaine, soit environ 1 102 000 ménages, ont déclaré avoir été victimes d'une escroquerie bancaire, définie ici comme un retrait d'argent sur un compte bancaire sans accord du titulaire en utilisant des informations personnelles, comme un numéro de carte bancaire, obtenues illégalement<sup>2</sup>. Le nombre de ménages possédant un compte bancaire et se déclarant victimes de débits frauduleux sur compte bancaire a plus que doublé entre 2010 et 2015 (Figure 1).

Figure 1 : Escroqueries bancaires - Nombre et part de ménages victimes



Champ : ménages ordinaires<sup>3</sup> de France métropolitaine.

Source : enquêtes « Cadre de Vie et Sécurité » INSEE-ONDRP-SSMSI, de 2011 à 2016. Traitement SSMSI.

Lecture : En 2015, en France métropolitaine, 1 102 100 ménages ont été victimes d'au moins une escroquerie bancaire, soit 3,9 % d'entre eux.

<sup>1</sup> Enquête réalisée par l'Insee est une enquête de victimation par sondage en population générale de France métropolitaine. L'enquête a lieu chaque année de janvier à mars, depuis 2007. L'objectif de l'enquête est de connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans un temps proche de l'enquête. Elle comporte une section sur les « escroqueries bancaires », dont un des membres des ménages interrogés a pu être victime. Les escroqueries bancaires, définies par le débit frauduleux sur compte bancaire, peuvent avoir un composant « cyber » notamment lorsqu'elles mettent en jeu l'usage d'instruments de paiement contrefaits ou falsifiés ou encore l'utilisation frauduleuse de carte bancaire ou de numéro de carte bancaire.

<sup>2</sup> Sont exclus du champ des escroqueries bancaires les litiges avec les créanciers, les débits résultants d'un vol de chèque, d'un vol de carte ou d'une carte oubliée dans un distributeur ainsi que les cas d'extorsion des données confidentielles par la menace ou la violence.

<sup>3</sup> Ménage ordinaire : Un ménage ordinaire désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, que ces personnes aient des liens de parenté ou non. Les personnes vivant dans des habitations mobiles ou résidant en collectivité sont considérées comme vivant « hors ménages ordinaires ».

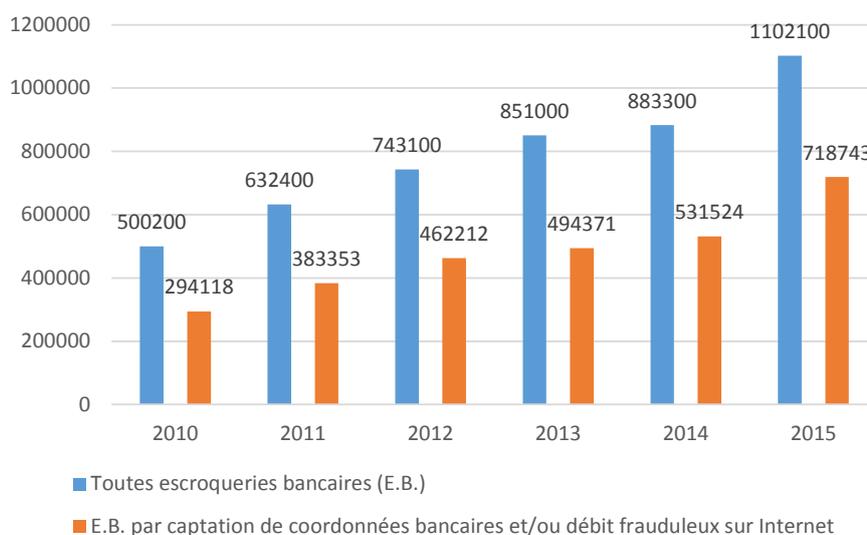
## La cybercriminalité, une composante de l'escroquerie bancaire mal évaluée par les victimes<sup>4</sup>

La majorité des ménages victimes d'escroqueries bancaires (55 % en 2015) répondent qu'ils ignorent comment l'auteur du débit frauduleux a procédé pour obtenir des informations personnelles sur leur compte bancaire. Environ 20 % des ménages victimes affirment qu'elles ont été obtenues lors d'un achat ou d'une réservation sur internet et 7 % lors d'un achat effectué dans un commerce traditionnel. Le vol de données bancaires confidentielles lors d'un retrait d'argent à l'aide d'un dispositif installé sur un distributeur de billets (caméra ou autres) est très peu fréquemment rapporté (5 %) tout comme le vol par phishing<sup>5</sup> (2 %), ou par piratage d'un établissement bancaire ou commercial (3 %). Enfin, les autres ménages victimes rapportent que les auteurs ont procédé d'une autre manière que celles précédemment citées.

Si le cyberspace n'intervient qu'une fois sur cinq dans la captation des données bancaires, il est plus d'une fois sur deux le lieu de l'opération du débit : 55 % des débits bancaires frauduleux sont des débits sur des sites de commerce en ligne et 7 % sont des virements.

Le cumul de ces deux types de « cybervictimation » montre qu'en 2015 pratiquement deux tiers des ménages victimes d'escroqueries bancaires sont victimes de débits frauduleux liés à internet : leurs coordonnées ont été récoltées par internet et/ou le débit frauduleux a été effectué par cette voie<sup>6</sup> (Figure 2).

Figure 2 : Nombre et part de ménages victimes de captation et/ou de débit frauduleux sur internet



Champ : ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : enquêtes « Cadre de Vie et Sécurité » INSEE-ONDRP-SSMSI, de 2011 à 2016. Traitement SSMSI.

Lecture : En 2015, la part de débits frauduleux « cyber » est évaluée à 65,2 %. (Evaluation faite à partir du nombre de victimes d'un règlement d'un achat par carte bancaire sur un site de commerce en ligne OU d'un virement OU d'une de captation des données bancaires lors d'un achat ou réservation sur internet rapporté au nombre de victimes de débit frauduleux).

<sup>4</sup> Ces données sont issues du « Rapport de l'enquête cadre de Vie et Sécurité », décembre 2016, SSMSI.

<sup>5</sup> Imitation d'un courrier électronique d'une banque ou d'une administration.

<sup>6</sup> Cette approche a été développée par B.Benbouzid et S.Peauccellier dans « L'escroquerie sur Internet, la plainte et la prise de parole publique des victimes », Réseaux, 2016/3 (n° 197-198), La Découverte.

En 2015, 40 % des ménages victimes d'escroquerie bancaire se sont déplacés au commissariat ou à la brigade : 28 % ont formellement déposé plainte et 12 % ont déposé une main courante ou abandonné leur démarche sur place. À la différence des autres vols, dans le cas d'une escroquerie bancaire, il n'est pas nécessaire de porter plainte pour obtenir un remboursement du préjudice de la part de son établissement bancaire<sup>7</sup>. Cette différence notable explique au moins en partie le faible taux de plainte observé pour cette victimation.

## Insécurité numérique dans les entreprises

L'enquête « TIC 2015 » sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et le commerce électronique dans les entreprises<sup>8</sup> porte sur 13 000 entreprises de 10 salariés ou plus en France métropolitaine. Elle prend en compte trois types de risques pour la sécurité des TIC : celui sur l'intégrité des données (destruction ou altération de données due à une attaque ou à un incident inattendu), celui sur la confidentialité des données (divulgaration de données confidentielles due à une intrusion, à des attaques par pharming, phishing ou par accident) et celui sur la disponibilité des services (indisponibilité des services TIC due à une attaque extérieure, par déni de service par exemple). Les résultats principaux de l'enquête, publiés par l'Insee dans l'article « Sécurité numérique et médias sociaux dans les entreprises en 2015 »<sup>9</sup> paru en mai dernier, sont reproduits ci-dessous.

### Fréquences des incidents

En 2015, une entreprise sur huit a connu un incident de sécurité numérique, cet incident pouvant être la conséquence d'une panne ou d'un acte de malveillance. Entre 2010 à 2015, les incidents de sécurité numérique dans l'ensemble des entreprises ont augmenté de 44 %. 13 % de l'ensemble des sociétés et 24 % des entreprises de grande taille ont subi au moins un incident de sécurité numérique en 2015 contre respectivement 9 % et 20 % en 2010. Les entreprises de 10 à 49 personnes affichent la plus forte augmentation du nombre d'incidents de sécurité numérique : +50 %.

Les incidents concernent souvent les plus grandes sociétés et celles des secteurs d'activité fortement liées aux TIC, en raison de leur taux d'équipement et de leur usage plus élevé des TIC.

Tableau 1 : Part des sociétés ayant subi un incident informatique au cours de l'année précédente

Taille de la société	2010	2015	Variation %
10 à 49 personnes	8 %	12 %	50 %
50 à 249 personnes	13 %	19 %	46 %
250 personnes ou plus	20 %	24 %	20 %
<b>Ensemble</b>	<b>9 %</b>	<b>13 %</b>	<b>44 %</b>

Champ : sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquêtes TIC 2010 et 2015.

<sup>7</sup> À la suite de la directive communautaire sur le commerce électronique (Directive 2000/31/CE) et de l'introduction de l'article L. 133-18 du Code monétaire et financier, l'obligation est faite aux banques de rembourser immédiatement leurs clients en cas de débit non autorisé sans que la victime de la fraude n'ait à déposer une plainte. Ce remboursement, bien que conditionné par une procédure, est quasiment automatique puisque les clients n'ont pas à apporter la preuve d'une fraude.

<sup>8</sup> L'enquête sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et le commerce électronique dans les entreprises s'inscrit dans le dispositif d'enquêtes européennes. Elle est réalisée annuellement par l'Insee. L'enquête TIC vise à mieux connaître l'information et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. En 2015, elle a comporté un module de questions liées à la sécurité des TIC dans les entreprises, qui répète à l'identique celui de 2010, ce qui permet des comparaisons temporelles.

<sup>9</sup> cf. « Sécurité numérique et médias sociaux dans les entreprises en 2015 », Insee Première – No 1594, paru le 10/05/2016.

## Types d'incidents

En 2015, 13 % des entreprises ont été a été victimes d'un incident sur leurs systèmes d'information. Le plus souvent, les incidents informatiques sont des pannes (8 % des sociétés en ont été victimes), mais les destructions ou altérations de données dues à l'attaque d'un programme malveillant (virus, ...) ou à un accès non autorisé concernent 7 % des entreprises ; 3 % sont victimes d'une indisponibilité des services TIC, destruction ou altération de données due à une attaque extérieure (attaque par déni de service DoS, DDoS, etc.) et 2 % de la divulgation de données confidentielles due à une attaque par intrusion, pharming ou phishing. Ce sont donc plus de 20 000 entreprises qui ont été victimes en 2015 d'une indisponibilité de leurs systèmes d'information suite à une malveillance. En l'espace de 5 ans, les pannes ont augmenté de +33 %, les attaques extérieures de 50 %, les incidents dus à des programmes malveillants de +75 % et les divulgations suite à des intrusions de +100 %.

Tableau 2 : Part des sociétés par type d'incident

Type d'incident TIC	2010	2015	Variation 2010/2015
Indisponibilité des services TIC, destruction ou altération de données due à une panne de logiciel ou de matériel	6 %	8 %	33 %
Indisponibilité des services TIC, destruction ou altération de données due à une attaque extérieure (attaque par déni de service DoS, DDoS, etc.)	2 %	3 %	50 %
Destruction ou altération de données due à l'attaque d'un programme malveillant (virus, ...) ou à un accès non autorisé	4 %	7 %	75 %
Divulgation de données confidentielles due à une attaque par intrusion, pharming ou phishing	1 %	2 %	100 %
Au moins un incident TIC	9 %	13 %	44 %

*Champ : sociétés de 10 personnes ou plus, implantées en France, des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.*

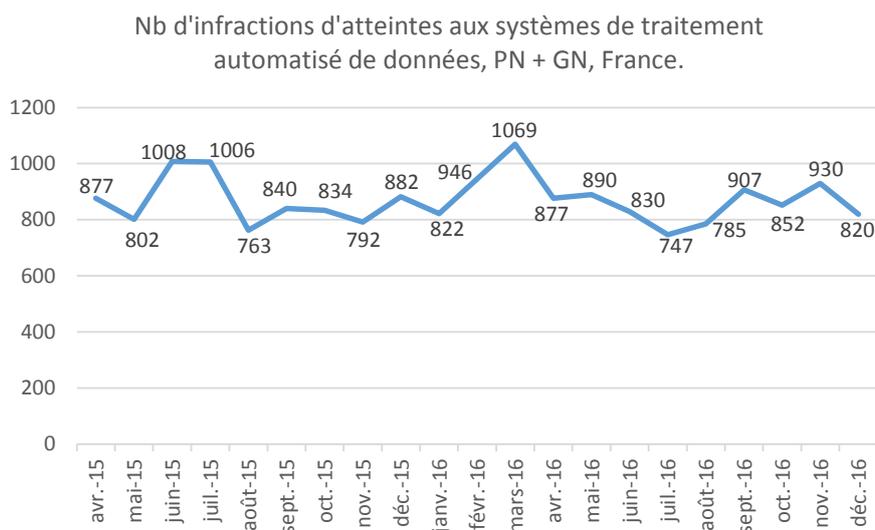
*Source : Insee, enquêtes TIC 2010 et 2015.*

## Données liées à la cybercriminalité issues des systèmes d'enregistrement de la police et de la gendarmerie

Les entreprises, comme les ménages, ne signalent pas à la police ou à la gendarmerie toutes les attaques dont leur système d'information est victime. Outre le fait qu'ils n'en voient pas toujours l'opportunité, cela risque dans le cas des entreprises de nuire à leur image. Il est cependant utile de compléter l'information issue des enquêtes auprès des victimes par les données reflétant les infractions enregistrées par les forces de sécurité. A ce jour, parmi les infractions relevant de la cyberdélinquance, seules les atteintes aux systèmes de traitement automatisé de données (S.T.A.D.) font l'objet d'un repérage rigoureux permettant la production de statistiques fiables.

Les systèmes d'enregistrement des forces de l'ordre permettent de suivre l'évolution des prises de plaintes pour atteintes aux S.T.A.D. Entre avril 2015 et décembre 2016, la police et la gendarmerie ont enregistré 18 279 infractions d'atteintes aux S.T.A.D., soit en moyenne 870 infractions par mois. Pour l'année 2016, 10 475 infractions ont été enregistrées par les services. Le nombre de ces infractions est relativement stable depuis le début de la série en avril 2015.

Figure 3 : Atteintes aux STAD – Nombre d'infractions mensuelles



Champ : France.

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Lecture : 820 infractions d'atteintes aux STAD ont été enregistrées par les la police ou la gendarmerie en France en décembre 2016.

## Les principales atteintes aux S.T.A.D.

Les accès frauduleux représentent la grande majorité (74,3 %) des atteintes aux S.T.A.D. Viennent ensuite les altérations ou entraves au fonctionnement (13,2 %), les atteintes aux données (10,1 %) et la détention<sup>10</sup> de moyens d'atteinte<sup>11</sup> aux S.T.A.D. (2,4 %). En 2016, les atteintes aux S.T.A.D. enregistrées sont en très légère hausse de 0,7 % par rapport à 2015. La détention de moyens d'atteinte augmente de 22,2 %, l'altération ou l'entrave au fonctionnement de 1,6 % et les accès frauduleux de 0,4 %. En revanche, les atteintes aux données ont diminué de 4,2 %.

Tableau 3 : Atteintes aux STAD – Nombre d'infractions par catégories

Nb infractions par catégorie d'atteinte	2015 *	2016	évolution
1 - Accès frauduleux	7 740	7 769	+0,4 %
2 - Altération ou entrave au fonctionnement	1 367	1 389	+1,6 %
3 - Atteintes aux données	1 080	1 036	-4,2 %
4 - Détention de moyens	219	281	+22,2 %
<b>Somme annuelle</b>	<b>10 405</b>	<b>10 475</b>	<b>+0,7 %</b>

Champ : France.

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

\* L'année 2015 est rétroplacée à sur la base des données de avril à décembre

## Pour en savoir plus

- B.Benbouzid et S.Peaucellier - « L'escroquerie sur Internet, la plainte et la prise de parole publique des victimes », Réseaux, 2016/3 (n° 197-198), Ed. La Découverte - Paris
- SSMSI - « Rapport de l'enquête cadre de Vie et Sécurité », décembre 2016 ;
- ONDRP - La cybercriminalité et les infractions liées à l'utilisation frauduleuse d'internet en 2015 éléments de mesure et d'analyse in rapport annuel de l'ONDRP <https://www.inhesj.fr/fr/content/rapport-annuel-2016> le chapitre du rapport annuel de l'ONDRP sur la cyber. ONDRP - [https://www.inhesj.fr/sites/default/files/fichiers\\_site/ondrp\\_ra-016/2016\\_ra\\_cyber.pdf](https://www.inhesj.fr/sites/default/files/fichiers_site/ondrp_ra-016/2016_ra_cyber.pdf)
- INSEE - « Sécurité numérique et médias sociaux dans les entreprises en 2015 », Insee Première – No 1594, paru le 10/05/2016. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121545>

<sup>10</sup> La détention est comprise au sens large : détention, importation, exposition, fabrication, location, offre, cession, publicité.

<sup>11</sup> Les moyens d'atteinte aux S.T.A.D. désignent ici l'ensemble des programmes informatiques, équipements, instruments et dispositifs techniques permettant de commettre une atteinte aux S.T.A.D.

# Les vols et agressions dans les réseaux de transports en commun

Parmi les vols réalisés directement sur les personnes, avec ou sans usage de violence, enregistrés par les forces de sécurité en 2016 sur le territoire français, 121 000 environ, soit un sur sept, se déroulent dans les transports en commun. En Île-de-France, cette proportion est même deux fois plus élevée (29 % en 2016).

Pour les coups et blessures volontaires, la proportion en Île-de-France est également le double de celle de l'ensemble du territoire, mais elle reste faible (6 %).

Alors que sur l'ensemble du territoire, les vols violents diminuaient entre 2015 et 2016 (-5 %), ils augmentaient dans les transports en commun de 7 %.

Près des deux tiers de l'ensemble des vols et agressions enregistrés dans les transports en commun ont lieu en Île-de-France. Entre 2015 et 2016, la situation se dégrade dans l'ensemble des départements excepté celui du Nord.

Il y a autant d'étrangers que de Français mis en cause pour des infractions commises dans les transports en commun.

## Les vols avec et sans violence et les coups et blessures volontaires dans les transports en commun en France <sup>1</sup>

### Un vol sur sept se déroule dans les transports en commun

Dans les données de délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie en 2016, 12 % des vols violents commis en France le sont dans les transports en commun <sup>2</sup>. Cette proportion est cohérente avec les réponses des individus interrogés dans le cadre de l'enquête nationale de victimation « Cadre de vie et sécurité » <sup>3</sup> : sur les années 2013 à 2015, 13 % des victimes de vols avec violence ou menace déclarent que leur agression a eu lieu dans les transports en commun.

En 2016, dans les données de la police et de la gendarmerie, ce sont 108 627 vols, soit 15 % du total des vols personnels sans violence, qui se sont déroulés dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire. L'enquête « Cadre de vie et sécurité » indique également que, sur les années 2013 à 2015, 18 % des vols sans violence contre des personnes se sont déroulés dans les transports en commun.

La place des transports en commun est beaucoup plus marginale pour les faits de violence dont le motif n'est pas le vol : en 2016, elle représente moins de 3 % des coups et blessures volontaires enregistrés par les forces de sécurité, ce qui correspond à environ 7 200 victimes. L'enquête Cadre de vie et sécurité pour 2015 fournit une estimation semblable de la proportion de victime d'agressions dans les transports parmi l'ensemble des victimes d'agression (3 %).

<sup>1</sup> La totalité du territoire national est pris en compte : France métropolitaine et ensemble des Outre-mer.

<sup>2</sup> Sont pris en compte trois types de réseaux : les réseaux de surface (Rames et stations ou arrêts de Bus et Tramway), les réseaux métropolitains (rames et stations de métro, val, ...) et les réseaux ferroviaires (Rames et gares de RER, train grandes lignes et de banlieue, TER).

<sup>3</sup> Rapport de l'enquête « Cadre de Vie et Sécurité », SSMSI, décembre 2016.

## Plus de vols avec ou sans violences et d'agressions enregistrés dans les transports en commun en 2016 qu'en 2015

En 2016, le nombre de vols violents commis dans les transports en commun (TEC) et enregistrés par la police et la gendarmerie nationales a augmenté de 7 % (12 151 vols violents en 2016 contre 11 329 en 2015) alors que globalement, tous lieux confondus, il diminuait de 5 % (104 057 en 2016 et 109 515 en 2015).

Le nombre d'agressions physiques et de vols sans violence commis dans les transports en commun a également crû en 2016 (resp. 14 % et 17 %) alors que sur l'ensemble du territoire ils étaient relativement stables à +2 %.

En 2016, ces infractions se produisent davantage dans les réseaux métropolitains (46 %) que dans les réseaux ferrés (33 %) ou de surface (21 %). Dans le détail, les vols sans violence se concentrent dans les réseaux métropolitains (un cas sur deux) alors que les vols avec violence et les agressions se concentrent plutôt dans les réseaux ferrés (resp. 42 % et 43 %).

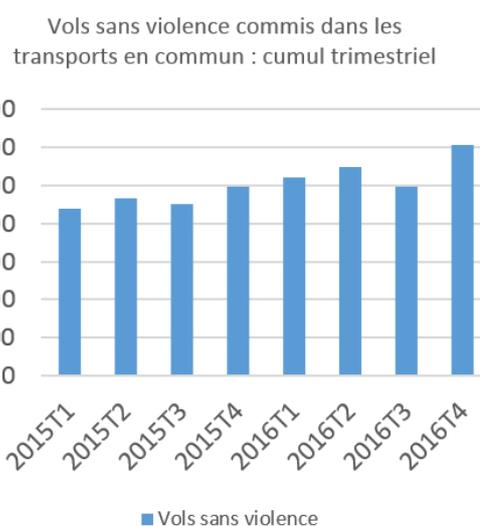
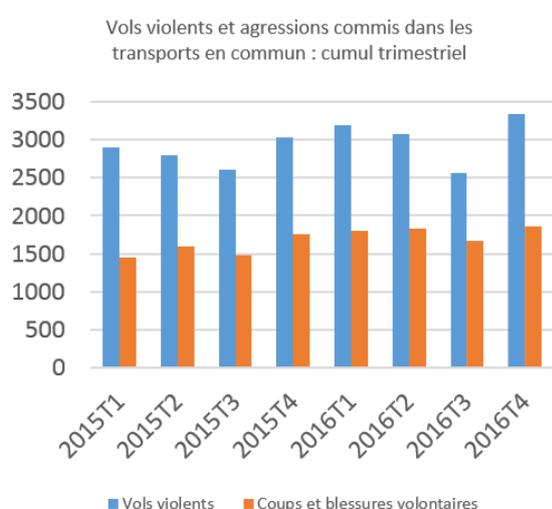
	Ensemble des réseaux de transports en commun			Tous lieux <sup>4</sup>			Ratio TEC/Tous lieux		
	Vols violents	Agressions	Vols sans violence	Vols violents	Agressions	Vols sans violence	Vols violents	Agressions	Vols sans violence
2015	11 329	6 286	92 891	109 515	214 983	690 414	10 %	3 %	13 %
2016	12 151	7 178	108 627	104 057	219 958	703 397	12 %	3 %	15 %
Évolution	7 %	14 %	17 %	-5 %	2 %	2 %			

Champ : France y compris DOM-COM.

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Le nombre de vols avec ou sans violence dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire national suit une légère tendance à la hausse depuis le 1er trimestre 2015 avec deux « creux » pendant les périodes estivales. En 2016, les vols violents dans les TEC représentent 10 % des vols violents mesurés tous lieux confondus. Ce chiffre est de 15 % pour les vols sans violence.

Seulement 3 % des coups et blessures volontaires sont commis dans les TEC en France, proportion stable depuis 2015.



Champ : France y compris DOM-COM.

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

<sup>4</sup> Les chiffres pour la colonne « tous lieux » diffèrent quelque peu de ceux diffusés dans la *note de conjoncture Interstats n°16* en dernière page dans la mesure où ceux utilisés ici sont consolidés au niveau annuel et comprennent les Outre-mer.

## Les vols avec et sans violence, coups et blessures dans les transports en commun d'Île-de-France

### Près d'un tiers des vols se déroule dans les transports en commun en Île-de-France

L'utilisation des transports en commun en Île-de-France, avec les trajets domicile-travail des franciliens et les touristes qui visitent la région, étant plus soutenue qu'en province, la partie de la délinquance qui s'y déroule est nettement plus importante. Ainsi, en 2016 en Île-de-France, 25 % des atteintes considérées ont lieu dans les transports en commun alors que cette proportion n'est que de 12 % pour l'ensemble du territoire. L'enquête de victimation de l'IAU Île-de-France relevait un taux identique en 2013<sup>5</sup>.

29 % des vols avec ou sans violence d'Île-de-France ont lieu dans les transports en commun de cette région soit le double de la proportion relevée dans les transports en commun sur l'ensemble du territoire (15 %).

Quasiment un tiers (31 %) des vols sans violence enregistrés en Île-de-France en 2016 sont commis dans les transports en commun franciliens<sup>6</sup>, cette proportion était moins forte en 2015 (28 %). Pour les CBV la proportion est stable à 6 % alors qu'elle est légèrement en hausse pour les vols violents contre les personnes (resp. 16 % et 18 %).

### Hausse des atteintes dans les transports en commun en 2016 en Île-de-France

En 2016, 8 810 vols violents commis dans les transports en commun en Île-de-France ont été enregistrés par la police et la gendarmerie soit une augmentation de 9 % par rapport à 2015 alors que sur la même période, le nombre de vols violents enregistrés sur l'ensemble de l'Île-de-France diminuait de 5 %.

Pour les coups et blessures volontaires dans les transports en commun d'Île-de-France l'augmentation est de 11 % alors qu'elle n'est que de 5 % globalement dans la région. Pour les vols sans violence, l'augmentation est de 15 % alors qu'elle n'est que de 4 % sur l'ensemble de l'Île-de-France. Il est à noter que l'augmentation du nombre de vols sans violence en Île-de-France entre 2015 et 2016 pourrait être totalement imputée à cette dernière, puisque ces vols sont stables en dehors des transports en commun.

	Ensemble des réseaux de transports en commun d'Île-de-France			Tous lieux en Île-de-France			Ratio de commission dans les transports en commun		
	Vols violents	Agressions	Vols sans violence	Vols violents	Agressions	Vols sans violence	Vols violents	Agressions	Vols sans violence
2015	8115	2844	62852	50075	46619	226316	16 %	6 %	28 %
2016	8810	3157	72217	47705	49091	236300	18 %	6 %	31 %
Évolution	9 %	11 %	15 %	-5 %	5 %	4 %			

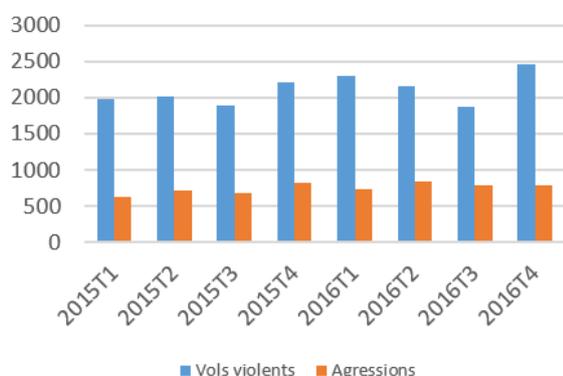
Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

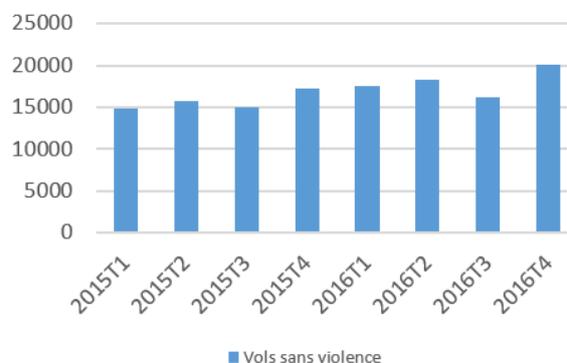
<sup>5</sup> L'enquête réalisée en 2013 par l'IAURIF indiquait que 25 % des atteintes en Île-de-France sont commises dans les transports en commun (voir <https://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/victimation-et-sentiment-dinsecurite-en-ile-de-france-1.html> en p.27)

<sup>6</sup> L'enquête réalisée en 2013 par l'IAURIF indique que 37 % des vols sans violence sont commis dans les transports en commun d'Île-de-France (voir <https://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/victimation-et-sentiment-dinsecurite-en-ile-de-france-1.html> en p.39)

Vols violents et agressions commis dans les transports en commun en Île-de-France : cumul trimestriel



Vols sans violence commis dans les transports en commun en Île-de-France : cumul trimestriel



Champ : France y compris DOM-COM.

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

## Les vols avec et sans violence, coups et blessures volontaires dans les transports en commun dans les territoires

### Des évolutions des vols et agressions dans les transports en commun contrastées

Sans surprise, la région francilienne qui compte 18 % de la population nationale cumule en 2016 66 % de l'ensemble des vols avec et sans violence, coups et blessures commis dans les transports en commun.

En 2016, parmi les cinq départements où l'on a enregistré le plus grand nombre d'atteintes<sup>7</sup> dans les transports en commun au niveau national, trois font partie de la Région Île-de-France (Paris, la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine).

Suivent les départements qui hébergent de grosses agglomérations : le Rhône, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, les Alpes-Maritimes, la Gironde, le Nord et la Loire Atlantique où l'on déplore en 2016 plus de 2 000 atteintes.

Hors Île-de-France, les départements du Rhône, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et de la Loire Atlantique ont connu des hausses significatives du nombre d'atteintes dans les transports en commun en 2016.

Inversement, le département du Nord a connu une baisse significative.

<sup>7</sup> Par la suite on appellera « atteintes » la somme des vols avec violence, des vols dans violences et des coups et blessures commises dans les transports en commun.

Départements	2016	Évolution
PARIS	56 887	+
SEINE-SAINT-DENIS	10 805	++
RHÔNE	6 801	++
HAUTS-DE-SEINE	4 806	++
BOUCHES-DU-RHÔNE	4 218	++
VAL-DE-MARNE	3 973	++
HÉRAULT	3 541	++
ALPES MARITIMES	3 440	+
GIRONDE	2 532	+
HAUTE GARONNE	2 479	+
NORD	2 386	-
VAL D'OISE	2 348	+
LOIRE ATLANTIQUE	2 019	++
ESSONNE	1 931	+
YVELINES	1 718	+
SEINE-ET-MARNE	1 687	0
ISÈRE	1 077	+
BAS RHIN	1 073	+

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Seuls les départements ayant connus plus de 1000 atteintes en 2016 sont représentés.

Lecture : en 2016, 56 887 vols ou agressions ont été commis dans les transports en commun à Paris. Depuis 2015 ce nombre a augmenté de façon sensible.

En 2016 tout comme en 2015, les trois communes les plus touchées par la délinquance dans les transports en commun sont Paris, Lyon et Marseille avec respectivement 56 887, 5 568 et 3 634 faits de vols et agressions enregistrés par les forces de l'ordre. Lyon, Marseille, Montpellier et Nantes ont connu une augmentation en 2016, plus forte que celles de Paris, Nice et Toulouse. A l'inverse, Lille est la seule commune importante ayant connu une baisse significative. Bordeaux connaît une situation stable.

Communes	2016	Évolution
PARIS	56 887	+
LYON	5 568	++
MARSEILLE	3 634	++
SAINT-DENIS	3 571	++
MONTPELLIER	3 160	++
NICE	2 527	+
TOULOUSE	2 291	+
BORDEAUX	1 870	0
NANTES	1 685	++
LILLE	1 286	-
LA COURNEUVE	1 250	++

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI - Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie.

Lecture : en 2016, 3 571 vols ou agressions ont été commis dans les transports en commun à Saint-Denis. Depuis 2015 ce nombre a augmenté très sensiblement.

## Les mis en cause dans les transports en commun

### Autant de Français que d'étrangers mis en cause pour infractions dans les transports en commun

9 909 personnes ont été mises en cause en 2016 pour des infractions<sup>8</sup> commises dans les transports en commun (TEC). Il y a autant de mis en cause étrangers que de Français pour les domaines d'infractions considérés commis dans les transports en commun alors que sur d'une façon générale 84 % des personnes mises en causes sur ces mêmes infractions sont de nationalité française. Les deux groupes de nationalités dominants chez les mis en cause étrangers sont les nationalités d'Afrique (28 %) et celles de l'UE28 (15 %).

#### Groupes de nationalité des mis en cause dans les transports en commun

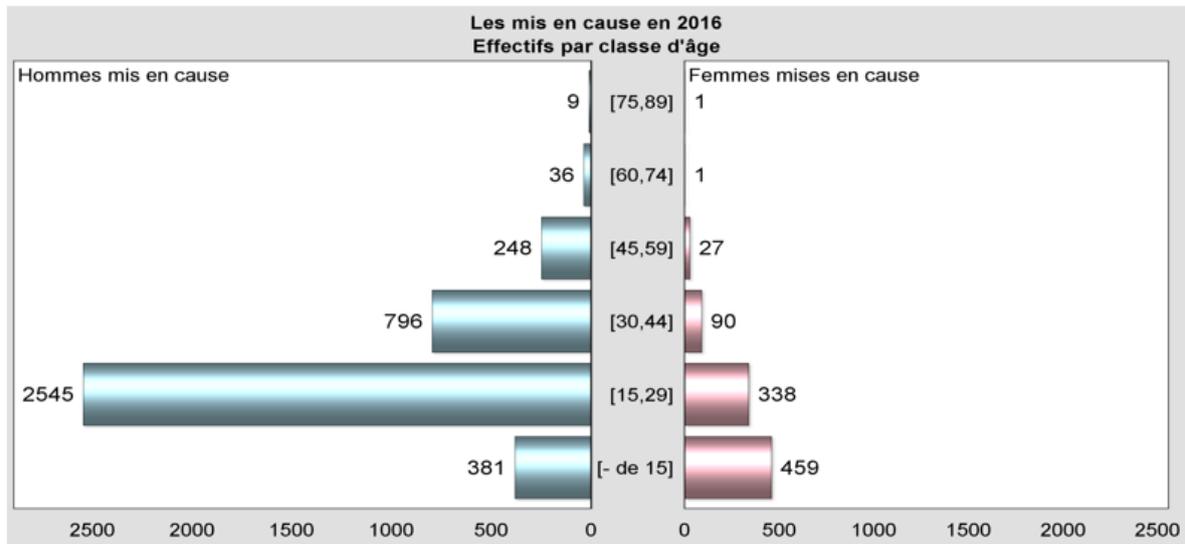
Groupe de nationalités	Effectifs	%
France	4 978	50
Afrique	2 786	28
UE28 hors France	1 524	15
Europe hors UE28 hors France	349	4
Asie	198	2
Amérique	71	1
Océanie	3	0
<b>Total</b>	<b>9 909</b>	<b>100</b>

Les nationalités roumaines et algériennes représentent chacune un quart des mis en cause étrangers pour des infractions dans les transports en commun.

### Les moins de 30 ans et les femmes sont surreprésentés parmi les mis en cause étrangers dans les TEC

Plus des trois quarts (76 %) des mis en cause étrangers dans transports en commun ont moins de 30 ans contre 52 % sur l'ensemble des lieux de commission et 17 % ont moins de 15 ans (840 individus) contre 6 % en général. Le taux de féminisation des mis en cause étrangers est de 23 % dans les transports en commun contre 13 % globalement. Chez les mis en cause étrangers de moins de 15 ans il y a davantage de femmes (55 %) que d'hommes.

<sup>8</sup> Agressions sexuelles, coups et blessures volontaires, vols à main armée, vols sans violence, vols violents sans arme.



Deux nationalités sont surreprésentées parmi les 740 mis en cause étrangers de moins de 15 ans dans les transports en commun, la Roumanie et la Bosnie Herzégovine : ces deux nationalités représentent 88 % de l'ensemble.



# Apologie et provocation du terrorisme

Depuis janvier 2015, dans les jours qui suivent les attentats terroristes, les forces de sécurité (police et gendarmerie) enregistrent de fortes hausses du nombre d'infractions d'apologie ou de provocation du terrorisme. Ces infractions se sont exercées dans un cas sur cinq grâce à un moyen de communication au public en ligne.

L'apologie et la provocation au terrorisme représente, parmi les infractions enregistrées par la police et la gendarmerie 85 % du contentieux spécifiquement lié au terrorisme en 2015 et 2016.

Dans la majorité des cas, les affaires mettent en jeu, en plus de l'apologie et de la provocation du terrorisme des infractions d'outrages et de rébellion, des menaces, chantages et injures. Les infractions violentes (violences, présence d'arme, destructions et dégradations) occupent également une place non négligeable dans les affaires (23 %).

Les personnes impliquées comme auteurs dans les enquêtes sont plutôt des hommes, jeunes, de nationalité française.

Les Alpes-Maritimes et Paris rassemblent le plus de ces infractions au regard de la population qui y habite.

L'apologie du terrorisme et la provocation au terrorisme (cf. encadré 1) sont devenus des délits plus fréquents en France depuis les attentats de janvier 2015.

L'apologie du terrorisme consiste à présenter ou commenter favorablement des actes terroristes déjà commis, comme par exemple, l'approbation un attentat. Pour être punie, l'apologie doit avoir été faite publiquement. Le caractère public des propos s'apprécie de la même manière que pour l'injure ou la diffamation. Ainsi, des propos tenus sur un réseau social ouvert au public peuvent être réprimés.

La provocation au terrorisme est une incitation directe à commettre des actes terroristes matériellement déterminés. Par exemple, viser tel lieu ou telle personnalité. Par le contexte, la volonté de leur auteur et les termes choisis, de tels propos visent à convaincre d'autres personnes de commettre de tels actes. Il s'agit d'une incitation à commettre des actes dans le futur et non d'une approbation d'actes déjà commis. Il n'est pas nécessaire que de tels propos aient été tenus devant un large public. Des propos lisibles par quelques amis sur un réseau social ou prononcés lors d'une réunion privée peuvent être réprimés.

## Encadré : Apologie du terrorisme et provocation au terrorisme

Selon l'article 421-2-5 du code Pénal, le fait de provoquer directement à des actes de terrorisme ou de faire publiquement l'apologie de ces actes est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende (les codes de ces natures d'infraction, dits « NATINF »<sup>1</sup>, sont les 7 324 et 7 325, applicables depuis le 12/09/1986). Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 € d'amende lorsque les faits ont été commis en utilisant un service de communication au public en ligne (NATINF 30 735 et 30 736, applicables depuis le 15/11/2014).

Le délit d'apologie du terrorisme, au même titre que le délit de provocation à la commission d'actes terroristes, appartenait initialement à la catégorie des délits commis par la voie de presse, puni d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende sur le fondement de l'article 24 alinéa 6 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Il en résultait une prescription courte de trois mois tel que prévu par les règles spécifiques en matière de presse.

La loi n°2012-1432 du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme a modifié la loi de 1881 pour porter le délai de prescription à un an (article 65-3) et à autoriser le placement en détention provisoire (article 52).

Les délits de provocation aux actes de terrorisme et d'apologie de ces actes ont été sortis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et introduits dans le code pénal dans un nouvel article 421-2-5 par la loi n°2014-1353 du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme.

Cet article 421-2-5 du code pénal réprime le fait de provoquer directement à des actes de terrorisme ou de faire publiquement l'apologie de ces actes, a permis d'appliquer certaines règles de procédure exclues en matière de presse, comme la possibilité de saisies ou le recours à la procédure de comparution immédiate :

- Le pôle antiterroriste de Paris exerce une compétence concurrente de celle des juridictions compétentes à raison du lieu de la diffusion des propos litigieux, pour la poursuite, l'instruction et le jugement de ces deux infractions,
- le délai de prescription de l'action publique est de trois ans,
- les actes d'enquête tels que les écoutes téléphoniques, l'infiltration, la surveillance, la sonorisation et la captation d'images, les mesures conservatoires sur les biens saisis et la captation de données informatiques,
- la saisine rapide des juridictions de jugement telles que la comparution immédiate permettant de juger le prévenu sur-le-champ ou la convocation sur reconnaissance préalable de culpabilité permettant au procureur de la République de proposer au prévenu d'exécuter une peine directement sans procès et sous certaines conditions,
- Est exclue le régime de garde à vue dérogatoire de 96 heures.

<sup>1</sup> La table des natures d'infractions (dénommée NATINF), créée en 1978, répertorie plus de 10 000 incriminations pénales.

## La description des faits d'apologie et de provocation au terrorisme constatés depuis janvier 2015 par les forces de sécurité

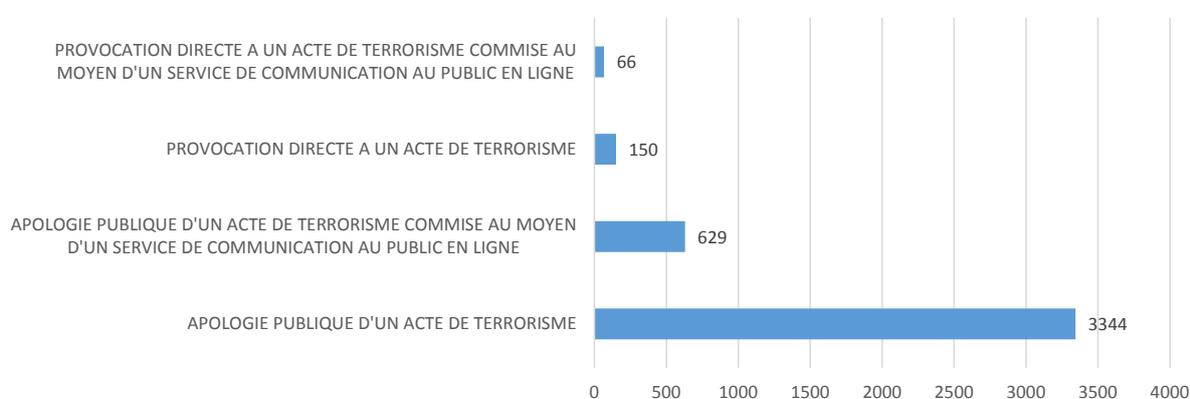
### Un sous-contentieux dominé par l'apologie publique d'un acte de terrorisme

En 2015, 2 342 infractions d'apologie ou de provocation au terrorisme ont été constatées. Ce chiffre est sans commune mesure avec les niveaux relevés en 2014, avec en moyenne 10 infractions par mois au second semestre 2014.

79,5 % des infractions constatées portent sur l'apologie publique d'un acte de terrorisme, et 15,5 % sur ce type d'apologie commise grâce à un moyen de communication au public en ligne. La provocation directe est contenue à un nombre restreint d'affaires (3 % directe, et 2 % via la communication au public en ligne).

En 2016, le niveau des faits est demeuré élevé mais en diminution avec 1 847 infractions. La répartition des infractions par type de délit est stable, la plus grande part portant sur l'apologie publique d'un acte de terrorisme (80 %).

Figure 1 : Répartition des infractions par type de délit

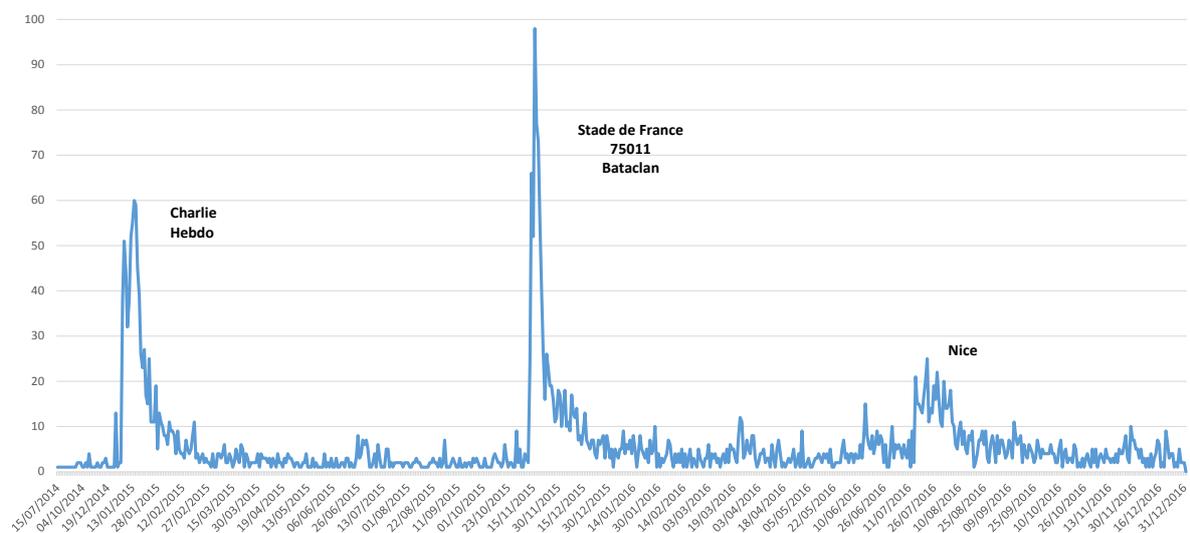


Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationale, années 2015 et 2016.

## Des faits qui surviennent dans le prolongement des attentats et des violences terroristes dans l'espace public

Figure 2 : Données quotidiennes des infractions d'apologie et de provocation au terrorisme



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationale, date de fait comprise entre juillet 2014 et décembre 2016.

Le calendrier des infractions en date de leur commission est rigoureusement le même pour la police et la gendarmerie et il suit les jours des attentats perpétrés sur le territoire national.

Après chaque événement terroriste est constatée une hausse systématique et de très forte ampleur des délits d'apologie du terrorisme enregistrés par les forces de l'ordre (cf. figure 2), dont l'impact diminue progressivement après quelques semaines.

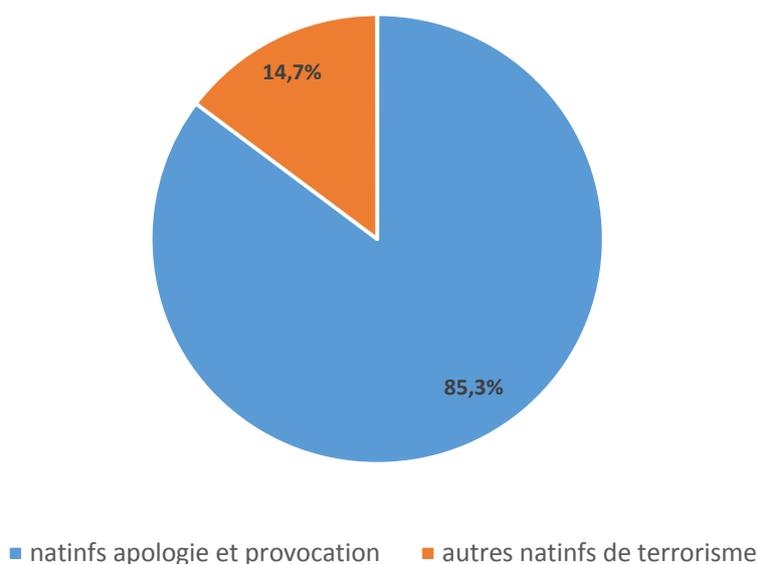
Ainsi un pic a été relevé, début janvier 2015, après les assassinats perpétrés à Charlie Hebdo, à Montrouge et à l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes.

Un même phénomène de très forte accentuation a été constaté les jours suivants l'attentat du 13 novembre 2015.

Au cours de la deuxième moitié du mois de juillet 2015 après l'attentat de Nice et l'assassinat de Saint-Étienne-du-Rouvray, une augmentation mais de moindre ampleur a été constatée.

### L'apologie et la provocation au terrorisme représentent l'écrasante majorité des actes de nature terroriste constatés en France

Figure 3 : Poids des infractions d'apologie et de provocation au terrorisme au sein des affaires relevant du terrorisme



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie nationale, 2015 et 2016.

L'apologie et la provocation au terrorisme représentent, parmi les infractions enregistrées par la police et la gendarmerie 85 % du contentieux spécifiquement lié au terrorisme en 2015 et 2016.

Les 15 % restants du volume des infractions portent notamment sur des faits « d'organisation d'une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un acte de terrorisme », de « consultation habituelle d'un service de communication au public en ligne mettant à disposition des messages, images ou représentations provoquant à des actes de terrorisme » ou en faisant l'apologie » ou encore de « participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime d'atteinte aux personnes ».

## Un contexte des faits souvent lié à des outrages, des injures ou menaces et à des violences

Lorsque l'on étudie à quelles autres infractions les infractions d'apologie et de provocation du terrorisme sont associées au sein des procédures<sup>2</sup> (appelées dans la suite « infractions associées »), on constate que dans près d'un tiers des cas, les procédures sont également diligentées pour outrages ou rébellion. Les menaces, chantages et injures représentent également un cas sur quatre de ces infractions associées.

Ceci suggère que souvent, l'apologie et la provocation au terrorisme, bien que portant sur le sujet du terrorisme, interviennent dans le cadre d'un conflit interpersonnel ou d'une contestation de l'autorité qui, à une autre période, se seraient peut être manifestées avec d'autres mots. Du fait de l'actualité récente, les propos de l'outrage, de l'injure, des menaces, prononcés porteraient sur les actes terroristes récents ou leur contexte.

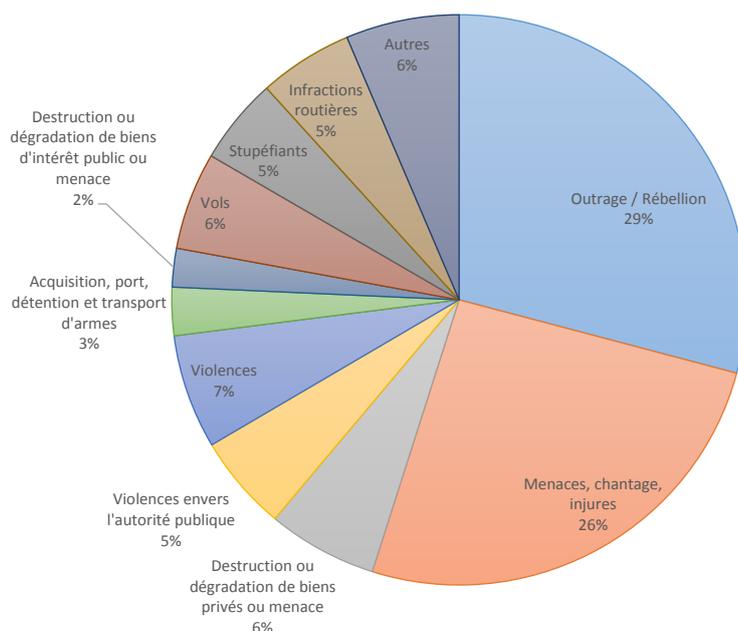
Il n'en reste pas moins que les infractions associées à celles d'apologie ou de la provocation au terrorisme dans les procédures sont pour 95 % d'entre elles des crimes ou des délits, les autres 5 % relevant du domaine contraventionnel ; et que les infractions violentes (violences, armes, destructions et dégradations) occupent une place non négligeable dans les affaires (23 %).

Plus de 10 % de l'ensemble des infractions autres que l'apologie ou de la provocation au terrorisme dans les affaires étudiées sont des violences physiques mais parfois aussi sexuelles (7 %) ou envers l'autorité publique (5 %) ; les destructions ou dégradations de biens publics ou privés (ou la menace de) pèsent pour 8 %. Enfin, 3 % des infractions associées sont relatives à l'acquisition, le port, la détention et le transport d'armes.

Ensuite on trouve des catégories plus hétérogènes : les vols comptent pour 6 % des infractions associées ; les infractions à la législation sur les stupéfiants 5 %, et les délits routiers 5 % également. Les 6 % restants des infractions sont trop diverses pour être classifiées en catégories.

Si l'on ne dénombre que moins de 0,5 % des infractions associées de nature terroriste, elles représentent les formes les plus graves : acte de violence portant atteinte à l'intégrité du territoire, provocation à s'armer contre l'autorité de l'État ou la population, détention illégale de produit ou engin explosif.

Figure 4 : Répartition des infractions associées à des faits d'apologie et de provocation au terrorisme dans les procédures enregistrées en 2015 et 2016 de la police nationale



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des crimes et délits enregistrés par la police, 2015 et 2016.

<sup>2</sup> Ce résultat exceptionnellement ne porte que sur les données de la police nationale.

## Le profil des auteurs présumés d'apologie et de provocation au terrorisme

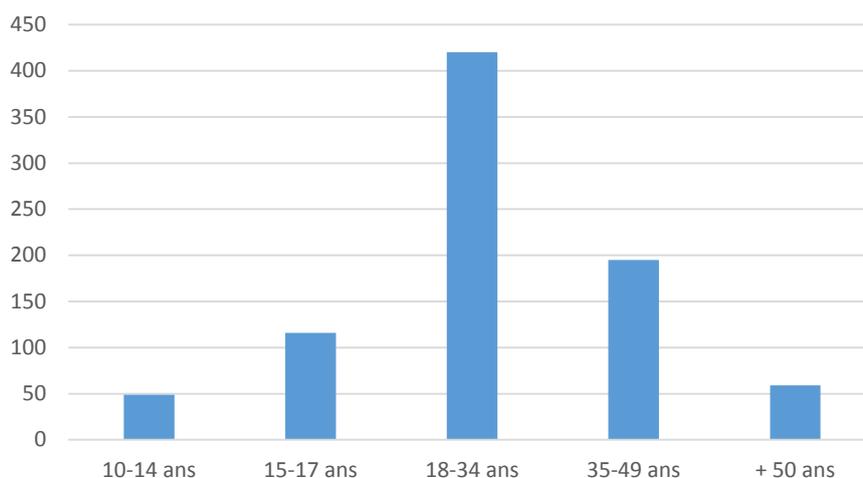
Les forces de sécurité, police et gendarmerie, sont chargées quand elles constatent (ou qu'on leur signale) un crime ou un délit, d'en rechercher les auteurs sous l'autorité des parquets. Quand, dans le cadre de leur enquête, elles auditionnent une personne et que des indices graves ou concordants rendent vraisemblable que cette personne ait pu participer comme auteur ou complice à la commission d'un crime ou d'un délit, elles communiquent l'identité de cette personne aux autorités judiciaires. On considère dans ce cas que cette personne est « mise en cause ». La notion de mise en cause utilisée ici est donc plus restrictive que l'usage courant, qui désigne toute personne soupçonnée à un moment donné d'avoir participé à la réalisation d'une infraction. C'est la justice qui déterminera, ultérieurement, si une personne est ou pas l'auteur effectif de l'infraction : ne sont retracés ici que les résultats de l'enquête menée par les forces de sécurité.

Depuis 2016 des comptages de personnes mises en cause sont disponibles au niveau fin de l'infraction commise, sur le champ des crimes et délits correctionnels. Toutefois, chacune de ces personnes est reliée à l'infraction principale qu'il aura commise dans une affaire : si elle est l'auteure de deux délits, elle « comptera » sur le plus grave.

Selon cette approche, on dénombre 840 personnes mises en cause par la police et la gendarmerie dans les affaires d'apologie et de provocation au terrorisme en 2016, parmi elles, 90 % sont des hommes.

Il s'agit le plus souvent d'hommes jeunes : 50 % des mis en cause ont entre 18 et 34 ans, 23 % entre 35 et 49 ans. Les mineurs de 15 à 17 ans représentent 14 % des mis en cause, et ceux de 10 à 14 ans 6 %.

Figure 5 : répartition par âge des personnes mises en cause



Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI, Base des personnes mises en cause pour crimes et délits 2016, données provisoires.

Près de 83 % des mis en cause sont de nationalité française. Les ressortissants algériens, marocains et tunisiens représentent respectivement 5 %, 4 % et 3 % des personnes mises en cause. Les autres nationalités toutes confondues atteignent 6 % des personnes mises en cause.

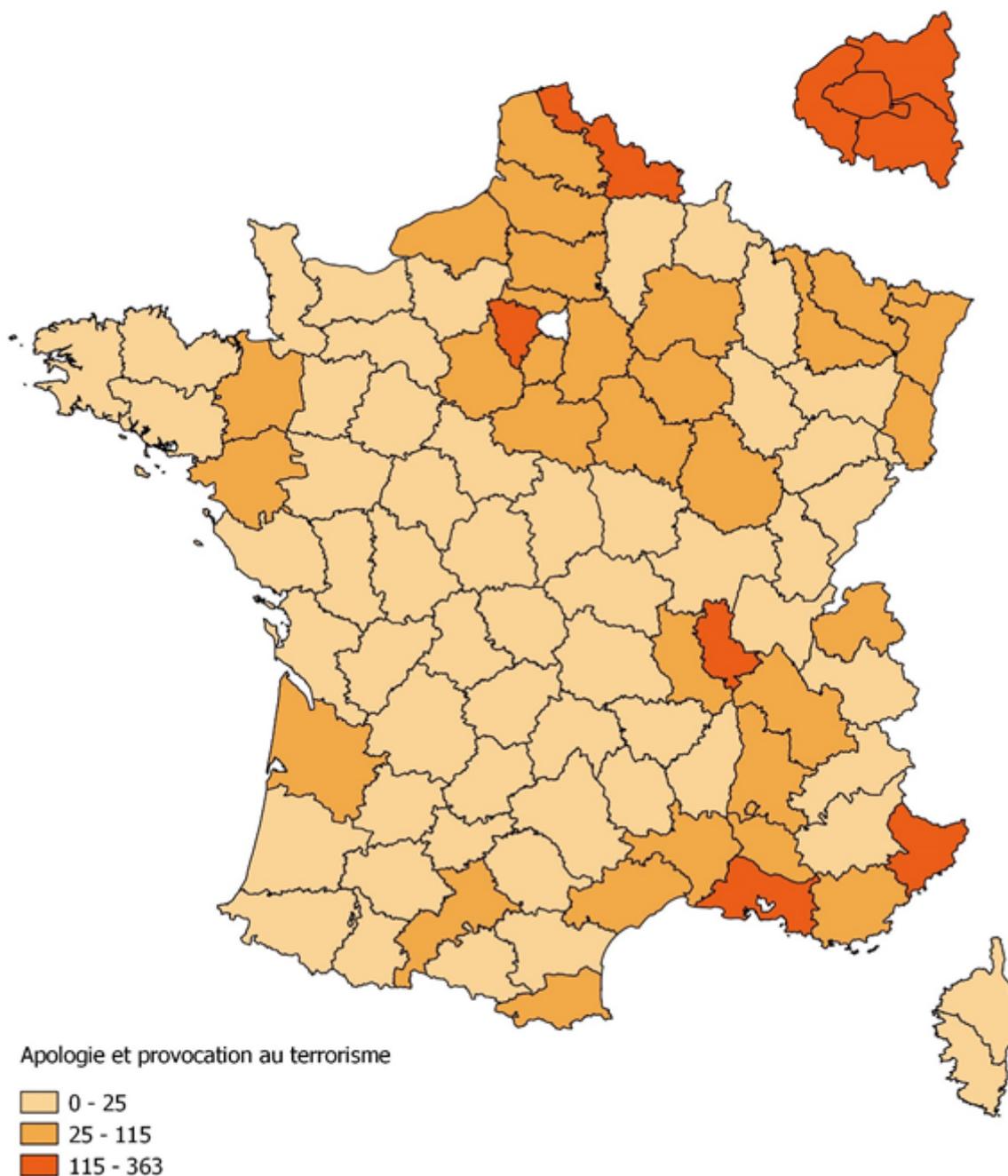
## La géographie des infractions

Paris enregistre le plus grand nombre de dossiers avec près de 9 % des infractions. Suivent les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône avec 5 %, le Nord, la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine et le Rhône en enregistrent chacun 4 %.

Dans 13 départements sont constatées plus de 50 % des affaires.

En étudiant le nombre d'infractions au regard de la population des départements, si les Alpes-Maritimes et Paris sont bien en tête de classement, de même que les autres départements déjà cités auxquels on peut ajouter les Yvelines, l'Oise et le Val-de-Marne, suivent des départements avec une population moindre mais un niveau d'infractions supérieur à la moyenne nationale. Ainsi la Marne, le Haut et le Bas-Rhin et la Loire se distinguent avec des taux plus élevés que la moyenne nationale.

Carte des infractions d'apologie et de provocation du terrorisme enregistrées par les forces de sécurité en 2015 et 2016, commises par département



Pour en savoir plus

- <http://justice.fr/fiche/apologie-du-terrorisme-provocation-au-terrorisme-1>
- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32512>
- [http://www.textes.justice.gouv.fr/art\\_pix/JUSD1429083C.pdf](http://www.textes.justice.gouv.fr/art_pix/JUSD1429083C.pdf)



Interstats présente des données de référence, des analyses, des études et des séries de chiffres sur l'insécurité et la délinquance mises en ligne par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Le SSMSI a été créé en 2014 au sein de l'administration du ministère de l'intérieur. Conformément au [décret n° 2014-1161 du 8 octobre 2014](#), il est placé sous l'autorité fonctionnelle conjointe des directeurs généraux de la police nationale (DGPn) et de la gendarmerie nationale (DGGN) et rattaché organiquement à la direction centrale de la police judiciaire de la DGPn.

Ses missions sont :

- l'assistance aux administrations de la police et de la gendarmerie dans l'accomplissement de leurs missions, par un éclairage statistique sur la délinquance, son contexte et l'impact des politiques publiques. Ceci se traduit par la production de notes d'analyses, d'indicateurs statistiques et de tableaux de bord à destination des cabinets, des directions centrales et des services locaux de ces deux administrations, ainsi que du cabinet du ministre ;
- la mise à disposition du grand public de données statistiques et d'analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance, dans le respect des règles techniques et déontologiques de fiabilité et de neutralité de la statistique publique. Suite à son [audition par l'Autorité de la statistique publique en juin 2014](#), le service a été officiellement reconnu comme membre du système statistique national, au sens de la loi de 1951, par un [arrêté du 9 décembre 2014](#), au côté de l'Insee et des 16 autres services statistiques ministériels. L'espace internet Interstats est le vecteur principal de diffusion de ces informations. Le chef du service est le seul responsable, technique et éditorial, des informations et des données qui y sont publiées, ainsi que de leurs dates de publication, conformément aux prescriptions du [code des bonnes pratiques de la statistique européenne](#).

Dirigé par un inspecteur général de l'Insee, le service est composé de 18 agents (8 statisticiens des corps de l'Insee, 2 policiers, 2 gendarmes et 6 membres des corps administratifs et techniques du ministère de l'intérieur).



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

**Directeur de la publication** : François Clanché

**Rédacteur en chef** : Laure Turner

**Auteurs** : Dominique Baux, François Clanché, Alexandre Estival, Pierre Greffet, Marc Grenon-Mur, André Moreau, Julien Pramil, Olivier Ribon et Laure Turner

**Conception graphique** : Marc Grenon-Mur

Visitez notre site internet

[www.interieur.gouv.fr/Interstats](http://www.interieur.gouv.fr/Interstats)

Suivez-nous sur Twitter [@Interieur\\_stats](https://twitter.com/Interieur_stats)